

Rapport Annuel d'Exécution

2014

Coopération

entre

l'Union européenne

et la Polynésie française



« Conformément à la nouvelle Décision d'Association d'Outre-mer du 25 novembre 2013 (Décision 2013/755/UE du Conseil), la Polynésie française a l'obligation de fournir un rapport annuel de mise en œuvre de l'utilisation des financements européens sur son territoire incluant le Fonds européen de Développement et les programmes de l'Union européenne. La contribution des services de l'administration du gouvernement de la Polynésie française, de l'Etat et notamment ceux amenés à gérer ou à assurer le suivi des projets financés par l'Union européenne est essentielle à l'élaboration de ce rapport. »

Le présent rapport a été élaboré par le Bureau des Affaires Européennes de la Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique de la Polynésie française, en lien avec les ministères et services de l'administration polynésienne ainsi qu'avec les services et établissements publics de l'Etat en Polynésie française, le Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique, la Banque Européenne d'Investissement et l'ensemble des acteurs locaux concernés.

SOMMAIRE

ABRÉVIATIONS.....	6
1 AVANT-PROPOS.....	7
2 SITUATION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE EN 2014	9
2.1 <i>CONTEXTE POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL</i>	9
2.1.1 Quelques chiffres clés.....	9
2.1.2 Situation politique.....	9
2.1.3 Situation économique.....	9
2.1.4 Contexte social.....	12
2.2 <i>COOPERATION ET INTEGRATION REGIONALE</i>	13
3 PRIORITÉS D'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT	15
3.1 <i>REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES</i>	15
3.1.1 Budget.....	15
3.1.2 Amélioration de la qualité des comptes.....	17
3.1.3 Amélioration de la sincérité des comptes.....	17
3.1.4 Amélioration du recouvrement des recettes publiques.....	17
3.1.5 Amélioration de la performance de la gestion financière des budgets de la collectivité.....	17
3.1.6 Endettement.....	17
3.1.7 Reconstitution de la capacité d'auto-financement.....	18
3.2 <i>RELANCE DE L'ECONOMIE ET PRIORITES SECTORIELLES LIEES A LA COOPERATION EUROPEENNE</i>	18
3.2.1 Tourisme.....	19
3.2.2 Environnement.....	20
3.2.3 Ressources marines et minières.....	22
3.2.4 Énergie.....	22
3.2.5 Numérique.....	23
4 L'ÉTAT FRANÇAIS ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE.....	24
4.1 <i>PARTENARIAT ETAT-PAYS</i>	24
4.1.1 Dépenses de l'État en Polynésie française.....	24
4.1.2 Instruments financiers issus de l'ex dotation globale pour le développement économique.....	24
4.1.3 Contrat de projets.....	25
4.1.4 Autres appuis spécifiques.....	26
4.1.5 Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI).....	27
4.1.6 Autres domaines d'intervention.....	27
4.2 <i>INTERVENTIONS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT</i>	27
4.2.1 L'Agence Française de Développement en Polynésie française.....	27
4.2.2 L'ADEME en Polynésie française.....	29
4.2.3 L'AAMP en Polynésie française.....	29
4.2.4 Les instituts de recherche français en Polynésie française.....	30
5 LA COOPÉRATION UNION EUROPÉENNE – POLYNÉSIE FRANÇAISE EN 2014. 32	
5.1 <i>DIALOGUE POLITIQUE ET AVENIR DU RÉGIME D'ASSOCIATION</i>	32
5.2 <i>MISE EN ŒUVRE DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT (FED) EN 2014</i>	33
5.2.1 Repères chronologiques 2014.....	33
5.2.2 Exécution du 9 ^{ème} FED territorial et régional.....	34
5.2.3 Exécution du 10 ^{ème} FED territorial et régional.....	37
5.2.4 Programmation du 11 ^{ème} FED territorial et régional.....	41

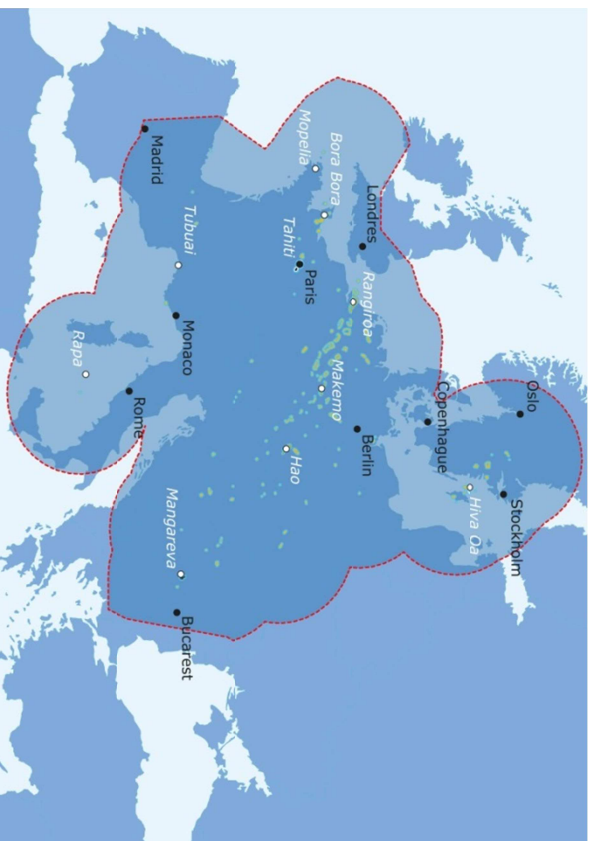
5.3	BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT.....	42
5.4	PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES HORIZONTAUX.....	43
5.4.1	ÉDUCATION ET FORMATION.....	44
5.4.2	AUTRES PROGRAMMES.....	46
6	CONCLUSION.....	50
7	ANNEXES.....	51
7.1	<u>ANNEXE 1</u> - Tableau récapitulatif des contributions de l'Union Européenne en Polynésie française dans le cadre du Fonds Européen de Développement - Enveloppe Territoriale.....	52
7.2	<u>ANNEXE 2</u> - Tableau récapitulatif des contributions de l'Union Européenne en Polynésie française dans le cadre du Fonds Européen de Développement - Enveloppe Régionale.....	54
7.3	<u>ANNEXE 3</u> - Récapitulatif des tableaux de données chiffrées figurant dans le RAE 2014	55
7.4	<u>ANNEXE 4</u> : Répartition des allocations du FED.....	56
8	« FICHES-PROJETS ANALYTIQUES » des projets financés par l'UE en Polynésie française.....	57
8.1	- Assainissement collectif des eaux usées de la plaine sud de Punaauia, Phase II, raccordements et pose de réseaux – bassins versants L, M, O, Q et T.....	58
8.2	Assainissement collectif des eaux usées pour la commune de Punaauia, Phase III, raccordements et pose de réseaux – bassins versants R et T.....	61
8.3	Assainissement collectif des eaux usées de la zone touristique de Haapiti-Moorea - Phase II.....	64
8.4	Professionalisation et Pérennisation de la Périculture (POF/001/03).....	68
8.5	Contribution à l'assainissement de la commune de Papeete (Tahiti).....	71
8.6	Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française.....	74
8.7	Réparation de la protection de la route territoriale n°2, du PK14 au PK16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone Oli.....	79
8.8	Initiative des territoires pour la gestion régionale de l'environnement dans les PTOM du Pacifique (INTEGRE).....	82
8.9	« Similarity in Variety », « Les différentes méthodologies des écoles primaires en Europe ».....	86
8.10	Aide a la mobilité étudiante et du personnel - Programme Erasmus +.....	90
8.11	Consortium Erasmus Polynésie Française.....	93
8.12	« Good food, feel well » - « Une meilleure alimentation, pour une meilleure santé » ⁹⁶	
8.13	De la singularité à l'universalité des rythmes et des saveurs de nos régions – Programme Comenius.....	101
8.14	Share my shoes (SMS) – Programme Comenius.....	105
8.15	Culture et nature en Europe – Programme Comenius.....	108
8.16	Mobilité étudiante pour la période de stage en entreprise des BTS.....	113
8.17	Mobilité étudiante pour la période de stage en entreprise des BTS (2).....	115
8.18	Programme PACIOCEA.....	117
8.19	Programme PAGE-Net Plus (Réseau Pacifique-Europe pour la Science, la Technologie et l'Innovation).....	121
8.20	« Island Ecosystems, Local Livelihoods : Combating Invasive Alien Species in the Pacific for the benefit of biodiversity and people ».....	125
8.21	Protection et gestion durable des oiseaux terrestres de Polynésie française menacés d'extinction et de leurs habitats.....	130

ABRÉVIATIONS

3IF	Troisième Instrument Financier
AAMP	Agence des Aires Marines Protégées
ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AFD	Agence Française de Développement
APPF	Assemblée de Polynésie Française
AT	Assistance technique
BAE	Bureau des Affaires Européennes
BEI	Banque européenne d'Investissement
BEST	Régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne
	Contrat de Projet Etat-Polynésie française
	Commission européenne
CdP	Conseil Interministériel pour l'Outre-mer
CE	Centre National de la Recherche Scientifique
CIOM	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
CNRS	Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement
CPS	
CRIOBE	Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique
DAIE	Décision d'Association Outre-mer
DAO	Direction du Budget et des Finances
DBF	Direction de l'Equipement
DEQ	Direction Générale des Affaires Economiques
DGAE	Dotation Globale de Compensation pour l'Education
DGCE	Direction Générale de l'Education et des Enseignements
DGEE	Dotation Globale d'Investissement pour l'Education
DGIE	Direction de l'Environnement
DIREN	Document unique de programmation
DOCUP	Délégation de la Polynésie Française à Paris
DPF	Délégation à la Recherche
DR	Direction des Ressources Marines et Minières
DRMM	Programme « Education et formation tout au long de la vie »
EFTLV	Energies renouvelables
ENR	Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie
ENRTP	Ecole Pratique des Hautes Etudes
EPHE	Forum pour le Développement des Iles du Pacifique
FDIP	Fonds Européen de Développement
FED	Fonds Exceptionnel d'Investissement
FEI	Fonds pour l'emploi et de lutte contre la pauvreté
FELP	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds de l'investissement et de garantie de la dette
FIGD	Fonction Publique Territoriale
FPT	Instrument de Coopération au Développement
ICD	Institut d'émission d'Outre-mer
IEOM	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IFREMER	Institut Louis Malardé
ILM	Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement
INTEGRE	

IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISPF	Institut de la Statistique de la Polynésie Française
MOM	Ministère des Outre-Mer
OCTA	Association des PTOM de l'Union Européenne
OSC	Organisations de la Société Civile
PCI	Programme-cadre pour la Compétitivité et l'Innovation
PCRD	Programme Cadre de Recherche et de Développement
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability
PF	Polynésie française
PLG	Polynesian Leaders Group / Groupe des Dirigeants Polynésiens
Polynésiens	
PME	Petites et moyennes entreprises
PROE (SPREP)	Programme Régional Océanien pour l'Environnement
PTOM	Pays et Territoires d'Outre-mer
RESCCUE	Restoration of ecosystem services against climate change unfavourable effects
RUP	Régions Ultrapériphériques
SOP Manu	Société d'Ornithologie de Polynésie française - Manu
SPTO	Organisation du tourisme du Pacifique Sud
STI	Stratégie Territoriale pour l'Innovation
SWAC	Sea Water Air Conditioning
TCF	Facilité de Coopération Technique
TEP VERTES	Tonne Equivalent Pétrole Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir faire
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
TUE	Traité de l'Union européenne
UE	Union européenne
UICN (IUCN)	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UMR	Unité Mixte de Recherche

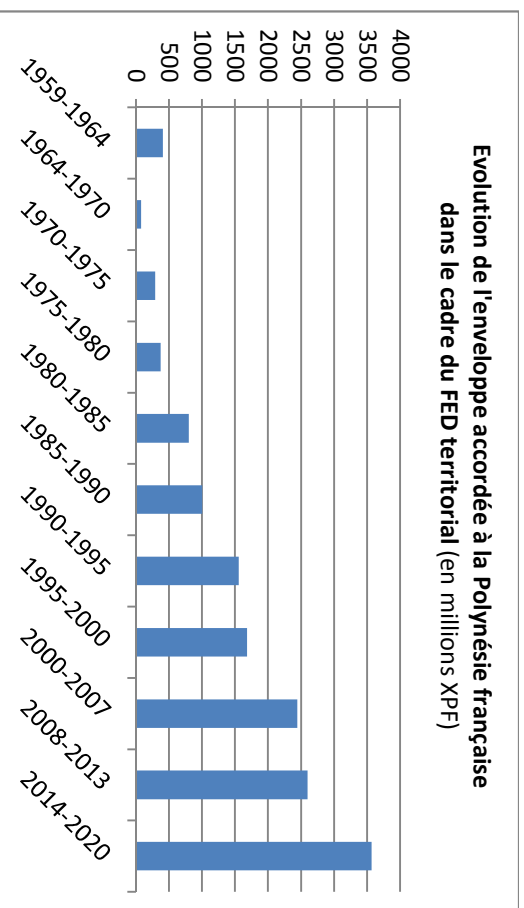
1 AVANT-PROPOS



La Polynésie française compte parmi les 25 pays et territoires d'Outre-mer (PTOM), énumérés à l'annexe II du traité de l'Union européenne (TUE), qui bénéficie d'un régime d'association renforcée avec l'Union européenne (UE), prévu par la partie IV du traité sur le fonctionnement de l'UE (articles 198 à 204 TFUE) défini par la Décision d'Association d'Outre-mer (DAO). A ce titre, elle bénéficie du soutien financier de l'Union européenne, depuis 1959.

Depuis plus de 50 ans, la Polynésie française bénéficie en effet du Fonds Européen de Développement (FED)¹, principal instrument de l'aide communautaire accordée aux pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) et aux PTOM. Les montants de cette aide accordés sous forme de subvention à la Polynésie française n'ont pas cessé d'augmenter.

¹ Le récapitulatif des contributions de l'Union européenne en Polynésie française dans le cadre du FED figure en annexe du présent rapport – cf. Annexes I & II – p. 52-53



Depuis le début des années 2000, l'aide européenne en Polynésie française a principalement été concentrée dans le secteur de l'assainissement des eaux usées. Parallèlement, depuis que l'éligibilité des acteurs polynésiens aux programmes inscrits au budget de l'Union européenne a été reconnue, leur participation à ces derniers a connu une croissance régulière, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'environnement.

2 SITUATION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE EN 2014

2.1 CONTEXTE POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL

2.1.1 Quelques chiffres clés

Tableau 1. Chiffres clés pour la situation économique de la PF en 2014

Population (01/01/14)	270 500 habitants ² ,
Superficie (terres émergées)	3521 km ² (118 îles)
Zone Economique Exclusive	5,03 millions de km ²
Aéroports	49
Ports	4 ports ; 30 débarcadères ; 33 quais
PIB (2014)	538,6 milliards XPF (4,26 milliards €)
Encours de la dette (fin 2014)	83 milliards XPF (695,6 millions €)
Encours de la dette/PIB	15,4 %
PIB/hab. (2014)	1,991 millions XPF (16 685 €)
Encours de la dette/hab.	307 760 XPF (2 579 €)
Importations totales 2014	158,6 milliards XPF (1,33 milliards €)
Exportations produits locaux 2014	12,8 milliards XPF (107,3 millions €)
Taux de chômage (2012)	21,8%

Sources: DBP, DGAE, IGA, IEOM, ISPF

2.1.2 Situation politique

Le Gouvernement de la Polynésie française constitue l'organe exécutif de la Polynésie française. Ses attributions sont régies par la section 5 du chapitre I^{er}, titre IV de la loi organique n° 2004-192 modifiée, du 27 février 2004, relatif au statut d'autonomie de la Polynésie française.

Le 12 septembre 2014, M. Edouard Fritch est élu Président de la Polynésie française par l'ensemble des voix autonomistes de l'Assemblée de la Polynésie française (46 sur 57), en remplacement de M. Gaston Flosse, déclaré démissionnaire d'office par arrêté du haut-commissaire de la République, notifié le 5 septembre 2014, comme suite à une décision de justice le condamnant à une peine d'inéligibilité. Le nouveau Président nomme son équipe gouvernementale le 16 septembre 2014.

2.1.3 Situation économique

Si l'économie polynésienne est restée fragile en 2014, les perspectives semblent meilleures en fin d'année, selon le rapport annuel 2014 de l'Institut d'Emission d'Outre-mer (IEOM).

« L'économie polynésienne montre en 2014 de timides signes d'amélioration. Le redressement des finances du Pays et la relance de la commande publique ont créé

² ISPF (estimation).

des perspectives plus favorables. Les chefs d'entreprise jugent la situation conjoncturelle moins dégradée et se montrent plus confiants sur le moyen terme. L'indicateur du climat des affaires (ICA) poursuit ainsi l'amélioration amorcée en 2013 et s'établit nettement au-dessus de la moyenne de longue période tout au long de l'année, même s'il fléchit au second semestre. Dans l'attente de la mise en œuvre d'un plan de relance structurant, les chefs d'entreprise demeurent toutefois prudents, notamment dans les secteurs de la construction et de l'industrie.

La consommation des ménages est mieux orientée

La consommation des ménages est mieux orientée qu'en 2013, mais reste peu dynamique dans un contexte de tensions persistantes sur le marché du travail. Les importations de biens alimentaires (+2,3 %), de biens de consommation courante (+3,4 %) et de biens d'équipement ménagers (+9,3 %) progressent, sans pour autant toujours retrouver leur niveau antérieur. Les ventes de véhicules de tourisme augmentent sur le marché du neuf (+3,9 %) et de l'occasion (+6,2 %). En revanche, les encours de crédits à la consommation sont en net retrait (-5,9 % en glissement annuel).

L'emploi salarié progresse de 0,8 % en 2014, alors qu'il diminuait au rythme moyen de 1,8 % par an ces cinq dernières années. Le marché du travail reste cependant sous tension : le taux de chômage mesuré par le recensement a presque doublé en cinq ans, passant de 11,7 % en 2007 à 21,8 % en 2012.

L'investissement des entreprises peine à repartir

L'investissement des entreprises manque de vigueur : les importations de biens d'équipement augmentent – hors éléments exceptionnels – de 2,0 %, mais demeurent inférieures de 12 % à leur moyenne de longue période. L'encours des crédits d'investissement des entreprises (+2,8 %) progresse cependant, grâce à des prêts d'envergure dans le secteur des transports. Bénéficiant de taux d'intérêt favorables, les crédits à l'habitat (+1,1 %) poursuivent en revanche leur évolution à la hausse pour la troisième année consécutive. L'investissement immobilier des ménages est particulièrement dynamique : la production locale de nouveaux crédits s'élève en 2014 à 24 milliards de F CFP, contre 20,4 milliards en 2013.

Le secteur primaire se redresse

Après plusieurs années difficiles, le secteur de la perle retrouve de l'élan à l'export : les recettes d'exportations de perles brutes progressent de 13 %. Celles de vanille augmentent en parallèle de 16 % grâce à l'essor des cours mondiaux. Les exportations de monoï s'améliorent également et la production de coprah progresse sensiblement. La filière pêche connaît également un net rebond : l'année 2014 est la deuxième meilleure de la décennie, avec des exportations en hausse de 13 %.

La situation s'améliore dans le BTP, mais le secteur n'embauche pas

La situation dans le BTP s'améliore : le chiffre d'affaires du secteur s'inscrit en hausse de 12%. Les dépenses liquidées pour des travaux d'aménagement routiers et aéroportuaires progressent fortement, ce qui impacte positivement le chiffre d'affaires des entreprises du génie civil (+24%). Celui de la branche bâtiment, principal pourvoyeur d'emploi du secteur, augmente également (+7 %), mais les effets de cette hausse sur l'emploi salarié ne se font pas ressentir, en l'absence de perspective forte, en particulier en matière de logement social : les effectifs continuent de diminuer (-7,3 %).

La fréquentation touristique est portée par la croisière

L'activité touristique connaît un regain de fréquentation (+10%), portée par le dynamisme de la croisière (+43 %), qui bénéficie d'une présence accrue des paquebots internationaux. Le chiffre d'affaires de l'hôtellerie et les revenus par

chambre progressent sur l'année. Le coefficient moyen de remplissage des hôtels s'améliore de trois points à 63 % en raison d'une nouvelle baisse du nombre de chambres offertes (-4,1 %).

L'activité commerciale est mitigée, les services plus dynamiques

Le secteur du commerce automobile bénéficie du rebond du marché : son chiffre d'affaires progresse de 13 % en 2014, en cumul sur les neuf premiers mois de l'année. En revanche, les professionnels du commerce de gros et du commerce de détail déplorent la faiblesse de leur courant d'affaires et font état de tensions de trésorerie persistantes. Les entreprises du secteur des services marchands notent en revanche une reprise de leur activité.

Net rebond des avoirs des agents économiques

Les actifs financiers des agents économiques polynésiens progressent de 5,1 %, après trois années de repli. La collecte nette d'épargne atteint 24,1 milliards de F CFP en fin d'année. La croissance des encours est particulièrement nette pour les entreprises (+9,3 %) dont les comptes à terme progressent fortement (+33,4 %), alors que leurs dépôts à vue se contractent (-2,9 %). Les actifs des ménages poursuivent leur croissance (+3,4 %), portée par les bonnes performances des dépôts à vue (+5,5 %) et de l'épargne à long terme, qu'il s'agisse des contrats d'assurance-vie (+10,8 %) ou des plans d'épargne logement (+4,8 %).

Le financement des entreprises demeure en retrait

L'encours sain des crédits se contracte pour la troisième année consécutive (-0,7 %), sous l'effet d'un nouveau recul du financement des entreprises (-4,6%), et plus particulièrement des crédits d'exploitation (-10,6 %). En revanche, les crédits d'investissement progressent de nouveau (+2,8 %), grâce à quelques opérations d'envergure dans les domaines du transport et du commerce. Les crédits aux ménages affichent une nouvelle progression (+0,9 %), grâce aux crédits à l'habitat (+2,1 %), à la faveur de taux d'intérêt bas.

La sinistralité reste élevée

La qualité du portefeuille des établissements de crédit locaux reste stable en 2014, mais la sinistralité demeure à un niveau élevé. Le taux de créances douteuses brutes sur la place bancaire polynésienne s'élève à 12,8 % en fin d'année (+0,2 point). La nouvelle hausse du taux de créances douteuses des entreprises (19,9 %) révèle une dégradation de leur capacité de résistance financière après cinq années de crise. Le taux de créances douteuses des ménages demeure en revanche stable et s'établit à 8,2 %.

Les perspectives demeurent incertaines

L'économie polynésienne a monté en 2014 de premiers signes d'amélioration. L'économie reste toutefois fragile, l'activité demeurant globalement peu dynamique. La consommation des ménages, véritable moteur de la croissance, manque encore de fermeté, et l'investissement des entreprises peine à repartir, en dépit d'une meilleure confiance des entrepreneurs sur le moyen terme. Pour les mois à venir, l'enjeu reste de favoriser rapidement les relais de croissance susceptibles de relancer l'économie et de recréer suffisamment d'emploi pour faire refluer le chômage.

Les marges de manœuvre financières retrouvées du Pays et l'engagement de l'État doivent également permettre de soutenir le secteur du bâtiment et d'accroître la construction de logements sociaux. Au-delà, l'élaboration d'un plan stratégique de développement devrait donner aux acteurs économiques les orientations et la stabilité nécessaires. Dans les années à venir, le tourisme pourrait constituer un

levier de développement privilégié, grâce à la mobilisation des acteurs autour de projets structurants.

2.1.4 Contexte social

Au 31 décembre 2014, 87% de la population de la Polynésie française vit dans les îles de la Société. Son taux de croissance est de 0,5%, bien inférieur au taux de croissance moyen de 1,9% enregistré dans les années 90. Le PIB par tête à 16 000 euros est un des plus élevés de la zone Pacifique, mais les inégalités des revenus entre les ménages sont importantes. Une enquête réalisée en 2009 par l'AFD indiquait que 19,7 % des ménages, mais 27,6 % de la population totale, avait alors un revenu en dessous du seuil de pauvreté monétaire relative établi à 48 692 F CFP (408 €) par mois et par unité de consommation.

L'emploi

L'emploi salarié progresse de 0,8 % en 2014 (69 400) alors qu'il diminuait au rythme moyen de 1,8 % par an ces 5 dernières années. Le marché du travail reste cependant sous tension : le taux de chômage mesuré par le recensement a presque doublé en 5 ans, passant de 11,7 % en 2007 à 21,8 % en 2012³. Le chômage touche particulièrement les jeunes, avec 44 % des chômeurs parmi les actifs entre 15 et 29 ans.

Pour lutter contre ce chômage important, le gouvernement a instauré par une loi du pays du 7 janvier 2014 le dispositif du contrat d'accès à l'emploi (CAE). Ce dispositif s'adresse aux personnes de 18 à 60 ans, sans emploi ou victimes d'un licenciement économique. Il consiste en un stage au sein d'un organisme d'accueil (entreprise, association ou collectivité publique), rémunéré entre 80 000 et 100 000 F CFP pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures. Au total, 3 077 CAE ont été mis en place sur l'année 2014.

Malgré le « développement de la pauvreté, l'insuffisance de l'insertion des jeunes Polynésiens sur le marché du travail et les déséquilibres financiers du système de protection sociale »⁴, la situation sociale en Polynésie française est considérée comme calme.

Le logement social

Le marché du logement se caractérise par une forte inadéquation entre l'offre et la demande. Alors que la demande connaît une croissance rapide, notamment en raison de la décohérence et de l'augmentation du nombre de personnes âgées vivant seules, l'offre de logements ne couvre qu'insuffisamment ces besoins, particulièrement en matière de logement social. Les besoins sont estimés à 1800 nouveaux logements par an pour accueillir les futurs ménages.

Pour faire face aux besoins sociaux, il serait nécessaire que le parc social augmente au rythme de 400 à 500 logements par an. Or, de 2008 à 2014, la production moyenne annuelle de l'Office polynésien de l'habitat (OPH), qui est le seul opérateur public dans le domaine du logement social, a atteint seulement 56 logements groupés et 113 logements dispersés.

³ ISPF recensement 2012 <http://www.ispf.pf/themes/Geographie/Population.aspx>

⁴ Les défis sociaux de la Polynésie française par Tamatoa Bambridge, Florent Venayre et Julien Vucher-Visin http://www.victoria.ac.nz/law/nzaci/PDFS/CLIP_JDCP/Vo1%2016/04%20Venayre.pdf

Face à ce constat d'échec, les pouvoirs publics ont décidé de réagir en impulsant une politique volontariste de relance des programmes de construction et d'ouverture du secteur aux opérateurs privés. En août 2014, l'assemblée de la Polynésie française a ainsi adopté une loi du pays qui permet aux sociétés privées d'obtenir la défiscalisation métropolitaine pour construire des logements sociaux ou intermédiaires.

En 2014, les mises en chantier d'opérations d'habitat groupé ont concerné 352 logements pour 25 logements livrés en fin d'année. En habitat dispersé, 37 logements individuels ont été réceptionnés.

Pour 2015, le plan de campagne du ministère du logement prévoit le démarrage de la construction de 207 logements et la programmation de 240 logements en habitat groupé, pour un coût total de 10,7 milliards de F CFP. En habitat dispersé, il prévoit la livraison de 65 logements en individuel et la programmation de 317 nouvelles maisons pour un coût total de 5,5 milliards de F CFP.

2.2 COOPERATION ET INTEGRATION REGIONALE

Les échanges commerciaux de la Polynésie française avec les pays voisins de la zone Océanie-Pacifique sont faibles, mais le dialogue politique s'est quant à lui intensifié, avec notamment une demande d'adhésion au Forum des Îles du Pacifique en tant que membre de plein exercice adressée le 25 août 2014, réitérée le 5 décembre 2014⁵.

En 2014, ces échanges représentent 11,3% des importations totales (18 milliards de F CFP) et 3,6% des exportations locales (456 millions de F CFP). La Nouvelle-Zélande demeure le premier partenaire régional de la Polynésie française, avec 71% de ses importations et 28% de ses exportations régionales. L'Australie se positionne comme le deuxième marché d'approvisionnement régional (26% des importations mais seulement 5% des exportations). Les flux commerciaux avec les autres petites économies insulaires (PEI) du Pacifique restent faibles: 0,4 % des importations totales et 2,5 % des exportations locales en 2014 (Source : rapport IEOM 2014)

⁵ La Polynésie française est membre de la Communauté du Pacifique (CPS), ainsi que du Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE), du Programme de Développement des Îles du Pacifique (PIDP), de l'Organisation du Tourisme du Pacifique Sud (SPTO), de l'association mondiale des agences de promotion de l'investissement (WALIPA), du Pacific Maritime Transport Alliance (PMTA), du Pacific Regional Branch International Council on Archives (PARBICA) et du Pacific Telecommunications Council (PTC). Elle est membre du Groupe des Dirigeants Polynésiens (PLG), qu'elle a présidé en 2013-2014. Elle est par ailleurs membre associé du Forum des Îles du Pacifique (FIP) et de la Commission Economique et Sociale pour l'Asie-Pacifique des Nations Unies (ONU-CESAP). En outre, elle a le statut d'observateur auprès de l'Agence des Pêches du Forum (FFA) et de territoire participant au sein de la Commission des Pêches du Pacifique Occidental et Central (WCPCF). Enfin, sous couvert de la France, elle participe également à la Commission Inter-Américaine du Thon Tropical (IATTC), à l'Organisation Régionale de Gestion des Pêches du Pacifique Sud (SPRFMO), au Comité régional pour le Pacifique Occidental de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et au Conseil météorologique océanien (PMC).

Pour ce qui concerne la coopération technique régionale, la Polynésie française a continué à bénéficier du large éventail des services de soutien du Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS) et du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE). A titre d'exemple, la Direction des Ressources Marines et Minières (DRMM) utilise une application Web développée par la CPS pour un meilleur suivi des filières « bêche de mer » et « bénitier ». Pour sa part, l'équipe « égalité des sexes » a mis un accent particulier sur la Polynésie française avec un atelier et de nombreux conseils prodigués aux associations de femmes. Au mois d'août 2014, l'équipe « eau et assainissement » de la CPS, en partenariat avec la Direction de la Santé, a organisé un atelier sur les Plan de Sécurité Sanitaire des eaux de consommation où les communes polynésiennes ont pu être formées et échanger avec d'autres pays du Pacifique.

Le début de l'année a aussi vu le démarrage effectif de deux projets d'envergure régionale qui concernent tous deux le domaine de la gestion intégrée des zones côtières: les projets INTEGRE et RESCUE, l'un financé par l'enveloppe régionale du 10^{ème} Fond Européen de Développement (FED) et l'autre, par l'Agence Française de Développement (AFD) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).

Surtout, la Polynésie française a accueilli les 25 et 26 novembre 2014 la première Conférence Régionale pour les Pays et Territoires d'Outre-mer du Pacifique organisée par la Commission européenne en présence des pays ACP du Pacifique et des organisations de coopération régionale. Cette conférence a permis aux 4 PTOM du Pacifique de s'entendre pour retenir « l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles » comme secteur de concentration pour la programmation de leur 11^{ème} FED régional Pacifique. Ce choix correspond à l'un des trois secteurs de concentration retenus par les pays ACP du Pacifique dans le cadre de leur programme indicatif du 11^{ème} FED régional.

Enfin, il convient de ne pas négliger les interventions du Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique (Fonds Pacifique). Ce Fonds du ministère français des affaires étrangères, auquel les collectivités françaises du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna) peuvent financièrement contribuer, vient en appui des actions de coopération menées par la France ou par ses COM du Pacifique.

Pour l'année 2014, le Fonds Pacifique a financé des projets à hauteur de 1,23 million €. Les projets les plus emblématiques pour la Polynésie française ont été :

- Surveillance des pathologies infectieuses (ISID) pour 55 000 € ;
- Le festival international du film documentaire Océanien (Fifo) pour 30 000 € ;
- Développement du tourisme de croisière (Cruise shipping Miami) pour 40 000 € ;
- Le salon du livre pour 25 000 € ;
- Enquête START II pour 30 000 € ;
- Conservation des écosystèmes pour 35 000 €.

3 PRIORITÉS D'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT

3.1 REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

La Polynésie française a mis en place en aout 2013 à l'occasion de la réforme fiscale, un plan de d'assainissement des comptes publics visant à restaurer la solvabilité et la crédibilité financière de la collectivité, tout en reconstituant la capacité d'autofinancement du Pays. La mise en œuvre de ce plan s'articule autour de trois axes majeurs : le rétablissement de la sincérité des comptes, la reconstitution du fonds de roulement et la maîtrise des dépenses publiques. Il s'appuie sur une réforme de la fiscalité et diverses mesures d'assainissement, dont notamment la résorption du stock de créances irrécouvrables, le rattrapage du passif en matière de dotations aux provisions pour risques et aux provisions pour dépréciation des éléments d'actif, la constitution de provisions pour garantie d'emprunts et la réduction de la masse salariale de l'administration.

3.1.1 Budget

Le budget de la Polynésie française s'articule autour de 18 « missions » déclinées en 27 programmes budgétaires, concernant notamment le tourisme, le développement des ressources propres, l'environnement, les réseaux et équipements structurants ainsi que les transports. L'exécution budgétaire pour 2014 s'est caractérisée par :

1. Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement : 1,567 milliards XPF (13,13 millions €) après couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
2. Des recettes de fonctionnement globalement en baisse : Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2014 s'établissent à 102,4 milliards XPF, et sont en baisse de 2,8 milliards XPF (23,46 millions €, soit -2,67 % par rapport à l'exercice 2013 qui totalisait 105,2 milliards XPF (879,9 millions €). Cette évolution apparemment très négative doit toutefois être relativisée.

En effet, il faut rappeler que la réforme fiscale d'aout 2013 a engendré des modifications importantes de la fiscalité en créant notamment les comptes spéciaux le fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) et le fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD) auxquels un certain nombre de taxes et impôts ont été affectés au détriment du budget général. Ainsi, afin d'avoir une vision plus juste de l'évolution des recettes de fonctionnement, il est utile d'opérer une comparaison à périmètre fiscal constant entre 2013 et 2014 c'est-à-dire en réintégrant sur les deux années les taxes affectées aux deux comptes spéciaux, à savoir pour le FELP, la taxe sur la production de boissons alcoolisées, et pour le FIGD, les trois taxes suivantes :

- la taxe sur les conventions d'assurance,
- la taxe sur le produit net bancaire,
- la taxe sur les excédents de provisions techniques.

Ce retraitement effectué, les recettes de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élevaient à 103,7 milliards XPF (869 millions €).

La baisse par rapport à 2013 se réduit donc à 1,466 milliard XPF (12,28 millions €), soit une variation négative de 1,39 % engendrée par celle des recettes non fiscales de 2,07 milliards XPF (17,34 millions €) alors que dans le même temps, le produit fiscal, à périmètre constant, s'améliore de 603 millions XPF (5,05 millions €). La chute des recettes non fiscales est principalement due à la non reconduction du prélèvement de dividendes provenant d'établissements publics industriels et commerciaux (EPIC) qui s'élevait à 3,350 milliards XPF (28,07 millions €) en 2013 mais également à la réduction de la dotation globale d'autonomie (DGA) pour 361 millions XPF (3,02 millions €) et des participations de l'Etat pour 116 millions XPF (0,97 millions €).

3. Des dépenses de fonctionnement en baisse : 95,1 milliards XPF (796,9 millions €), soit 0,96% de moins qu'en 2013. Alors que toutes les dépenses affichent des baisses, les admissions en non-valeur ont plus que doublé (+ 136,32% soit + 415 millions XPF, 3,48 millions €) conformément à la trajectoire d'assainissement et de redressement des comptes.
4. Des recettes réelles d'investissement qui doublent : 23,159 milliards XPF (194 millions €) contre 11,24 milliards XPF (94,2 millions €) en 2013, principalement grâce aux emprunts qui augmentent de 10,2 milliards XPF pour s'établir à 16,65 milliards € (13,95 millions €). Le retour de la confiance des prêteurs déjà constaté en fin d'année 2013 s'est largement confirmé en 2014 avec notamment des émissions obligataires réussies pour 6,8 milliards XPF (56,98 millions €).
5. Des dépenses d'investissement en très forte hausse : alors que 2013 n'affichait que 14,4 milliards XPF (120,6 millions €), hors dette et écritures d'ordre, en 2014, les dépenses d'investissement sont en augmentation de près de 50% (+7,2 milliards XPF – 60,33 millions €). Elles s'élevaient à 21,6 milliards XPF (181 millions €).
6. D'une épargne brute et nette en baisse : l'épargne brute s'élève à 7.3 milliards XPF (61,17 millions €) et est insuffisante pour assurer le remboursement en capital de la dette. L'épargne nette est donc négative de 1.5 milliard XPF (12,57 millions €).

L'Assemblée de Polynésie française a adopté le budget primitif 2015, le 5 décembre 2014 pour un montant de 133,314 milliards XPF (1,117 milliards €), dont 108,59 milliards XPF (910 millions €) devraient être destinés aux dépenses de fonctionnement et 24,719 milliards (207,14 millions €), hors crédits reportés, aux dépenses d'investissement du Pays. En 2015, la Polynésie française disposera, avec les reports de l'année précédente et hors dette et écritures d'ordre, d'environ 39 milliards XPF (326,8 millions €) de crédits de paiement pour financer l'investissement public. Les emprunts nouveaux en 2015, après le collectif n° 1-2015, s'élevaient à 7,99 milliards XPF (67,03 millions €), en diminution de plus de moitié par rapport à 2014, du fait de la volonté du gouvernement de réduire le recours aux financements externes pour désendetter la collectivité.

3.1.2 Amélioration de la qualité des comptes

Fruit d'un travail entre les services financiers du Pays et la paierie, l'indice de mesure de la qualité des comptes locaux (IQCL) de la Polynésie française a progressé de 3 points entre 2013 et 2014, passant ainsi de 10,67 à 13,68 sur 20. Cet indice élaboré par les services de la Direction Générale des Finances Publiques pour l'ensemble des collectivités de métropole et adapté à la Polynésie française, est un révélateur de la régularité comptable des opérations du Pays.

3.1.3 Amélioration de la sincérité des comptes

La Polynésie française depuis 2009 s'est engagée à admettre en non-valeur, les créances qui restaient comptabilisées alors qu'elles s'avéraient irrécouvrables. D'un montant symbolique de 59 millions XPF en 2009, le niveau des créances admises en non-valeur ou faisant l'objet d'une provision chaque année, est d'environ 1 milliard XPF depuis 2013, montant reconduit au budget primitif 2015. Concernant les amortissements, les efforts sont également poursuivis, ainsi depuis 2011, ceux-ci s'élèvent à plus de 10,286 milliards XPF.

3.1.4 Amélioration du recouvrement des recettes publiques

Le taux net de recouvrement est en progression constante. Alors qu'il n'était que de 92,36 % en 2012, il atteint en 2014, 96,09 %, dépassant pour la première fois le seuil symbolique de 96 %. Les poursuites ont été accrues. Ainsi ce sont 71 787 commandements qui ont été adressés en 2014, soit 7 fois plus que l'année précédente. Les oppositions à tiers détenteurs ont augmenté de 24 % (9 641 oppositions en 2014) et les saisies ont été multipliées par 40.

3.1.5 Amélioration de la performance de la gestion financière des budgets de la collectivité

Cette amélioration passe par le suivi de la situation financière des établissements publics, sociétés de droit privé et organismes liés au pays ainsi que des régimes sociaux. Ce suivi, conduit par un service dédié du service des finances, induit une mission permanente d'audit financier et d'actualisation des données financières et de gestion de tous les satellites du pays et organismes publics ou parapublics ainsi que des régimes sociaux.

3.1.6 Endettement

L'encours de la dette de la Polynésie française a atteint 93,053 milliards XPF à fin 2014. Ce montant important, entraîne en année pleine, une charge d'intérêts de 4,3 milliards XPF, un remboursement en capital de 9,5 milliards XPF, et nécessite ainsi que soit mise en œuvre une politique de réduction progressive de la dette sur l'ensemble de la mandature. Le niveau d'emprunt inscrit au budget primitif 2014 ne dépasse pas les 9,9 milliards XPF, pour un amortissement du capital prévu de 9,1 milliards XPF. Le ratio de capacité de désendettement de la collectivité (encours rapporté à l'autofinancement brut pour un remboursement de la totalité de la dette) est aujourd'hui de 8,39 ans. Sachant qu'une collectivité devrait être sous surveillance à partir d'un ratio de 11-12 années, la capacité de désendettement du Pays est donc très bonne d'autant que les biens financés ont une durée de vie souvent supérieure à 6 ans.

Sur la base des chiffres inscrits au budget, le ratio de capacité de désendettement s'établirait à 7,4 années à partir de 2015. Dans ce contexte, il convient de souligner que la dette est aujourd'hui assainie puisque le Pays a réussi à remplacer toute sa dette structurée (appelée communément "dette toxique") par des emprunts classiques. Celle-ci qui était encore de 16,28 % de l'encours total de dette au 1er janvier 2013 n'est plus que de 1,72 % au 1er janvier 2015 et sera soldé d'ici la fin de l'exercice.

3.1.7 Reconstitution de la capacité d'autofinancement

Le redressement des finances publiques est aussi étroitement lié à la reconstitution de la capacité d'autofinancement de la Polynésie française. C'est ainsi que la mise en œuvre de la réforme fiscale, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la réallocation de diverses lignes budgétaires ont permis en 2013 de dégager une marge d'autofinancement de 2 milliards XPF et, à partir de 2014, de 2,5 milliards XPF, via les dotations aux amortissements. Ces actions permettront de retrouver une capacité d'autofinancement indispensable pour maintenir une commande publique à un niveau suffisant pour soutenir l'économie polynésienne sans recourir à l'emprunt de manière aussi importante qu'en 2014.

En conclusion, l'agence d'analyse financière Standard & Poor's (S&P), confirme en mai 2014 la note BB+ de la Polynésie française. Cette note est soutenue par de bonnes performances budgétaires, un cadre institutionnel évolutif mais équilibré ainsi que par un endettement consolidé modéré, bien qu'en augmentation constante et une flexibilité budgétaire comme étant moyenne. En novembre 2014 Standard & Poor's confirme la note de référence de BB+ à long terme de la Polynésie française. La perspective reste positive. Néanmoins, la note continue de refléter la situation de liquidité encore insatisfaisante bien qu'en amélioration.

3.2 RELANCE DE L'ECONOMIE ET PRIORITES SECTORIELLES LIEES A LA COOPERATION EUROPEENNE

Le gouvernement de la Polynésie française a présenté le 16 avril 2014, un plan de relance de 50 mesures pour favoriser la création d'emplois, dynamiser les potentialités économiques du Pays et renforcer la compétitivité de son économie grâce notamment à la simplification des formalités administratives, l'allègement des charges des entreprises, l'adaptation du droit du travail, la mise en place d'une fiscalité incitative, l'instauration d'un droit de la concurrence. La relance économique a été soutenue par une forte augmentation de la commande publique.

Les dépenses réelles d'investissement, hors remboursement en capital de la dette, s'élevèrent en 2014 à 21,6 milliards XPF. Elles sont en augmentation de près de 50 % (+7,2 milliards XPF) par rapport à l'année précédente. Ces chiffres confirment la relance de la commande publique qui s'annonçait depuis deux exercices avec une progression constante du niveau des engagements depuis 2012. La hausse des subventions déquippement versées s'explique en grande partie par les sommes versées à l'établissement Tahiti Nui Aménagement et Développement (T.N.A.D.), (1,4 milliard XPF) et à l'Office Polynésien de l'Habitat (O.P.H.) qui a reçu 1,3 milliard XPF en 2014 contre 388 millions XPF en 2013.

Pour ce qui concerne les immobilisations, elles ont progressé de plus de 3 milliards XPF par rapport à l'an dernier. Parmi les grands chantiers, les travaux du dénivelé giratoire de la mairie de Punaauia se distinguent avec une dépense de plus de 1 milliard XPF. S'agissant des avances, 1 milliard XPF a été alloué à l'établissement T.N.A.D., 344 millions XPF ont soldé le versement au Centre Hospitalier de la Polynésie française (C.H.P.F.) au titre de l'avance de 2 milliards XPF accordée en 2013, et la Société d'Economie Mixte *Te Mau Ito Api* s'est vue attribuer 65 millions XPF. En outre, la P.F. a augmenté sa participation dans le capital de cette dernière à hauteur de 40 millions XPF. Enfin, 825 millions XPF ont été versés au titre de la mise en jeu de la garantie accordée à l'O.P.H. pour un prêt de 878 millions XPF contracté en 2006 en vue du financement de la construction de 56 logements en défiscalisation (lotissements *TEUUE* et *TE IATO* sur la presqu'île de *Tahiti*).

3.2.1 Tourisme

La fréquentation touristique enregistrée en 2014 une forte progression (+9,85 %). Elle atteint 180 600 touristes. Les nuitées touristiques augmentent de 14,28 % par rapport à 2013. Cela est principalement porté par le tourisme de croisière, mais les nuitées hôtelières affichent quand même une augmentation de 8,84 % alors que leur nombre avait stagné entre 2012 et 2013. La durée moyenne de séjour augmente légèrement à 14,6 jours, du fait des séjours des touristes métropolitains, encore nombreux cette année. Les effectifs de toutes les zones émettrices progressent à l'exception des marchés issus du Pacifique et de l'Amérique du Sud.

Pour relancer l'activité touristique du Pays en 2014, les interventions publiques ont porté plus spécifiquement sur :

1. **l'amélioration de l'offre touristique**, notamment par la création d'aménagements touristiques structurants (y compris le développement d'hébergements et de complexes touristiques), à la diversification et à la spécialisation des produits touristiques (y compris le développement de la croisière et du nautisme) ;
2. **la promotion touristique de la Polynésie française**, surtout par un repositionnement de l'image de la Polynésie française et à la définition d'un programme annuel d'événements à caractère culturel et sportif,
3. **la valorisation du patrimoine culturel et naturel de la Polynésie française**, particulièrement par la réhabilitation et par l'embellissement des sites touristiques majeurs et au développement d'un tourisme vert d'exception.

Le tableau ci-dessous montre que la fréquentation touristique s'est nettement redressée, passant de 164 393 visiteurs en 2013 à 180 600 visiteurs en 2014. La durée de séjour moyenne, et la durée de séjour en hôtel ont augmenté, tandis que le nombre de chambres d'hôtels classés mises à la disposition des visiteurs a également augmenté, après une diminution régulière depuis 2009. Pour consolider cette reprise, il faudra éventuellement ouvrir de nouvelles opportunités d'hébergement, qui permettraient de retrouver le niveau d'offres de 2009 qui s'élevait alors à 3 477 chambres d'hôtels classés.

Tableau 2. Récapitulatif de la fréquentation touristique de 2009 à 2014

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de touristes	160 447	153 919	162 776	168 978	164 393	180 600
Durée moyenne de séjour (jours)						
totale	13,7	14,1	14,0	14,1	14,1	14,6
hôtelière	11,6	111,8	11,7	11,7	12,0	12,8
Nombre de chambres d'hôtels classés	3 477	3 027	3 100	2 820	2 658	2 751
Coefficient de remplissage (%)	46,5	52,3	53,7	56,8	60,4	64,0
Nuitées touristiques	2 204 955	2 166 994	2 281 874	2 379 851	2 311 123	2 641 300
Nuitées hôtelières	1 601 188	1 569 826	1 657 407	1 733 039	1 753 608	1 908 680

Source : /SPF

3.2.2 Environnement

La préservation de l'environnement terrestre et océanique de la Polynésie française est non seulement un devoir au titre de la transmission du patrimoine environnemental aux générations futures, mais aussi une nécessité d'ordre économique pour permettre le développement du Pays.

En matière d'environnement, les programmes d'action sont orientés selon les trois objectifs principaux suivants :

- (1) **la garantie de la durabilité du développement des activités économiques et urbaines ;**
- (2) **la préservation de la biodiversité locale et la bonne santé du patrimoine naturel polynésien ;**
- (3) **et la mise en place d'un cadre institutionnel favorable au développement durable de la Polynésie française.**

3.2.2.1 Durabilité des activités économiques et urbaines

S'agissant de la durabilité des activités économiques et urbaines, trois programmes importants ont été conduits :

Le premier programme consiste dans la valorisation de ressources naturelles à des fins touristiques. Il s'agit notamment de la préservation et de l'entretien du domaine d'Opunohu et de la gestion du parc naturel de Te Faaiti (Papenoo), de la mise en œuvre de plusieurs études nécessaires dans le cadre de la révision du label réserve de biosphère de Fakarava qui a permis une augmentation de la fréquentation touristique de l'île ainsi que de l'encadrement des activités touristiques liées à l'observation et à l'approche des baleines, tortues et requins.

Le second programme consiste dans des actions contribuant à la gestion des déchets, des eaux usées et de la ressource en eau en Polynésie française, avec notamment :

En ce qui concerne la gestion des déchets :

- la collecte et le traitement des déchets ménagers spéciaux (tels que les piles, batteries, huiles usagées) de Tahiti et le rapatriement de déchets spéciaux en provenance de 17 îles ;
- la collecte et le traitement des carcasses de véhicules hors d'usage (V.H.U.) pour les îles de Tahiti et Moorea ;
- la participation financière du Pays à la gestion des déchets, se traduisant notamment par sa contribution pour l'année 2013 à la gestion des déchets du syndicat mixte ouvert (SMO) « Fenua Ma » ;

- la mise en conformité des équipements de sécurité et le transfert des ouvrages pour les Centres d'Enfouissement Technique (CET) de Rapa et de Nuku Hiva ;
- le recensement et la classification des décharges de Tahiti à réhabiliter ;

En ce qui concerne l'assainissement des eaux usées :

- l'assainissement de Papeete grâce au financement du contrat de projets avec la 1ère tranche versée pour le démarrage des travaux de mise en place de la station d'épuration et de l'émissaire de rejet des eaux traitées ;
- l'assainissement de Papeete grâce au financement du FED avec l'extension du réseau de collecte.

En ce qui concerne la gestion durable des ressources en eau :

- l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau, s'appuyant sur le recrutement d'un assistant technique et la réalisation d'un diagnostic des sous-secteurs de l'eau ;
- pour l'étude sur les ressources souterraines, la contractualisation envisagée avec le BRGM (Bureau des Recherches Géologiques et Minières) ;
- et le diagnostic de l'état de santé des rivières de Tahiti.

3.2.2.2 **Préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel polynésien**

Le programme de préservation de la biodiversité locale et du patrimoine naturel polynésien se décompose d'une part, en actions de conservation des espèces les plus menacées et de leurs écosystèmes et d'autre part, en actions de lutte contre les espèces envahissantes. La conservation des oiseaux menacés avec le monitoring des dernières colonies de Monarque sur les îles de Tahiti et de Fatu Hiva ;

- la conservation des escargots endémiques avec la poursuite du monitoring des populations de partulas et une bio-sécurisation de l'avifaune de Rimatara et de Ua-Huka ;
- la conservation des espèces végétales menacées consistant dans l'entretien de parcelles conservatoires sur les îles de Tahiti, Nuku Hiva et Raiatea ;
- la lutte contre les espèces envahissantes avec la poursuite des travaux du réseau de veille, avec des opérations d'inventaire des infestations par île, la sensibilisation des populations, et la formation d'observateurs-relais
- la lutte contre la petite fourmi de feu (PFF) sur les îles de Moorea et Rurutu, avec la poursuite du monitoring et du traitement curatif des zones infestées ;
- la lutte contre le miconia avec une campagne d'arrachage sur l'île de Fatu Hiva.

3.2.2.3 **Cadre institutionnel favorable au développement durable**

S'agissant du cadre institutionnel favorable au développement durable, il s'agit surtout de travaux réglementaires et d'études de faisabilité comme par exemple :

- le projet de loi-cadre sur la prévention et la gestion des déchets ;
- l'étude exploratoire sur la Responsabilité Elargie au Producteur (REP) en Polynésie ;
- la refonte de la réglementation sur les études d'impact environnemental ainsi que d'autres amendements au code de l'environnement polynésien.

3.2.3 Ressources marines et minières

Les produits de la mer constituent la première exportation de la Polynésie française, et les efforts de restructuration et de réorientation des stratégies de développement entamées l'année passée, ont commencé à porter des fruits. Ainsi les exportations de perles brutes sont passées de 7,7 milliards XPF (64,53 millions €) en 2013, à 8,6 milliards XPF (72,2 millions €) en 2014, et les exportations de poissons du large - thons et autres espèces pélagiques- sont passées de 1,1 milliard XFP (9,21 millions €) en 2013, à 1,241 milliards XPF (10,4 millions €) en 2014. Les produits de l'aquaculture sont par ailleurs dans une phase de redynamisation⁶.

Le haut-commissariat et la présidence ont missionné l'Institut de Recherche et pour le Développement (IRD) le 2 juillet 2014, pour une « *expertise collégiale internationale sur les ressources minérales sub-océanique en Polynésie française*. La recherche sur les ressources minérales situées sur le plancher océanique (répartis en quatre types : nodules, terres rares, encroûtements cobaltifères et amas sulfurés) avance lentement depuis les années 50, mais en 2013, une toute première exploitation industrielle de sulfures hydrothermaux, par la société canadienne Nautilus Minerals Inc, a démarré dans le sud de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

3.2.4 Énergie

La Polynésie française est dépendante des énergies fossiles à environ 87%. La combustion de ces énergies est source de pollution et d'émissions de gaz à effet de serre, responsable du changement climatique. Une grande partie (44%) de ces énergies fossiles sert à produire de l'électricité. L'Agence française de développement (AFD) a publié en octobre 2014 une grande enquête sur les énergies renouvelables dans le Pacifique Sud accompagnée de nombreux conseils pratiques pour la Polynésie. Cette dernière se fixe alors comme objectif de produire la moitié de son électricité à partir de sources renouvelables dès 2020 avec comme fil conducteur l'autonomie énergétique.

En milieu tropical par exemple, le poste climatisation s'élève à environ 40 % de la facture électrique globale. Afin de réduire ce coût, un système innovant a été testé avec succès en Polynésie, le « *Sea Water Air Conditioning* » (SWAC), ou climatisation à l'eau de mer naturellement froide. Deux SWAC ont été installés, l'un à l'hôtel Intercontinental de Bora Bora en 2006, et l'autre à l'hôtel Brando de *Tetiaroa*. Le système permet de réaliser entre 70 et 90% d'économie sur la facture de climatisation. Un même type de projet de SWAC en cofinancement avec la BEI, l'AFD, l'ADEME et le Pays est actuellement en cours d'appel d'offres. Ce projet est prévu pour climatiser le Centre Hospitalier de Polynésie Française (500 lits), en combinaison avec une structure de panneaux photovoltaïques implantés sur les bâtiments.

La Polynésie démontre que réduire la consommation électrique d'origine fossile, sans sacrifier le niveau de confort, est possible. L'engagement du gouvernement en faveur des énergies renouvelables est volontariste et sans ambiguïté.

⁶ Loi du Pays n° 2014-8 du 24 avril 2014 instituant un dispositif d'aide en faveur du développement aquacole dans l'archipel des Tuamotu-Gambier

3.2.5 Numérique

L'accessibilité aux outils numériques tant en termes techniques que de compétences, est devenu un enjeu majeur pour les politiques publiques. Conscient que la lutte contre la « fracture numérique » constitue un enjeu central, le gouvernement souhaite poursuivre son action volontariste dans le déploiement des infrastructures et le soutien au développement des usages numériques.

Dans ce contexte, la politique gouvernementale a notamment permis de mesurer la progression du numérique grâce à la conduite d'enquêtes ciblées auprès des ménages et des entreprises. Le pays s'engage dans une démarche d'ouverture des données publiques dans le but de favoriser le développement de services innovants et de permettre à tous les polynésiens une meilleure connaissance des activités publiques et des données sur le pays.

Les enquêtes menées en 2014 dans les Îles du Vent (IDV) indiquent que 98% des ménages ont au moins un téléphone portable, tout comme 82% des adolescents de 15 à 18 ans. 83% ont un ordinateur, majoritairement des ordinateurs portables. Les tablettes ont intégré la moitié des ménages de Tahiti et Moorea, tout comme les consoles de jeux. Du côté de la télévision, 37% des ménages des IDV ont Tahiti Nui Satellite (TNS) et 7% une Télévision connectée.

Sur l'ensemble de la Polynésie, 65% des ménages ont un accès à l'Internet fixe (Mana ou Viti), un taux qui grimpe à 79% dans les Îles du Vent. Les archipels éloignés, avec environ 16% de taux de pénétration, sont de leur côté clairement à la traîne. En internet mobile, 47% des habitants des îles du Vent sont équipés d'un smartphone (31%) ou d'un téléphone d'entrée de gamme connecté au net (16%). Le profil type d'un mobinaute polynésien est un jeune de 15 à 34 ans, de classe moyenne ou supérieure. 9% des habitants déclarent ne pas avoir de téléphone portable du tout. Une personne vivant sans mobile sera généralement un retraité vivant en zone rurale.

Dans les IDV, 82% des internautes se connectent tous les jours, mais pas toujours pour les mêmes usages. Ainsi, 54% des internautes se connectent quotidiennement pour vérifier leurs mails, 35% pour la messagerie instantanée et 19% pour la VoIP (Skype).

(Source : rapport DGEN de 2013, publié en 2014)

4 L'ÉTAT FRANÇAIS ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

4.1 PARTENARIAT ETAT-PAYS

Pays d'outre-mer au sein de la République, la Polynésie française constitue une collectivité d'outre-mer dont l'autonomie est régie par l'article 74 de la Constitution. Elle se gouverne librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du référendum local, dans les conditions prévues par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ci-après dénommée « statut de la Polynésie française ».

La Polynésie dispose d'une compétence générale, les compétences de l'Etat et des communes étant, quant à elles, énumérées, respectivement, aux articles 14 et 43 du statut de la Polynésie française. Par ailleurs, le titre III (section 3) du statut de la Polynésie française encadre la participation de la Polynésie française à l'exercice des compétences de l'Etat.

4.1.1 Dépenses de l'État en Polynésie française

Les dépenses de l'État ont atteint en 2014, 172,2 milliards XPF (environ 1,44 milliard €). Elles diminuent de 4,4 milliards XPF (36,8 millions €), soit une variation de -2,49% par rapport aux dépenses recensées en 2013 :

- dépenses liées à l'exercice des compétences de l'Etat :	71,9 milliards XPF
- appui à l'exercice des compétences de la Polynésie française :	87,9 milliards XPF
- appui à l'exercice des compétences des communes :	12,4 milliards XPF

4.1.2 Instruments financiers issus de l'ex dotation globale pour le développement économique

Outre ses dépenses dans le cadre de ses compétences « régaliennes » (justice, sécurité, défense, affaires étrangères, recherche et enseignement supérieur, monnaie), l'État apporte son concours au développement de la Polynésie française en prenant en charge certaines dépenses dans les domaines de compétence du Pays (enseignement notamment).

Il contribue au développement de la Polynésie française au travers tout d'abord de 3 instruments financiers issus de la réforme en 2011 de la Dotation Globale de Développement Economique (DGDE), qui fonctionnent en cohérence et complémentarité avec les « Contrats de Projets » :

- Le premier instrument financier est la dotation globale d'autonomie, libre d'emploi pour la Polynésie française, d'un montant annuel relativement stable (environ 10 milliards XPF) ;
- Le second instrument financier est la dotation territoriale à l'investissement des communes (d'un montant annuel d'environ 1 milliard XPF), qui alimente

la partie investissement du Fonds Intercommunal de Péréquation (l'État contribue en plus pour 8 millions d'Euros à la partie fonctionnement de ce fonds) :

- Le troisième instrument financier (3IF) est une dotation pour les projets dits « structurants » (infrastructures de transport, protection contre les eaux). La participation de l'Etat est de chaque année depuis 2011 de 6,12 milliards de francs CFP.

La programmation 2015 du 3IF a été définie par le Président du Pays, Edouard Fritch et le Haut-Commissaire Lionel BEFFRE lors d'un comité de pilotage qu'ils ont présidé le 16 décembre 2014. Ce fonds permet au Pays, sous pilotage du ministère de l'Équipement, de réaliser une grande part des ouvrages structurants (routes, ponts, quais, marinas, digues de protections) indispensables au développement du pays. A ce titre, les dernières estimations faites par l'institut d'émission d'Outre-mer (IEOM) de la croissance en Polynésie française en 2014 traduisent l'impact essentiel de la commande publique sur le produit intérieur brut (PIB) qui connaît une hausse de 1% après plusieurs années de baisse.

Depuis sa date de mise en œuvre en remplacement de l'ex-DGDE en 2011, le 3ème instrument financier a permis d'engager près de 42,5 milliards XPF d'opérations dont 80% sur financement Etat et 20% Pays Cet outil de financement est à présent totalement maîtrisé et rentre pleinement en "vitesse de croisière" puisque, sur la seule année 2014, ce sont 13 milliards XPF d'opérations qui ont été lancés en phase chantier et près de 10 milliards XPF qui ont été liquidés.

4.1.3 Contrat de projets

Le Bilan au 31 décembre 2014 du contrat de projets (CdP) couvrant la période 2008-2014, indique un taux de programmation atteignant 82% (38,1 milliards de F CFP) de l'enveloppe totale, tandis que 29,5 milliards de F CFP, soit 62 %, avaient été engagés au travers de 254 projets.

Le montant des réalisations s'élève à 15,2 milliards de F CFP avec 110 dossiers soldés. Les îles du Vent (66%) et les Tuamotu-Gambier (19%) ont absorbé l'essentiel des financements engagés, les projets subventionnés relevant principalement du logement social et de l'environnement pour l'un, des abris de survie pour l'autre. Les taux d'engagement les plus élevés s'observent sur les volets de faibles montants, tandis que ce taux est de 51% pour le logement social et de 28% pour les constructions scolaires. En volume financier, les volets logement social et environnement représentent 68% du total des engagements et 64% des réalisations.

Le prochain contrat de projets 2015-2020 présentera la particularité de se décomposer en deux parties :

- un contrat de projets conclu entre l'Etat et la Polynésie française, doté de 36 milliards XPF, et relatif aux compétences du territoire (logement social, tourisme, secteur primaire, énergie, santé notamment) ;
- un contrat de projets associant l'Etat, le Pays et les communes, réservé à des opérations de compétences communales et doté de 12 milliards XPF. - fourniture de l'eau potable, l'assainissement ou encore la gestion des déchets : des compétences attribuées aux communes de Polynésie depuis l'application du code général des collectivités territoriales (CGCT) aux communes polynésiennes.

4.1.4 Autres appuis spécifiques

Régime de solidarité territoriale (RST)

Le Régime de Solidarité de la Polynésie française, devenu Régime de solidarité Territorial (RST) a été créé en 1994, en même temps qu'était mise en place la Protection Sociale Généralisée (PSG). Dès l'origine, la participation de l'Etat a pris la forme d'un versement d'une subvention, dont les principes ont été portés par deux conventions quinquennales Etat-Territoire en 1993 et 1999. La seconde convention, arrivée à son terme en 2004, a été prorogée par avenants jusqu'en 2007. Depuis 2008, l'aide financière de l'Etat a cessé, alors même que son principe était réaffirmé par le Gouvernement central, mais conditionné à une réforme de la protection sociale en Polynésie française.

L'Etat a souhaité accompagner le Pays dans son action en faveur du rétablissement financier et de la pérennisation du système de santé et de solidarité des Polynésiens, et s'est ainsi déclaré prêt à accompagner financièrement le gouvernement de la Polynésie française dans cette entreprise, sur la base d'une dotation annuelle de 12 millions d'euros (1 431 960 000 XPF), dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs.

En complément de cette contribution, l'Etat propose d'aligner le tarif de soins appliqué aux assurés sociaux de Polynésie française hospitalisés dans des établissements de santé métropolitains sur le tarif appliqué aux assurés sociaux métropolitains. Cette mesure est de nature à procurer aux trois régimes de maladie un gain budgétaire annuel de 3 à 5 millions d'euros en année pleine. Une mesure législative en ce sens interviendra en 2016. De plus, l'Etat annonce l'effacement de la dette contractée par le RSPF à l'égard de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (APHP) à la date du 31 décembre 2014.

Convention relative à l'éducation

Cette importante convention encadre l'appui de l'Etat à la politique d'Education en Polynésie française. Elle fonde la rémunération des enseignements des premiers et seconds degrés par l'Etat (225M euros annuels). Elle prévoit aussi l'attribution de subventions aux politiques sociales et pédagogiques à hauteur d'environ 15 M euros annuels. Elle dispose aussi d'un volet investissement, réactivé en 2014 - 2015 à hauteur de 5 M euros. L'article 21 de la convention indique en effet que « la Polynésie française assure les dépenses de fonctionnement, d'équipement, de construction, de maintenance, de sécurité et de reconstruction des établissements scolaires du second degré » et qu'« elle reçoit chaque année de l'Etat une participation financière aux dépenses qu'elle assume ».

En matière d'investissements, au titre de 2014-2015, l'Etat a souhaité accompagner le Pays dans ses projets d'infrastructures et d'équipements des lycées et collèges. L'avenant signé cette année permettra le financement d'opérations d'infrastructures et d'équipements scolaires à hauteur de 5 millions d'euros (soit 596 658 711 XPF), dont environ 3 millions (358 millions XPF) pourront être engagés avant la fin de l'année 2014. Le Pays participe à hauteur de 20 % au financement de chacune de ces opérations et prend en charge le coût de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Ont notamment été engagés: les travaux de mise en conformité électrique ou de mise aux normes incendie dans plusieurs établissements; le renouvellement d'équipements dans les centres d'éducatifs à technologies appropriées au développement (CETAD); la dotation en divers équipements pédagogiques pour les lycées ; la fourniture de certains établissements en tablettes tactiles dans le cadre du développement de « l'école numérique ».

Enfin, les études en vue des réhabilitations du (CETAD) du collège de *Ua Pou*, de certains bâtiments du collège de *Mataura* et du lycée Paul Gauguin, seront lancées.

4.1.5 Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI)

Une enveloppe de 238,6 millions XPF a été débloquée par le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) en faveur de l'Office des Postes et télécommunications (OPT) en 2014, pour le déploiement de la fibre optique « Fiber to the home » dans les habitations de Polynésie française. Ce fonds a pour but d'apporter un concours financier de l'Etat à des investissements publics structurants réalisés dans les territoires d'outre-mer. Il s'agira d'une 2e tranche de travaux (après le centre-ville de *Papeete*) à travers l'agglomération tahitienne, jusqu'à *Punaauia* à l'Ouest et couvrant les communes de *Pirae*, *Arue* et même *Mahina*, à l'Est.

En 2014, le projet de centrale hydro électrique de la *Vaihaa* a également bénéficié d'un soutien de l'Etat à hauteur de 2,8 millions €.

4.1.6 Autres domaines d'intervention

A ces dispositifs s'ajoutent différentes interventions sectorielles, notamment dans les domaines de l'agriculture (386 millions XPF, 3,3 M euros) de la recherche hors contrat de projets (Cdp) (12,170 millions XPF, 102K euros), de la jeunesse, du sport et vie associative (147,5 millions XPF, 12,24 M euros) de la culture (21,2 millions XPF, 178 M euros) et de l'emploi (83,5 millions XPF, 700 000 euros) au titre des chantiers de développement local et de la continuité territoriale (240 millions XPF, 2 millions €) notamment.

4.2 INTERVENTIONS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

4.2.1 L'Agence Française de Développement en Polynésie française

L'Agence française de développement (AFD) a confirmé en 2014 son engagement historique auprès de la collectivité de Polynésie Française, en signant un accord-cadre de partenariat avec le Pays. Elle a engagé 10 milliards XPF pour soutenir des projets de développement en Polynésie française. Ces fonds et ces garanties ont bénéficié au Pays, aux établissements publics et à de nombreuses entreprises. L'engagement de l'AFD auprès du secteur public (Pays, communes, établissements publics, etc.) a atteint 3,7 Mds XPF, soit près du double du montant de l'année précédente. Cette activité dynamique a permis à l'AFD de consolider la relation de confiance établie avec les partenaires publics pour accompagner techniquement et financièrement les travaux sur la mise en œuvre d'un nouveau schéma d'organisation sanitaire et ceux sur le déploiement d'un schéma directeur des transports interinsulaires aériens et maritimes.

En outre, un prêt de 2,4 Mds XPF a été signé en octobre 2014, afin de financer la quote-part du Pays pour ses investissements liés au Troisième instrument financier et au Contrat de projets dans les secteurs structurants que sont l'aménagement urbain, le logement social ou encore l'éducation. Dans le domaine du logement social, l'AFD participe à la relance de la construction en finançant et en

accompagnant l'Office polynésien de l'Habitat. Un prêt bonifié de 850 M XPF a ainsi été octroyé à l'OPH pour la construction de 3 lotissements sociaux, soit plus de 200 nouveaux logements. Ce prêt a par ailleurs été prolongé par un appui technique à l'OPH. Dans le secteur de la santé, l'AFD accompagne financièrement deux associations, qui remplissent des missions de service public, dans le déploiement de leurs activités liées à la lutte contre le diabète et contre l'insuffisance respiratoire.

L'agence reste également un partenaire essentiel des communes malgré la diminution des financements octroyés à ces dernières en 2014, année électorale oblige. L'AFD a publié son premier rapport d'observatoire des finances communales. Cet observatoire vise à expliquer et analyser, au travers des équilibres budgétaires constatés, une double spécificité : celles des communes polynésiennes vis-à-vis des autres communes françaises, mais aussi celles des communes polynésiennes entre elles. Il constitue un nouvel outil d'aide à la décision pour les communes et l'ensemble de leurs partenaires institutionnels et privés. Pour l'AFD, c'est aussi un précieux outil de compréhension de son contexte d'intervention.

L'AFD reste très mobilisée auprès du secteur privé, qui traverse une crise sans précédent, pour soutenir l'économie du territoire. L'AFD est intervenue à hauteur de 6,3 Mds XPF de financements que ce soit en prêts directs de projets structurants, ou indirects par le soutien en garantie aux banques, pour leur faciliter l'octroi de crédits en faveur des petites entreprises polynésiennes. Le secteur bancaire a été le principal bénéficiaire, avec 5,4 Mds XPF octroyés en financements directs et près de 900 M XPF en financements indirects via le fonds de garantie de Sogefom, filiale de l'AFD. Ce soutien au secteur bancaire est prépondérant pour faciliter la prise de risque pour les banques qui ont été confrontées cette année à des taux de créances douteuses jamais atteints. En jouant pleinement son rôle « contra-cyclique », la Sogefom a vu son activité polynésienne progresser en 2014. 170 garanties ont pu soutenir presque autant d'entreprises dans leur activité, créant ou préservant ainsi 128 emplois.

En 2014, les financements directs aux entreprises ont bénéficié aux secteurs aérien et aéroportuaire. En cofinancement à part égale avec la banque Socredo, l'AFD a permis à Aéroport de Tahiti de mener à bien la rénovation de la piste de l'aéroport international de *Tahiti-Faa'a* (745 M XPF), assurant ainsi au territoire la sécurité indispensable à l'accueil des touristes, première ressource externe du Pays. Enfin, Air Tahiti Nui a signé avec l'AFD et la Banque de Polynésie une convention de financement pour remettre à niveau les cabines du 4^{ème} avion de sa flotte commerciale (418 M XPF). Le rôle de l'AFD est aussi d'initier des réflexions sur les politiques, publiques ou privées, permettant un développement durable.

Par ses actions de soutien technique ou financier, l'AFD tente à sa mesure de contribuer à la prise de conscience publique des fragiles équilibres écosystémiques mondiaux. En 2014, l'AFD a accompagné le festival de cinéma en plein air Camelion, sur le thème de l'eau en lui fournissant des courts métrages. Elle a aussi mis en place une exposition de photographies en plein air sur le thème de la biodiversité dans le monde, en partenariat avec des associations environnementales et sociales polynésiennes. A la suite de cette exposition, l'AFD a soutenu l'activité de l'association ornithologique de Polynésie (SOP Mannu), en parrainant trois oiseaux endémiques et menacés de Polynésie.

Grâce au renforcement de son partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), à travers l'« Initiative de reconnaissance mutuelle des procédures », l'AFD constitue un partenaire privilégié pour les interventions de la

BEI en Polynésie française. Les deux banques ont d'ailleurs déjà signé une convention avec la Polynésie française, en 2012, pour le financement du système SWAC du centre hospitalier de Polynésie française: prêts à hauteur de 900 millions XPF (7.5 millions €). L'agence dispose par ailleurs d'un agrément de l'Union européenne pour ses procédures de gestion de l'aide et est donc en capacité, à ce titre, de prendre part à la mise en œuvre de financements européens en Polynésie française. Pour mieux appréhender les situations énergétiques et connaître les facteurs clés de succès de ce secteur, l'AFD a commandité une étude donnant un état des lieux des énergies renouvelables dans le Pacifique Sud et ses projets exemplaires.

4.2.2 L'ADEME en Polynésie française

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe en Polynésie française à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans ses domaines d'intervention, notamment dans :

- la maîtrise de la demande en énergie ;
- la qualité environnementale du bâtiment (QEB) ;
- la lutte contre les effets du changement climatique ;
- la promotion des énergies renouvelables ;
- la prévention et gestion des déchets ;
- la sensibilisation et l'éducation au développement durable.

En 2014, l'ADEME a poursuivi ses opérations de sensibilisation au développement durable avec la semaine européenne de la réduction des déchets.

En complément des prêts accordés fin 2012 par l'AFD et la BEI pour la réalisation du système de climatisation par eau de mer profonde du Centre Hospitalier de Polynésie française, l'ADEME a accordé une subvention de plus de 239 millions XPF (2 millions €) à la Polynésie française au titre du Fonds Chaleur.

4.2.3 L'AAMP en Polynésie française

Dans le cadre d'une convention de collaboration avec le gouvernement polynésien, l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) apporte depuis 2007, un appui technique aux actions de gestion du milieu marin. L'Agence des AMP est un établissement public administratif d'Etat dédié à la protection et à la valorisation du milieu marin. Depuis 2009, l'AAMP a installé une antenne en Polynésie française. Cette antenne assure également la représentation du Conservatoire du littoral⁷.

Une AMP est gérée dans le meilleur des cas à l'aide d'un plan de gestion, mis en œuvre par un gestionnaire doté de moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux et objectifs fixés, sous une gouvernance locale parfois nommée comité de gestion, qui a vocation à élaborer le plan de gestion et prendre des décisions de manière collégiale.

⁷ Etablissement public à caractère administratif dédié la protection des littoraux

Dans le cadre de son partenariat avec la Polynésie française⁸ et sous son égide, l'AAMP a réalisé de nombreuses actions, notamment : participer à une conférence de presse pour présenter le concept d'aire marine éducative né en Polynésie française (île de *Tahuata* – *archipel des Marquises*). C'est la création d'un nouveau label "aire marine éducative" et son logo ainsi que le programme pilote *PUKATAI* des 6 aires marines éducatives des *Marquises*, lancé pour éprouver la méthodologie. Le concept d'une "aire marine éducative" est une zone maritime littorale gérée de manière participative par une école ou un groupe d'élèves. Il s'agit d'une démarche de gestion participative impliquant des élèves autour d'un projet d'action citoyenne de protection et de gestion du milieu marin.

L'antenne polynésienne de l'AAMP participe au projet PACIOCEA 2013-2015 en collaboration avec le PROE, financé par le programme européen BEST (appel à propositions 2012), à hauteur de 59,6 millions XPF (500 000 €).

4.2.4 Les instituts de recherche français en Polynésie française

Le CRIOBE
Historiquement, le Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE) est issu d'une implantation, dès 1971, de l'École Pratique des Hautes Etudes (EPHE) et du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). En 2009, il est devenu une Unité Mixte de Recherche et de Service de l'EPHE et du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Le CRIOBE a pour mission essentielle la surveillance de l'écosystème corallien du Pacifique Sud. En ce sens, il participe à de nombreux programmes de recherche sur les récifs coralliens et accueille chaque année des étudiants et des chercheurs dans le cadre de leurs travaux. Le CRIOBE joue par ailleurs un rôle d'expertise dans le domaine de l'écologie tropicale pour différents ministères de la Polynésie française (et notamment le Ministère en charge de l'environnement), mais aussi pour certaines institutions régionales du Pacifique Sud (PROE et CPS notamment). Il coordonne par exemple la mise en œuvre du programme CORAIL 2013-2016 (« Coral reefs in a changing world – ecosystemic services from coral reefs : public tools for decision making in New Caledonia and French Polynesia »), financé à hauteur de 26.4 millions XPF (221 433 €) dans le cadre du programme BEST (appel à propositions 2011). Le CRIOBE a par ailleurs accueilli plusieurs chercheurs dans le cadre des actions Marie Curie du 7^{ème} PCRD (programme cadre de recherche et de développement – instrument financier européen).

L'IFREMER⁹ :
L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) créé en 1984, dispose d'une unité de recherche en Polynésie française (« Centre IFREMER du Pacifique »).

L'essentiel des recherches menées concerne la culture des huîtres perlrières (amélioration de la qualité des perles et maîtrise du cycle biologique à des fins de sélection) mais d'autres recherches concernant l'aquaculture de crevettes et de

⁸ en lien avec l'ensemble des ministères concernés de la Polynésie Française, notamment ceux en charge des ressources marines, de l'environnement, de la recherche, de la culture, de l'aménagement et de l'urbanisme, de l'éducation, du développement des archipels et du tourisme et leurs services.

⁹ Etablissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

poissons tropicaux ainsi que les énergies marines renouvelables sont également menées, en lien avec les ministères concernés de la Polynésie Française (et notamment le Ministère en charge des ressources marines).

L'IRD¹⁰ :

L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), présent en Polynésie française depuis 1964, a développé des programmes de recherche dans de nombreux domaines : biologie marine, substances naturelles et biotoxines, halieutique, periculture, océanographie physique. Les recherches ont également été très actives en entomologie médicale, en partenariat avec l'Institut Louis Malardé. Les programmes en sciences humaines et sociales ont porté sur l'archéologie des îles Marquises, l'ethnologie, l'habitat, le domaine foncier et les études de géographie urbaine, sans oublier la linguistique et la botanique. La volonté de l'IRD de développer des recherches partenariales s'est concrétisée en 2012 dans la création de l'UMR-241 EIO, qui fédère les chercheurs de l'IRD et de trois autres organismes (Université de Polynésie française, Ifremer et ILM) sur l'étude des écosystèmes insulaires océaniques et plus particulièrement ceux de Polynésie française. Les conséquences des pressions anthropiques et du réchauffement global se traduisent par une réduction drastique de la biodiversité et des services d'origine écosystémique qui en découlent (pêche, aquaculture, industrie du tourisme, etc.). Cette situation, particulièrement marquée dans les écosystèmes insulaires, renforce les inégalités entre les pays du Sud et les pays du Nord. C'est dans ce contexte, que les chercheurs de l'IRD affectés en Polynésie française développent des recherches en soutien au suivi et à la gestion de ces écosystèmes.

Enfin, il faut signaler que l'ensemble des établissements publics de l'Etat précédemment mentionnés ont également contribué, dans le cadre des consultations par le Bureau des Affaires Européennes de la Délégation aux Affaires Internationales, Européennes et du Pacifique de la Polynésie française, aux différentes études financées par l'Union européenne et relatives :

- aux mécanismes de gouvernance et de financement de la biodiversité ultramarine ;
- aux énergies renouvelables et aux politiques d'énergie verte dans les PTOM ;
- aux profils environnementaux des PTOM.

¹⁰ Etablissement public français à caractère scientifique et technologique, l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) placé sous la double tutelle des ministères de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et des Affaires étrangères

5 LA COOPÉRATION UNION EUROPÉENNE – POLYNÉSIE FRANÇAISE EN 2014

5.1 DIALOGUE POLITIQUE ET AVENIR DU RÉGIME D'ASSOCIATION

En tant que Pays et Territoire d'Outre-Mer (PTOM), la Polynésie française bénéficie d'un statut d'association à l'Union européenne. Le cadre de cette association est régi par la Décision 2013/755/UE du Conseil du 25 novembre 2013 relative à l'association des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) à l'Union européenne (DAO).

La nouvelle DAO, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014, a introduit un changement de paradigme dans les relations UE-PTOM, en substituant à la notion d'« aide au développement » le concept de « partenariat mutuellement bénéfique ». Toutefois, la nature de ce « partenariat » demeure largement inspirée du modèle qui a prévalu jusqu'à présent.

Ainsi, le principal instrument financier en faveur des PTOM reste une aide au développement, le FED, dont l'allocation territoriale pour la Polynésie française est de 3,6 milliards F CFP pour la période 2014-2020. Par ailleurs, la généralisation de l'éligibilité des PTOM aux « programmes horizontaux » de l'UE, si elle est actée dans le principe, est difficile à concrétiser, compte tenu de la nature de ces programmes (orientés en faveur des régions européennes) et des procédures de mise en œuvre peu adaptées aux capacités des PTOM.

C'est pourquoi la Polynésie française, qui souhaite une meilleure reconnaissance de ses spécificités et de ses enjeux de développement, plus proches des régions ultrapériphériques (RUP) que des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) selon certains analystes, a fait réaliser début 2014, une étude permettant d'apprécier les enjeux et conséquences d'une évolution vers le statut de RUP. Les conclusions de cette étude appellent à un approfondissement de certaines pistes, tout en soulignant les conséquences importantes de ce changement de catégorie sur le statut d'autonomie et les compétences actuelles de la Polynésie française. Dès lors, il est nécessaire de poursuivre la réflexion en vue de l'adoption d'une stratégie de dialogue politique avec les institutions communautaires permettant, à l'horizon 2020 (date d'expiration de la DAO), une évolution des relations Union européenne-Polynésie française.

Le Forum de dialogue UE-PTOM, qui était initialement prévu en décembre 2014 aux îles Vierges britanniques, a été reporté au mois de février 2015.

5.2 MISE EN ŒUVRE DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT (FED) EN 2014

Le Fonds Européen de Développement (FED), qui bénéficie aux PTOM, est constitué de plusieurs enveloppes :

- une enveloppe territoriale,
- une enveloppe régionale (PTOM du Pacifique),
- une enveloppe thématique qui concerne tous les PTOM,
- d'autres enveloppes pour l'assistance technique des PTOM, pour le bureau de l'OCTA et pour l'aide d'urgence et de performance.

5.2.1 Repères chronologiques 2014

Janvier	<ul style="list-style-type: none"> • Publication de l'avis d'appel d'offres relatif au projet d'appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau de la Polynésie française (AT PSE) • Séminaire de programmation régionale ACP pacifique du 11^{ème} FED (Suva, Fidji) • Clôture de la publication de l'appel d'offres relatif au projet d'appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau en PF – AT PSE • Réserve B 10^{ème} FED Réparation de la RT2 cyclone OLI Point de situation avec Direction de l'équipement
Février	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission des rapports finaux pour marchés FED Punaauia III et Moorea II pour clôture des opérations • Transmission ordre de paiement originaux N°1570 et 1571 pour réparation RT2 cyclone OLI • 10^{ème} FED Territorial : mise en place Commission d'évaluation liste restreinte des candidats projet Appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau • Commission de sélection des offres AT BAE • Signature Convention de financement : 10^{ème} FED – Réseau assainissement de Papeete (M. Andrew Jacobs UE)
Mars	<ul style="list-style-type: none"> • Appel d'offre 10^{ème} FED – Assistance technique au BAE 2^{ème} Comité de Pilotage INTEGRÉ (Mata-Utu, Wallis et Futuna) • Transmission ordre de paiement N°1573 – Réparation de la RT2 cyclone OLI • Libération des garanties bancaires originales – Société CEGELEC, 9^{ème} FED - Assainissement collectif Punaauia III
Avril	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission note explicative pour prolongation des travaux : 10^{ème} FED - Réparation de la RT2 • Elaboration fiche de synthèse- programmation du 11^{ème} FED Territorial • Demande de versement de la retenue de garantie de parfait achèvement – Assainissement Moorea phase II • Transmission ordre de paiement N° 1574 – Assainissement Moorea phase II
Mai	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission note explicative pour prolongation des travaux : 10^{ème} FED - Réparation de la RT2 • Elaboration fiche de synthèse- programmation du 11^{ème} FED Territorial • Demande de versement de la retenue de garantie de parfait achèvement – Assainissement Moorea phase II • Transmission ordre de paiement N° 1574 – Assainissement Moorea phase II
Jun	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission note explicative pour prolongation des travaux : 10^{ème} FED - Réparation de la RT2 • Elaboration fiche de synthèse- programmation du 11^{ème} FED Territorial • Demande de versement de la retenue de garantie de parfait achèvement – Assainissement Moorea phase II • Transmission ordre de paiement N° 1574 – Assainissement Moorea phase II

Juillet	<ul style="list-style-type: none"> • 3^{ème} Comité de pilotage INTEGRE (Nouméa, Nouvelle-Calédonie) • Publication de l'avis de pré-information de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre du projet « Contribution à l'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete »
Août	<ul style="list-style-type: none"> • Achèvement des travaux de Réparation de la protection de la RT2 (PK 14 à PK 16), cyclone OLI (10^{ème} FED – Enveloppe B) • Avis d'AO pour sélection des offres du marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement Papeete • Audit financier de la Cour des Comptes Européenne du projet Punaauia III (à distance, juillet à octobre)
Septembre	<ul style="list-style-type: none"> • 8^{ème} comité de suivi France partenariat UE-PTOM, Paris
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> • Commission d'évaluation des offres AT BAE / AT PSE Papeete • Réunion annuelle du comité de suivi du DOCUP FED Papeete – Présentation RAE 2013 – rapport préliminaire
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> • INFO DAY H2020 dans le cadre du projet Pace net + Papeete • Conférence régionale pour les PTOM du Pacifique, Papeete • Réunion de programmation du 11^{ème} FED Territorial, Papeete • Réunion de lancement de projet STI, Bruxelles
Décembre	<ul style="list-style-type: none"> • Commission de sélection des offres Assainissement Papeete, • Evaluation des offres pour la Politique sectorielle de l'eau (AT PSE) • Transmission fiche synthèse pour programmation du 11^{ème} FED territorial réf 135387 • Comité de coordination technique territoriale INTEGRE, Papeete • Adoption RAE 2013 – rapport final • Réception définitive des travaux réparation TR2 – OLI et certificat de service fait • Transmission pour approbation rapport sélection de candidatures – marché collecte des eaux usées ville de Papeete – Zone 1 FED

L'année 2014 a été marquée par :

- l'achèvement des derniers programmes financés au titre du 9^{ème} FED ;
- le lancement de la mise en œuvre opérationnelle du 10^{ème} FED régional ;
- La conférence régionale PTOM du Pacifique à Papeete (novembre) ;
- Le début de la programmation du 11^{ème} FED.

5.2.2 Exécution du 9^{ème} FED territorial et régional

Tableau 3. Récapitulatif des montants des contributions du 9^{ème} FED en faveur de la Polynésie française

Programme	Millions d'euros	Millions XPF
9^{ème} FED territorial	20,73	2 473
Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase II	8,37	999
Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase III	5,86	699
Assainissement collectif des eaux usées de Moorea – Phase II	2,85	340
Professionalisation et pérennisation de la perliculture	3,65	435

9^{ème} FED Régional (tous PTOM du Pacifique)	12,89	1539,9
Programme TEP VERTES (énergies renouvelables)	5,22	623,8
Programme SCIFISH (pêche)	2,61	311,4
Programme SOPAC (prévention des risques)	5,06	604,7

5.2.2.1 Bilan des réalisations du 9^{ème} FED territorial

Projet Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase II

Tableau 4. Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase II

	Montant (XPF)		Montant (€)	
	FED	PF	FED	PF
Punaauia – Phase II	998 782 484	162 840 267	8 369 777	1 364 558

Montants ne prenant pas en compte le marché de travaux complémentaire financé par la Polynésie française (440 000 000 XPF, 3 700 000 €).

La phase II de ce projet consistait au raccordement au réseau de collecte d'une partie des usagers de la plaine sud de Punaauia. Etaient concernés 1000 raccordements représentant un débit journalier d'eaux usées traitées de 1 700 mètres cubes, soit 5 750 Equivalant-habitants (environ 28 % de la population de la commune).

Pour les actions cumulées et entreprises jusqu'en 2014 :

- Les objectifs sont réalisés à 100% ;
- la Polynésie française a réalisé un marché de travaux complémentaire de 440 millions XPF HT (soit 3,35 millions €), terminé en septembre 2011 ;
- pour la validation de l'audit financier (réalisé en février 2012 et complété en novembre 2013), une version provisoire a fait l'objet de remarques de la Polynésie française en mai 2014 ;
- la validation des conclusions par l'Union européenne est en cours pour engager la clôture de l'opération.

Projet Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase III

Tableau 5. Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase III

	Montant (XPF)		Montant (€)	
	FED	PF	FED	PF
Punaauia – Phase III	699 059 246	95 000 000	5 858 116	796 100

L'objectif de la phase III était de mettre en place des ouvrages nécessaires pour collecter et traiter 350 mètres cubes par jour d'eaux usées supplémentaires au niveau des bassins versants R et T de la plaine sud de Punaauia, grâce à la construction de réseaux secondaires de collecte (pose de 5,5 Km de canalisations, dont 350 m de réseau sous pression), l'installation d'un poste de retoulement et le raccordement gratuit de 292 habitations. Ces travaux permettaient de passer d'un taux de raccordement de 50% à 61% au niveau de la plaine sud.

Pour les actions cumulées et entreprises jusqu'en 2014 :

- Les objectifs sont atteints à 92 % (269 raccordements réalisés sur 292 prévus), représentant 300 mètres cubes par jour d'eaux usées supplémentaires traitées - Travaux terminés en août 2013 ;

- le versement du décompte final (8 550 278 XPF) a été effectué en début 2014 pour un montant final du marché s'élevant à 698 815 026 XPF (5 856 070 €) HT ;
- le rapport financier a été élaboré et transmis en mars 2014, (le rapport technique final avait été transmis en fin 2013) ; le Pays est dans l'attente de l'audit financier et de l'évaluation technique ;
- Un audit du projet par la Cour des Comptes Européenne a été réalisé mi-2014, à distance. Cet audit inopiné s'est très bien déroulé et a été très satisfaisant, il ne remplace pas l'audit financier habituel qui devra être réalisé.

Projet Assainissement collectif des eaux usées de Moorea – Phase II

Tableau 6. Assainissement collectif des eaux usées de Moorea – Phase II

	Montant (XPF)		Montant (€)	
	FED	PF	FED	PF
Moorea – Phase II	340 000 000	468 329 356*	2 849 200	3 924 600**

* dont 298,33 millions pour les réseaux et branchements des particuliers

** dont 2,5 millions pour les réseaux et branchements des particuliers

L'objectif de cette seconde phase de travaux était de mettre en place des ouvrages nécessaires pour collecter et traiter 550 mètres cubes par jour d'eaux usées supplémentaires sur la zone touristique de Haapiti (du PK 24,5 hôtel Intercontinental au PK 31,5 caserne de pompiers Nuuroa), grâce à la construction de réseaux secondaires de collecte, l'installation de trois postes de refoulement et le raccordement gratuit de 358 habitations (professionnels et particuliers). 80 % des usagers de la zone touristique de Haapiti devaient être connectés au réseau collectif.

Pour les actions cumulées et entreprises jusqu'en 2014 :

- Les objectifs sont atteints à 80 %, 240 raccordements réalisés soit 56 % des usagers de la zone, représentant 450 mètres cubes par jour d'eaux usées traitées : Plus précisément, selon le cadre logique modifié, s'agissant de l'objectif en termes d'eaux usées traitées et collectées, le taux est de 81,81 % (soit 450 sur 550 m3/ jour) ; s'agissant de l'objectif en termes d'unités raccordées réalisées, le taux est de 77,79 % (279 unités raccordées sur 358).
Travaux terminés en mai 2013.
- le versement du décompte final (3 293 805 XPF) a été effectué en début 2014 pour un montant final du marché de travaux à 339 395 680 XPF (2 844 137 €) HT ;
- la libération des retenues de garanties a été effectué durant l'année 2014 : la retenue de bonne exécution (5%) d'un montant cumulé de 16 969 784 XPF HT et la retenue de parfait achèvement (10%) d'un montant de 33 939 568 XPF HT ;
- le rapport technique final a été transmis en janvier 2014 et le rapport financier a été élaboré et transmis en mars 2014 ; le Pays est dans l'attente de l'audit financier et de l'évaluation technique.

Projet Professionnalisation et pérennisation de la periculture

Le remboursement par le Pays, le 8 janvier 2014, du trop-perçu de 3 792 712 XPF à l'Union européenne a permis de clôturer financièrement le programme.

5.2.2.2 Exécution du 9^{ème} FED régional

Le programme SCIFISH est clôturé et a été audité.

Les phases de mise en œuvre du programme pour les énergies renouvelables « TEP VERTES » et du programme pour la prévention des risques et des catastrophes naturelles « SOPAC » sont entièrement achevées pour ce qui concerne la Polynésie française. Il reste à réaliser l'audit final de ces deux programmes. L'évaluation finale du projet SOPAC a eu lieu en 2014 et celui du programme TEP Vertes doit encore être effectué.

5.2.3 Exécution du 10^{ème} FED territorial et régional

Tableau 7. Montant des contributions du 10ème FED en faveur de la Polynésie française

Enveloppe	Programme	Millions d'euros	Millions XFP	Millions d'euros	Millions XFP	
10ème FED territorial Enveloppe A		19,79		2 361,54		
	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete 			18,55	2 214,20	
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française (y compris lignes « évaluations externes et audits » et « imprévus ») 			1,27	151,55	
		1. Appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau de la Polynésie française	0,45	53,70		
		2. Bonne gestion des finances publiques	0,09	10,74		
		3. Assistance technique au Bureau des Affaires Européennes - Amélioration des performances de la Polynésie française	0,48	57,28		
		4. Communication (engagement individuel)	0,05	5,96		
10ème FED territorial Enveloppe B (Aide humanitaire et d'urgence)				2,00	238,66	
	Réparation de la protection de la route territoriale n°2, du PK14 au PK16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone OLI			2,00	238,66	
10ème FED Facilité de Coopération Technique (TCF)				0,21	25,06	
10ème FED régional Pacifique				12,00	1 431,98	
	Initiative des Territoires pour la gestion régionale de l'environnement dans les PTOM du Pacifique (INTEGRE)			12,00	1 431,98	
10ème FED régional - Composante thématique				5,00	596,66	
10^{ème} FED régional - Mesures de soutien (Assistance technique OCTA)				5,00	596,66	

5.2.3.1 Exécution du 10^{ème} FED territorial

Le 10^{ème} FED territorial (enveloppe A) s'articule autour de deux grands axes :

- un programme d'assainissement collectif des eaux usées dans la commune de Papeete, avec une enveloppe de 2,214 milliards XPF (18,55 millions €) ;
- un programme de « Développement des capacités de la Polynésie française » d'un montant de 1,270 millions d'euros d'assistance technique pour l'élaboration d'une politique sectorielle de l'eau, un renforcement des capacités institutionnelles et une assistance en deux phases pour une évaluation des finances publiques selon la méthodologie PEFA et l'appui à un plan de réforme des finances publiques.

Programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete

Le programme de construction des réseaux publics d'assainissement des eaux usées de Papeete est, en 2014, dans sa phase de démarrage, avec le lancement des appels d'offres, pour le recrutement des entreprises. Le projet de dossier d'appel d'offres concernant la maîtrise d'œuvre est en cours de préparation (2,08 milliards XPF/17,73 millions €). Concrètement, le bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre déléguée devrait pouvoir être recruté au début de l'année 2015 si l'appel d'offre est fructueux et les travaux devraient démarrer après le recrutement de la société en charge de la réalisation des opérations de construction des réseaux publics. La maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Polynésie française par convention de délégation avec la commune de Papeete et la direction de l'environnement assure la conduite d'opération, notamment le suivi technique/administratif de la maîtrise d'œuvre du projet.

En début d'année, une rencontre protocolaire a été conduite entre les membres de la Commission européenne, la commune de Papeete, les services techniques concernés et la Direction de l'environnement (DIREN) pour une visite des chantiers de l'assainissement de Papeete.

Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française

La convention de financement relative au projet « Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française », signée en août 2013, se décompose comme suit :

- Activité 1 : Appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau (AT PSE – 53,70 millions XPF / 450 000 €),
- Activité 2 : Bonne gestion des finances publiques (AT PEFA – 10,74 millions XPF / 90 000 €),
- Activité 3 : Assistance technique au Bureau des Affaires Européennes - Amélioration des performances (AT BAE - 57,28 millions XPF / 480 000 €).
- Activité 4 : Plan de communication et visibilité de la coopération entre l'Union européenne et la Polynésie française (5, 97 millions X PF / 50 000 €).

Sur ces 3 assistances techniques, deux font l'objet d'un marché de services (appel d'offres restreint) et une (bonne gestion des finances publiques) d'une procédure de « contrat-cadre ». La Polynésie française a donc rédigé les projets de termes de référence et les dossiers d'appels d'offres pour ces prestations.

Les dossiers d'appels d'offres relatifs aux activités 1 (AT PSE) et 3 (AT BAE) ont été transmis en août et septembre 2013 au Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique. Suite à ces envois, la Commission européenne a publié les avis de pré-information pour ces deux marchés de service. Si l'appel d'offres relatif à l'assistance technique au Bureau des Affaires Européennes a pu être lancé en novembre 2013, celui relatif à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau a pu être publié le 2 janvier 2014.

Compte tenu des délais inhérents aux appels d'offres restreints, les recrutements de l'assistance technique au Bureau des Affaires Européennes et de l'assistance technique chargée d'aider à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau n'ont pu se concrétiser avant la fin de l'année 2014.

Concernant l'activité 2 (AT PEFA), une première version préliminaire des termes de référence avait été transmise par la Polynésie française dès août 2012 au Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique. Afin de tenir compte des évolutions dans le domaine de la gestion des finances publiques intervenues depuis cette date en Polynésie française, une nouvelle version du projet des termes de référence a été finalisée dans le courant de 2014, avec une intervention de l'assistance technique prévue pour le premier semestre 2015.

Concernant l'activité 4 « plan de communication et visibilité de la coopération entre l'Union européenne et la Polynésie française », il n'y a eu aucune activité en 2014. Ce contrat se fera en engagement individuel distinct.

Protection de la route territoriale N°2 suite au cyclone Oli

La Polynésie française a mobilisé sur l'enveloppe B du 10^{ème} FED une aide d'urgence de 2 millions d'euros en 2010 à la suite du passage du cyclone OLI. La convention de financement a été signée le 10 janvier 2012.

Le contrat de travaux a été signé entre la Polynésie française et le groupement JL POLYNESIE / SARL BOYER en juillet 2013, pour un montant total de 348,96 millions XPF HT (2,92 millions € HT), dont une contribution de l'UE de 214,79 millions XPF HT (1,8 millions € HT).

Parallèlement, la Polynésie française a demandé, en juillet 2013, une modification de la convention de financement du 10 janvier 2012, compte tenu du délai induit par les études complémentaires sur l'impact et la faisabilité des solutions envisagées au regard des caractéristiques du projet, afin de prolonger sa période de mise en œuvre opérationnelle de 10 mois (jusqu'au 10 mai 2014). Cette demande a été acceptée en décembre 2013 par la Commission européenne.

Les travaux ont commencé en septembre 2013, suite à la notification du marché de travaux au groupement JL POLYNESIE / SARL BOYER (durée prévisionnel des travaux : 9 mois).

En février 2014, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au bureau d'études SPEED. En mai, un avenant au contrat de travaux a été signé pour une prolongation du contrat de travaux de 10 semaines. Les travaux ont été achevés en août 2014 et le solde comptable de l'opération établi.

5.2.3.2 Exécution du 10ème FED régional Pacifique

La convention de financement relative au 10^{ème} FED régional Pacifique a été signée en mars 2013 par la Polynésie française, ordonnateur régional suppléant, et la

Commission européenne (fin prévisionnelle de la phase de mise en œuvre opérationnelle en mars 2017) pour un montant de 1,4 milliards XPF (12 millions €).

L'accord par lequel la Commission européenne a octroyé à la Communauté du Pacifique (CPS) une contribution en vue de la mise en œuvre du projet « INTEGRE - Initiative des territoires pour la gestion régionale de l'environnement des PTOM du Pacifique » a été conclu en août 2013.

Le programme « INTEGRE » vise à promouvoir la gestion intégrée des zones côtières et à renforcer la coopération régionale dans le domaine du développement durable. Au niveau local, il contribuera à gérer ou à valoriser durablement l'environnement des PTOM, dans l'intérêt des populations. Ainsi, des projets de gestion intégrée de zones côtières sont mis en œuvre sur 9 sites pilotes des PTOM, dont 3 en Polynésie française. Les méthodes développées et les expériences conduites seront valorisées à l'échelle du Pacifique, notamment à travers la participation active aux réseaux régionaux de coopération dans ce domaine.

Le premier comité de pilotage du projet, qui s'est tenu en septembre 2013 à Papeete, a permis d'arrêter la liste des 9 sites pilotes identifiés et de valider l'équipe de coordination technique recrutée par la CPS en novembre 2013 (un chef de projet/coordonnateur général, 3 coordinateurs territoriaux). Les 3 sites pilotes INTEGRE retenus pour la Polynésie française sont : *Raiatea - Tahaa* ; *Presqu'île de Tahiti* ; *Moorea - Baie d'Opunohu*.

L'année 2014 a été marquée principalement par la mise en place de la gouvernance locale du projet INTEGRE (comités locaux dans les sites pilotes et du comité de Coordination Technique Territorial). Cette activité a permis l'élaboration participative des plans d'actions. Les acteurs locaux ont été invités à proposer des activités évaluées par les comités locaux puis par le comité de coordination technique territorial. Au cours de la même année, 10 comités locaux se sont tenus sur les 3 sites pilotes et 3 comités de coordination technique territoriaux qui ont permis de valider une vingtaine d'activités sur les 3 sites pilotes.

Pour les activités validées, les conventionnements ont été réalisés avec 2 systèmes de gestion des fonds, des conventions de mise en œuvre où la gestion des fonds est confié au porteur du projet et des agréments de mise en œuvre où la gestion des fonds est confié à la CPS, le porteur de projet ne gardant que la responsabilité technique. Un 1^{er} plan d'actions pour la Polynésie française a été validé par le comité de pilotage régional du projet en juillet 2014, il a donné lieu à la signature d'un protocole d'accord entre la CPS et le Gouvernement de la PF. A la fin de l'année 2014, 2 conventions et 6 agréments de mise en œuvre ont été signés et 5 activités lancées.

Tableau 8. Synthèse des activités lancées sur les sites pilote avec l'identification des porteurs de projets

Site-pilotes	Activités	Porteurs	Avancement à la fin 2014
Raiatea-Tahaa	Mise en place d'un système de gestion des déchets professionnels dangereux	CCISM	Lancement de l'appel d'offres sur l'évaluation des gisements et des scénarii de gestion
	Elaboration d'un plan de gestion pour le lagon de Raiatea-Tahaa	CPS	Recrutement d'un animateur local
Presqu'île de Tahiti	Appui à la gestion de la zone « rahui » de Teahupoo	DIREN	Lancement d'un appel d'offres pour le balisage de la zone

Opunohu	Appui à la révision du Plan de Gestion de l'Espace Maritime	CPS	Organisation d'un atelier de préparation à la révision du PGEM – élaboration d'un feuillet de route (octobre 2014)
	Elaboration d'un plan de gestion intégrée des zones côtières pour Opunohu	IRCP	Recrutement d'un animateur local

CCISM : Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers

DIREN : Direction de l'Environnement

IRCP : Institut des Récifs Coralliens du Pacifique

5.2.3.3 Exécution du 10^{ème} FED régional (composante thématique et mesures de soutien)

Deux projets sont concernés par ces enveloppes. Il s'agit d'une part de l'assistance technique à l'OCTA et d'autre part de la mise en œuvre de la « Stratégie Territoriale pour l'Innovation (STI) » :

- Assistance technique (A.T.) à l'OCTA : 5 millions d'euros (596 660 000 XPF) ont été dévolus pour cette opération, mise en œuvre le 29 mai 2012 pour une durée de 48 mois, soit une fin prévisionnelle le 28 mai 2016. L'objectif principal de cette assistance est le soutien à la stratégie de développement durable des PTOM. Elle se décline en trois objectifs spécifiques : améliorer le dialogue politique, renforcer les capacités des PTOM et accroître la coordination, la communication et le lobbying entre les PTOM. En septembre 2014, une évaluation intermédiaire de cette A.T. a conclu à un bilan globalement positif, mais souligne cependant certains dysfonctionnements organisationnels et la nécessité de formuler une stratégie de retrait post 2015.
- Mise en œuvre de la STI : l'enveloppe budgétaire de 5 millions d'euros (596 660 000 XPF) est affectée à la coordination et à l'appui de la mise en œuvre de la STI pour 3 millions d'euros (357 996 000 XPF) et au financement de projets pilotes pour 2 millions d'euros (238 664 000 XPF). La réunion de démarrage du projet a eu lieu à Bruxelles le 6 juin 2014, avec une durée de mise en œuvre prévue pour 48 mois, soit une fin prévisionnelle en juin 2018. En complément, une réunion des « responsables de l'innovation » a également eu lieu à Bruxelles du 4 au 6 novembre 2014.

5.2.4 Programmation du 11^{ème} FED territorial et régional

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Décision d'association (DAO) qui fixe le cadre des relations entre l'UE et les PTOM pour les sept prochaines années (2014-2020), s'est ouverte la période de programmation du 11^{ème} FED. Le calendrier de programmation, tel qu'indiqué par la Commission européenne impose un certain nombre d'étapes comprenant, notamment, l'organisation d'une concertation la plus large possible des acteurs locaux (politiques, économiques et société civile) et la production de documents normés qui seront soumis aux instances décisionnelles de la Commission et au Comité FED (28 Etats Membres).

Selon les allocations indicatives proposées par la Commission européenne fin 2013, la Polynésie française devrait pouvoir bénéficier :

- d'une enveloppe de 3,59 milliards XPF (29,9 millions €) au titre de l'allocation territoriale, soit près de 30 % de plus par an par rapport à la période 2008-2013 ;

- d'une enveloppe de 4,29 milliards XPF (36 millions €) au titre de l'allocation régionale allouée aux quatre PTOM du Pacifique, soit près 240 % de plus par an par rapport à la période 2008-2013 ;
- d'une enveloppe de 1,91 à 2,15 milliards XPF (16 à 18 millions €) au titre de l'allocation régionale thématique allouée à l'ensemble des 25 PTOM ;
- d'une enveloppe de 1 milliard XPF (8,5 millions €) au titre de la Facilité de Coopération Technique pour l'ensemble des PTOM.

5.2.4.1 11^{ème} FED territorial

Pour le 11^{ème} FED territorial, l'appui budgétaire sectoriel est retenu comme modalité d'intervention sous réserve que les conditions générales soient remplies (cadre macroéconomique stable, cadre performant pour la gestion des finances publiques, transparence et de contrôle de la gestion des finances publiques, existence d'une stratégie sectorielle crédible et pertinente).

La Polynésie française a indiqué en octobre 2014 que le secteur sur lequel elle souhaite concentrer son enveloppe territoriale sera le tourisme, sachant que ce secteur devra disposer d'une stratégie sectorielle qui servira de base à la construction de la « Stratégie de réponse » de l'Union européenne pour accompagner la Polynésie française dans son développement pour les années 2014-2020.

5.2.4.2 11^{ème} FED régional

La programmation de cette enveloppe a débuté en 2014 et devrait s'achever en 2016 pour une mise en œuvre opérationnelle à partir de 2017.

Les discussions relatives au secteur de concentration des fonds ont eu lieu lors de la conférence régionale pour les PTOM du Pacifique organisée à Tahiti les 25 et 26 novembre 2014, en présence de représentants des pays ACP du Pacifique, des organisations de coopération régionales et de la Commission européenne. En effet, afin de favoriser l'intégration régionale des PTOM du Pacifique dans leur environnement, il était hautement souhaité par toutes les parties prenantes que le secteur de concentration du FED régional PTOM s'inscrive parmi une des priorités retenues par le FED régional ACP.

Les échanges et travaux lors de cette conférence ont permis aux participants d'arrêter les conclusions suivantes :

- désignation de la Nouvelle-Calédonie comme Ordonnateur régional des PTOM du Pacifique dans le cadre du 11^{ème} FED ;
- choix de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles comme secteur de concentration pour la programmation du 11^{ème} FED régional PTOM.

Ces orientations devront être confirmées lors du 13^{ème} Forum UE-PTOM de Tortola aux îles Vierges britanniques en février 2015.

5.3 BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

La BEI est en mesure de soutenir des projets dans les PTOM par le biais de prêts sur les ressources de la Facilité d'investissement PTOM du FED (3,6 milliards XPF dans le cadre du 10^{ème} FED) ou de prêts sur ses fonds propres.

En 2014, la Banque Européenne d'Investissement a accordé deux nouvelles lignes de crédit à la Banque de Tahiti :

- Une première de 8.000.000 € (954,64 millions XPF) affectée au financement partiel d'opérations consistant en la réalisation de projets d'investissement de petite et moyenne envergure en Polynésie Française dans le secteur de l'environnement, notamment dans les secteurs des énergies renouvelables, du traitement de l'eau, des déchets, tels que la construction de parcs éoliens ou photovoltaïques ou le déploiement de transports écologiques ;
- Une seconde de 6.000.000 € (715,98 millions XPF) destinée au financement des projets tels que le besoin en fonds de roulement et/ou l'achat d'équipement pour les petites et microentreprises définies comme des entreprises de moins de dix (10) employés, actives en Polynésie Française dans des secteurs productifs tels que le commerce, les services, l'industrie agro-alimentaire, l'agriculture, la pêche, l'industrie, la construction, le transport, le tourisme, ainsi que tous les services en relation avec ces secteurs.
- Pour mémoire, la coopération¹¹ de la Banque européenne d'investissement avec les banques locales s'est établie ces dernières années comme suit :

Nom de la Banque	Date de signature	Montant signé (euros)
BANQUE SOGREDO : prêt global	18/11/2013	22 500 000
BANQUE SOGREDO : prêt global	18/11/2013	10 000 000
BANQUE DE TAHITI : prêt global...	22/03/2013	8 000 000
CENTRE HOSPITALIER DE POLYNESIE FRANÇAISE : SWAC	28/12/2012	7 500 000
Montant total		48 000 000

Dans le cadre du 11^{ème} FED, la banque européenne d'investissement (BEI) envisage d'étendre ses activités aux secteurs économiques du pays, essentiellement pour soutenir le secteur des énergies renouvelables ainsi que les PME et les micro-entreprises.

5.4 PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES HORIZONTAUX

Jusqu'à ce jour, les acteurs polynésiens ont essentiellement bénéficié des programmes du budget de l'UE relatifs à l'éducation et à la formation (programme EFTLV), d'une part et à la recherche (PCRD), d'autre part. Malheureusement, compte tenu des critères d'éligibilité des appels à propositions notamment, ils n'ont pas pu participer, malgré leur intérêt, aux programmes du budget de l'UE relatifs à l'environnement (programme LIFE+) et à la compétitivité des entreprises (programme PIC).

¹¹ extrait du <http://www.eib.org/projects/loans/regions/acp/pt.htm>

Tableau 9. Mobilisation des programmes communautaires horizontaux sur la période 2008-2016

PROGRAMMES	PROJETS	Millions	Millions
		XPF	€
Zème PCRD	PACE NET Plus 2013-2016	357,99	3,00
	NETBIOME-CSA 2013-2016	119,28	1,00
	Bourses de recherches européennes	n.a	n.a
	ERASMUS + 2014-2016	26,98	0,23
	BIRDLIFE / SOP Mannu 2012-2015	28,44	0,24
EFTLV	SOP Mannu 2012-2014	29,75	0,25
	CRIOBE / CORAIL 2013-2016	26,42	0,22
	AAMP / PACIOCEA 2013-2015	59,50	0,50
ICD - ENRTP	Island Ecosystems, Local Livelihoods		
	Combating invasive species	603,574	n.a.

La nouvelle Décision d'Association d'Outre-mer, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, a confirmé l'éligibilité de principe des PTOM à l'ensemble des « programmes et instruments prévus dans le budget général de l'UE »¹².

5.4.1 ÉDUCATION ET FORMATION

La gestion des programmes Européens pour l'éducation et la formation est assurée par le bureau des relations et échanges internationaux de la DGEE qui mobilise, coordonne et anime un réseau d'acteurs impliqués dans l'ouverture internationale. Elle participe activement à la réflexion sur l'évolution du programme Erasmus + et sur les enjeux sectoriels, nationaux et internationaux dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

La division de la Délégation aux Relations Européennes, Internationales et de Coopération (DAREIC) est chargée de la conception, de la mise en œuvre et du pilotage de la stratégie éducative internationale dans les établissements scolaires et de l'enseignement supérieur (hors universitaire) en fonction des objectifs prioritaires du ministre de l'éducation de Polynésie française. Ce renforcement d'actions de coopération éducatives et de formation se fait en étroite relation avec le BAE/DAIE. Depuis la création de la DAREIC en 2013, le nombre de demandes de formation et de stages pour les étudiants a augmenté de manière significative.

À l'origine, un seul établissement était titulaire de la Charte Erasmus et pouvait obtenir les fonds européens. A l'heure actuelle ce sont 9 établissements qui en sont titulaires, (les lycées Agricole, *Aorai*, Hôtelier, de *Papara*, du *Taone*, de *Taravao*, d'*Uturoa*, la CCISM formation et le GREPFOC). Cette titularisation a permis de mettre en place une structure validée par l'Union Européenne appelée Consortium Polynésie. Cette structure est portée par la Polynésie française, collectivité d'Outre-mer et le Ministère en charge de l'éducation. Elle a notamment pour objectifs d'optimiser les moyens alloués par l'Europe au titre de la mobilité de l'enseignement supérieur.

¹² Article 77 de la décision 2013/755/UE du Conseil du 25 novembre 2013 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne.

5.4.1.1 Les projets Comenius

Les projets Comenius initiés en 2013 se sont poursuivis durant l'année 2014/2015, mais ce dispositif est en voie d'achèvement.

Le programme Comenius a permis les échanges et la coopération entre les établissements scolaires en Europe, de la maternelle au lycée. Ces projets sont dans leur phase finale. Ils s'achèvent tous au cours de l'année 2015.

Tableau 10. Récapitulatif des projets COMENIUS

ETABLISSEMENT	NOM DU PROJET	Nombre de participants	Montant du projet (XPF)	Financement (XPF)		Destinations
				Montant	Origine	
Collège de Taravao	Share my shoes	39	12 000 000	2 983 000	2E2F	Autriche, Londres, Norvège, Espagne, Allemagne
				150 000	Commune	
				1 372 295	Autres (dons)	
Collège de Taunoa	de la singularité à l'universalité des rythmes et des saveurs	14	4 027 730	2 983 294	Union Européenne	Grèce, Espagne, Italie, Bulgarie
				1 044 436	Autres (FSE, familles, APE)	
Lycée Taaoone	Faversham	10	2 983 000	2 983 000	Union Européenne	Angleterre
Ecole de Maatea	Made in...	40	14 560 902	2 983 292	Union Européenne	Mcoorea, Espagne (Iles canaries), Finlande, Italie / Pologne, Pays de Galles)
				9 477 610	Polynésie française	
				2 100 000	Autre (école)	

5.4.1.2 Programme Européen Erasmus +

Erasmus + est le programme de l'Union Européenne dans les domaines de l'éducation, la formation, la jeunesse et du sport pour la période 2014-2020. Il remplace les programmes Erasmus de l'Enseignement Supérieur, Comenius pour le primaire et le secondaire et Leonardo pour l'enseignement professionnel.

Tableau 11. Récapitulatif des subventions en XPF versées aux établissements pour 2013-2014

PROGRAMME EFTLV 2013/2014	Montant (XPF)	ERASMUS +	Montant (XPF)
Comenius	11 932 000	Erasmus + scolaire	24 555 504
Erasmus	3 535 000	Erasmus + supérieur	9 692 000

Sur l'ensemble des projets et des secteurs, les financements européens sont passés de 15 467 XPF à 34 247 504 XPF, soit une augmentation de 121,42 %.

Erasmus + Scolaire : Les partenariats stratégiques

La nouvelle action du programme Erasmus + a suscité un réel intérêt. Sur cinq établissements, trois ont déposés un projet. Le financement octroyé pour ces trois projets est de 24 555 504 XPF. Le projet du collège d'Afareaitu « The Culture Train » a été cité en modèle par l'agence Européenne, et le lycée St Joseph a obtenu le label Centenaire pour son projet « A retrospective look of World War I from a regional point of view ». Ces projets ont reçus la distinction de projets les plus innovants et les plus structurants pour le territoire.

Erasmus + Enseignement supérieur

ERASMUS + permet le financement des projets de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur dans le cadre de périodes d'études, de formation, d'observations en situation de travail ou de stages.

Tableau 12. Evolution du budget des mobilités dans l'enseignement supérieur

Convention	Budget Erasmus	Evolution en % par rapport à N-1
2013/2014	29 622	
2014/2015	81 220	174,19 %

Les activités du consortium ont débuté en 2014 avec uniquement les lycées Aorai et Hôtelier. Le montant de la subvention a donc été réparti entre ces deux établissements afin de leur permettre de financer 16 mobilités de stages pour des étudiants et 4 mobilités de formation du personnel. En 2013, le budget Erasmus pour l'enseignement supérieur était de 29 622 €. La création du consortium a permis de tripler ce montant.

Le programme européen Erasmus+ a offert aux établissements scolaires et aux classes traditionnellement les moins ouvertes à l'International l'opportunité à travers les échanges de mieux appréhender le milieu dans lequel ils évoluent, leur offre une opportunité de s'ouvrir à d'autres cultures, leur permet de trouver une nouvelle motivation et participe par-là à la prévention du décrochage scolaire. Préparant la poursuite d'études, la mobilité s'apprend dès le collège.

La mobilité des enseignants est aussi encouragée par de nombreux dispositifs. Elle est une priorité de l'Union Européenne. La découverte d'autres systèmes éducatifs est un levier d'évolution des pratiques. Les freins à la mobilité existent et ont été soulignés par le groupe de travail mis en place par le Ministère de l'Outre-mer et auquel la délégation de la Polynésie à Paris et le bureau des relations et échanges internationaux ont participé, physiquement ou virtuellement. Il a été noté l'insuffisance de prise en compte de l'hyper éloignement RUP/PTOM dans la prise en charge forfaitaire des programmes mobilisés, malgré les efforts importants de mobilisation de la Commission Européenne. Les députés ultramarins ont été sollicités. Ils ont interpellé la commission par écrit. La commission est en train d'analyser la situation et présentera une proposition à ce sujet en 2016. Dans l'intervalle, pour l'année 2014, la commission adoptera des dispositions permettant de faire des exceptions afin d'assurer une meilleure prise en charge des frais de voyage.

5.4.2 AUTRES PROGRAMMES

5.4.2.1 Action préparatoire BEST

Initiée par le Parlement européen et mise en œuvre par la Commission européenne, l'action préparatoire BEST (régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les territoires des régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne) vise à encourager la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et des services éco systémiques dans l'Outre-mer européen.

- **Protection et gestion durable des oiseaux terrestres de Polynésie française menacés d'extinction et de leurs habitats (SOP MANU – Société d'ornithologie de Polynésie française)** : ce projet est axé sur le développement d'un réseau de gestion durable dans des zones d'oiseaux endémiques de la Polynésie française au travers d'actions de sauvegarde.

Pour 2014, il y a eu un suivi de la reproduction du monarque avec une mission sur *Fatu Hiva, Rimatarā et Ua Huka*.

- **South Pacific Ocean Ecosystemic Analysis – PACIOCEA (AAMP)** : coordonné par l'Agence des Aires marines protégées et le Secrétariat régional du Pacifique pour l'Environnement (SPREP / PROE), le programme PACIOCEA est financé à hauteur de 59,50 millions XPF (498 617,28 € - soit 55% du budget total du projet, le cofinancement provenant par ailleurs majoritairement de l'AAMP 40% et le reste du PROE et de l'IRD). L'année 2014 a été essentiellement consacrée à la collecte des données nécessaires à l'analyse des enjeux de la gestion durable du milieu marin pour la région.

5.4.2.2 **PACENET PLUS**

Le programme PACE-NET+ (Pacific Europe Network for Science Technology and Innovation) a été lancé le 2 septembre 2013, pour une durée de 3 ans en application du 7^{ème} programme cadre de la Commission européenne.

Il a pour objectif de renforcer les partenariats bi-régionaux en science, technologie et innovation (ST&I) dans le Pacifique et d'intensifier la collaboration avec l'Europe en ciblant 3 défis sociétaux majeurs :

- Santé, évolution démographique et bien-être,
- Sécurité alimentaire, agriculture durable, recherche marine et maritime et bio-économie.
- Lutte contre le changement climatique et utilisation efficace des ressources et matières premières

Il s'agit d'une première étape vers la définition de projets communs, éligibles aux financements qui sont mis en place par le dispositif HORIZON 2020 pour la période 2014-2020.

Le programme PACE-NET+ est coordonné par l'Institut de recherche pour le développement de Nouvelle-Calédonie (IRD NC), 16 membres y participent: 8 sont issus de la région Pacifique, 4 de l'Union européenne et 4 d'organisations internationales.

L'Institut Louis Malardé (ILM), qui représente la Polynésie française au sein de PACE-NET+, est co-leader de la thématique « Santé, évolution démographique et bien-être » et associé à la thématique dédiée à la sécurité alimentaire.

A ce titre, en 2014, l'ILM a piloté ou été associé à cinq actions :

Séminaire sur les maladies non transmissibles

Au mois de septembre 2014, l'Institut Louis Malardé a participé à la plateforme de discussion sur la thématique « Santé et bien-être » plus particulièrement axée sur les maladies non transmissibles, qui a eu lieu à Brême en Allemagne.

Séminaire sur les maladies infectieuses dans le Pacifique, à Tahiti

L'ILM a organisé un séminaire dédié aux maladies infectieuses dans le Pacifique, qui s'est tenu, à Tahiti, du 12 au 14 novembre 2014.

Ce colloque a réuni une cinquantaine de participants : médecins, chercheurs, représentants des organisations internationales de santé publique, des laboratoires de référence ou des autorités sanitaires des Etats insulaires de la région.

L'objectif était de favoriser le partage des expériences afin d'identifier des priorités communes, de renforcer l'efficacité du dispositif de surveillance et de gestion des

épidémies et de promouvoir les opportunités de coopération entre les partenaires de la région et avec l'Europe.

Ce séminaire était organisé en 3 ateliers au sein desquels ont alterné conférences et tables rondes. Ces échanges ont permis de :

- dresser un état des connaissances sur ces pathologies (données épidémiologiques, agents infectieux, traitements et moyens de prévention, risque d'émergence de nouveaux pathogènes) ;
- proposer un mode de gestion et de contrôle plus efficace (renforcement des connaissances sur les pathogènes et leurs vecteurs, étude des maladies et de leurs facteurs d'émergence ou de persistance), renforcement des outils (outils de diagnostic et protocoles d'analyses, réseaux de surveillance, lutte anti-vectorielle innovante...), renforcement de la production et du partage des données (études de séroprévalence, bases de données régionales) ;
- promouvoir la coopération Europe/région Pacifique ;
- à la présentation des opportunités de financement des programmes de recherche par les organismes européens.

Séminaire « Coastal ecosystem disturbances, fish and shellfish poisoning and their socio-economic implications »

L'ILM avec le Docteur Mirreille CHINAIN du Laboratoire des Bio-toxines Marines a contribué à l'organisation de séminaire qui s'est tenu du 18 au 20 novembre 2014 à Nourméa (Nouvelle-Calédonie), avec comme toile de fond la sécurité alimentaire des produits de la mer.

Une cinquantaine de participants ont assisté à ce séminaire organisé autour de 4 ateliers thématiques :

- Toxines marines et écosystèmes marins
- Changement climatique et perturbations environnementales
- Santé
- Impact économique des efflorescences algales

Les discussions ont permis notamment de tracer les contours d'une dizaine d'actions prioritaires dans le cadre de futurs partenariats (formation sur la mise en place de réseaux de surveillance de la ciguatera, création d'une plateforme commune d'informations et de partage, valorisation des savoirs traditionnels...).

Participation à la plateforme de synthèse

L'ILM a assisté à la plateforme de dialogue entre les représentants de l'Union européenne et des pays du Pacifique organisée en décembre à Auckland (Nouvelle-Zélande), au cours de laquelle les conclusions des précédents séminaires ont été présentées, parmi lesquelles les recommandations issues du séminaire sur les maladies infectieuses émergentes organisé à Tahiti.

Edition de l'annuaire de la recherche dans le Pacifique

Par ailleurs, l'ILM a réalisé, en collaboration avec l'IRD NC, l'édition d'un annuaire de la recherche dans le Pacifique.

Ce document, consultable en format imprimé ou électronique (www.ilm.pf) recense l'ensemble des institutions en rapport direct ou indirect avec la recherche.

L'information est accessible par pays et complétée par une présentation institutionnelle des Etats.

Cet outil, inédit, vise à améliorer la connaissance des potentiels en ST&I dans la région et faciliter le dialogue entre les acteurs au sein de la région Pacifique et la coopération avec l'Europe.

Cet annuaire a été présenté au « think tank » des maladies infectieuses en juin 2015 à Bruxelles

5.4.2.3 ICD - ENRTP

« *Island ecosystems, local livelihoods : combating invasive alien species in the Pacific for the benefit of biodiversity and people* »

Ce programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie (ENRTP), porté par Birdlife International et suivi par la Société d'Ornithologie de Polynésie vise notamment à renforcer les capacités des petits pays insulaires et des TOM du pacifique à lutter contre la prolifération et les impacts environnementaux et socio-économiques des espèces exotiques envahissantes. L'objectif de ce projet en Polynésie est d'éradiquer les rongeurs de plusieurs îles des *Tuamotu-Gambier* identifiés comme des sites clés et possédant un aspect sociologique notable. L'année 2014 s'est concentrée sur l'étude de faisabilité et la logistique de la programmation d'éradications des rats sur l'atoll de Temoe avec la formation de pilote d'hélicoptère pour le largage des appâts.

6 CONCLUSION

2014 apparaît comme une année de transition avec la clôture du 9ème FED, le lancement opérationnel du 10ème FED et le jalonnement de la programmation du 11ème FED.

Ainsi,

- les opérations initiées dans le cadre du 9ème FED ont été clôturées comme l'assainissement collectif des eaux usées de Punaauia (phase II) et l'assainissement collectif des eaux usées de Moorea (phase II) ;
- Les marchés du 10ème FED territorial avec notamment les procédures d'appels d'offres de assistances techniques à la Politique sectorielle de l'eau (PSE) et au Bureau des Affaires Européennes (BAE) ainsi que la mise en œuvre opérationnelle du 10ème FED régional avec le programme INTEGRE ont été lancées ;
- La nouvelle Décision d'Association d'Outre-Mer (DAO) est entrée en vigueur au 1er janvier 2014 pour la période 2014-2020, avec l'émergence d'un nouveau concept, celui du « partenariat mutuellement bénéfique ». C'est notamment dans ce cadre que la Polynésie française a retenu en octobre 2014 le secteur du tourisme pour la programmation du 11ème FED territorial.

En outre, l'année 2014 a été marqué par l'organisation les 25 et 26 novembre à Tahiti, de la 1^{ère} conférence régionale pour les Pays et Territoires d'Outre-mer du Pacifique en présence des Pays ACP du Pacifique et des organisations de coopération régionale. Cette conférence, qui traduit le renforcement du dialogue politique régional, a permis aux 4 PTOM du Pacifique de retenir collectivement « l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles » comme secteur de concentration pour la programmation du 11^{ème} FED régional.

7 ANNEXES

Annexe 1

Tableau récapitulatif des contributions de l'Union Européenne en Polynésie française dans le cadre du Fonds Européen de Développement - Enveloppe Territoriale

Annexe 2

Tableau récapitulatif des contributions de l'Union Européenne en Polynésie française dans le cadre du Fonds Européen de Développement - Enveloppe Régionale

Annexe 3

Récapitulatif des tableaux de données chiffrées figurant dans le RAE 2013

Annexe 4 :

Répartition des allocations du FED

Annexe 5

« Fiche Projet Analytique » des projets financés par l'Union européenne en Polynésie française

7.1 ANNEXE 1 - TABLEAU RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT - ENVELOPPE TERRITORIALE

Période de programmation	Principales réalisations	Budget (millions XPF)
1^{er} FED (1959-1964)	Construction de l'hôpital de Mamao et du quai à goélettes de Papeete	409
2^{ème} FED (1964-1970)	Construction de 91 classes primaires et 32 logements d'instituteurs	78
3^{ème} FED (1970-1975)	Construction du premier tronçon de la route des collines (jusqu'à Pamatai)	290
4^{ème} FED (1975-1980)	Programme de reforestation aux Marquises (175 MF) Construction de l'abattoir de Pajara (158,7 MF) Construction de la ligne de transport électrique de Hanavave (33,75 MF) Etudes hydrauliques sur Taravao (7,5 MF)	375
5^{ème} FED (1980-1985)	TEP-1 (225 MF) Programme forestier aux Marquises et aux ISLV (125 MF) Relance de la culture de la vanille (75 MF) Programme sur les énergies solaires (56,250 MF) Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture (56,250 MF) Etudes de mise en valeur des plateaux de Tahiti et Moorea (41,250 MF) Sauvetage archéologique de la vallée de Papenoo (29,375 MF)	801
6^{ème} FED (1985-1990)	Aménagements hydrauliques à Tahiti (206,5 MF) Développement de la flotille de pêche (156,2 MF) Aménagement agricole et installation de jeunes agriculteurs (143,1 MF) Assainissement de Bora Bora (121,4 MF) Assainissement de Punaauia (93,7 MF) Campagne d'éradication du nono aux Marquises (92,6 MF) Etudes de faisabilité et de commercialisation de produits de pêche et agricoles (62,7 MF) Recherches sur l'huître perlière (48 MF)	1 006

<p>7ème FED (1990-1995)</p>	<p>Développement des ressources marines (perliculture - 136 MF, flottille de pêche - 360 MF) Préservation de l'environnement (assainissement collectif de Punaauia - 1 000 MF)</p>	<p>1 556</p>
<p>8ème FED (1995-2000)</p>	<p>Assainissement collectif des eaux usées de la zone nord de Bora Bora, dernière phase du programme (1 133 MF) Etude sur les stratégies de développement des archipels: définition des filières de développement propres à chaque archipel (90 MF)</p>	<p>1 683</p>
<p>9ème FED (2000-2007)</p>	<p>Programme d'assainissement de Punaauia - Phase 2 (999MF) Professionalisation et pérennisation de la perliculture (434 MF) Programme d'assainissement de Punaauia - Phase III (699 MF) Programme d'assainissement de Moorea - Phase II (340 MF)</p>	<p>2 473</p>
<p>10ème FED (2008-2013)</p>	<p>Assainissement de Papeete (2 200 MF) Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française (121,72 MF) - Appui à l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau - Bonne gestion des finances publiques - Assistance technique au BAE- amélioration des performances - Communication Aide d'urgence: suite au cyclone OLI Réparation de la RT2 (240 MF)</p>	<p>2 599</p>
<p>TOTAL</p>		<p>11 270</p>

7.2 ANNEXE 2 - TABLEAU RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT - ENVELOPPE REGIONALE

Period of programming	Programme	Description	Budget (millions XPF)
6ème FED	CCISM	Création de "Relais Euro-Info-Centre" au sein des chambres de commerce et d'industrie de la Nouvelle Calédonie et de la Polynésie française	24
	PPPS - Phase II	Programme "Protection des Végétaux dans le Pacifique" (Pacific Plant Protection Services-PPPS). 8 pays ACP océaniques et les 3 PTOM français du Pacifique (NC, Wallis et Futuna, PF) Coordination des actions pour développer une protection phytosanitaire appropriée et efficace dans la zone	131
	DADP	Développement Agricole Durable dans le Pacifique Améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie dans les îles - accroissement de la production agricole durable dans les exploitations familiales	229
8ème FED	PROCFISH	Approfondissement des connaissances et données scientifiques nécessaires pour assurer une gestion durable des ressources dans l'océan Pacifique	286
	TEP vertes	Tonne Equivalent Pétrole, Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir-faire - Développement des activités lucratives des populations rurales ou isolées de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna en accélérant le recours aux énergies renouvelables respectueuses de l'environnement.	623
	SPRGO	Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer du Pacifique	604 <i>(dont 129 pour PF)</i>
	SCIFISH	Programme d'appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental	311
10ème FED	INTEGRE	Initiative des territoires pour la gestion régionale de l'environnement dans les PTOM du Pacifique	1 400
TOTAL			3 608

7.3 ANNEXE 3 - RECAPITULATIF DES TABLEAUX DE DONNEES CHIFFREES FIGURANT DANS LE RAE 2014

Tableau 1. Chiffres clés pour la situation économique de la PF en 2014	9
Tableau 2. Récapitulatif de la fréquentation touristique de 2009 à 2014	20
Tableau 3. Récapitulatif des montants des contributions du 9 ^{ème} FED en faveur de la Polynésie française.....	34
Tableau 4. Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase II.....	35
Tableau 5. Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia – Phase III.....	35
Tableau 6. Assainissement collectif des eaux usées de Moorea – Phase II.....	36
Tableau 7. Montant des contributions du 10 ^{ème} FED en faveur de la Polynésie française.....	37
Tableau 8. Synthèse des activités lancées sur les sites pilote avec l'identification des porteurs de projets.....	40
Tableau 9. Mobilisation des programmes communautaires horizontaux sur la période 2008-2016.....	44
Tableau 10. Récapitulatif des projets COMENIUS	45
Tableau 11. Récapitulatif des subventions en XPF versées aux établissements pour 2013-2014	45
Tableau 12. Evolution du budget des mobilités dans l'enseignement supérieur	46

7.4 ANNEXE 4 : REPARTITION DES ALLOCATIONS DU FED

	Allocations indicatives			Allocations indicatives		
	10e FED-PTOM (2008 - 2013)			11e FED-PTOM (2014-2020)		
	Millions €	Millions XPF	%	Millions €	Millions XPF	%
Territoriale	195,0	23 269,35	68,18	229,5	27 386,24	62,96
Aruba	8,8	1 050,10	4,51	13,0	1 551,29	5,66
Bonaire	3,0	357,99	1,54	3,9	465,39	1,7
Curacao	11,2	1 336,50	5,74	16,9	2 016,68	7,36
Saba	3,0	357,99	1,54	3,5	417,66	1,53
St-Eustatius	2,0	238,66	1,03	2,4	286,39	1,05
St-Maarten	4,7	560,85	2,41	7,0	835,31	3,05
Nouvelle Calédonie	19,8	2 362,73	10,15	29,8	3 556,03	12,98
Polynésie française	19,7	2 350,80	10,10	29,9	3 567,97	13,03
Wallis et Futuna	16,4	1 957,01	8,41	19,6	2 338,87	8,54
Saint-Pierre et Miquelon	20,7	2 470,13	10,62	26,3	3 138,38	11,46
<i>Mayotte</i> ¹³	22,9	2 732,66	11,74	--	--	--
Anguilla	11,7	1 396,16	6,00	14,0	1 670,62	6,10
Montserrat	15,6	1 861,55	8,00	18,4	2 195,67	8,02
Turks et Caïcos	11,8	1 408,09	6,05	14,6	1 742,22	6,36
Pitcairn	2,4	286,39	1,23	2,4	286,39	1,05
Iles Falkland	4,1	489,25	2,10	5,9	704,05	2,57
Saint Helena	16,6	1 980,88	8,51	21,5	2 565,60	9,37
Régionale	40,0	4 773,20	13,99	100,0	11 933,00	27,43
Caribbes	15,0	1 789,95	37,50	40,0	4 773,20	40
Pacifique	12,0	1 431,96	30,00	36,0	4 295,88	36
Indien	3,0	357,99	7,50	4,0	477,32	4
Thématique	10,0	1 193,30	25,00	16 - 18	1 909,28 - 2 147,94	16-18
Mesure de soutien	--	--	--	2 - 4	238,66 - 477,32	2-4
Réserve B	15,0	1 789,95	5,24	21,5	2 565,60	5,9
Facilite d'investissement BEI	30,0	3 579,90	10,49	5,0	596,65	1,37
Facilité de Coopération technique	6,0	715,98	2,10	8,5	1 014,31	2,33
Total	286,0	34 128,38		364,5	43 95,79	

¹³ Mayotte n'est plus éligible au FED depuis le 1er janvier 2014, suite à son changement de statut en région ultrapériphérique de l'EU.

8 « FICHES-PROJETS ANALYTIQUES » DES PROJETS FINANCES PAR L'UE EN POLYNESIE FRANÇAISE

Instrument financier	Titre du projet	Page
g ^{ème} FED territorial	Assainissement des eaux usées de Punaauia – Phase II	55
	Assainissement des eaux usées de Punaauia – Phase III	58
	Assainissement des eaux usées de Moorea – Phase II	61
10 ^{ème} FED territorial	Professionnalisation et pérennisation de la Pericuture	65
	Contribution à l'assainissement de la commune de Papeete	68
	Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française	71
10 ^{ème} FED territorial	Réparation de la protection de la route territoriale n°2, du PK14 au PK16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone Oli	76
10 ^{ème} FED régional	Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement : INTEGRE	79
EFTLV	« Similarity in Variety » - Centre scolaire primaire de Atuona (Marquises)	83
	Aide à la mobilité étudiante et du personnel – Programme Erasmus	87
	Consortium Erasmus Polynésie Française	90
	« Good Food, Feel Well » - Groupe scolaire Aui-Aværa-Moerai (Australes)	93
	« De la singularité à l'universalité des saveurs et des rythmes de nos régions » - Collège Taunua (Tahiti)	98
	Share my shoes - Collège de Taravao (Tahiti)	102
	Culture et nature en Europe – LPA Opunohu (Moorea)	105
	Mobilité étudiante pour la période de stage en entreprise des BTS (1)	110
	Mobilité étudiante pour la période de stage en entreprise des BTS (2)	112
	Mobilité étudiante pour la période de stage en entreprise des BTS (2)	112
Action préparatoire BEST	Pacific Oceanscape - PACIOCEA	114
FP7-INCO-Net – 10 ^{ème} FED	Projet INCO-Net – PACE NET Plus	118
ENRTP (AP 2011)	« Island Ecosystems, Local Livelihoods : Combating Invasive Alien Species in the Pacific for the benefit of biodiversity and people »	122
Action préparatoire BEST	Protection et gestion durable des oiseaux terrestres de Polynésie française menacés d'extinction et de leurs habitats - SOP-Manu	127

8.1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES DE LA PLAINE SUD DE PUNAAUIA, PHASE II, RACCORDEMENTS ET POSE DE RESEAUX – BASSINS VERSANTS L, M, O, Q ET T

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 9^{ème} FED Territorial Ref. UE : n°9355/POF du 14 octobre 2005

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'environnement - DIREN - Maîtrise d'œuvre
---	--

Budget du projet	
Coût global	1 601 622 751 F XPF 13 434 335 €
Sources et répartition des financements	
Union européenne-UE	998 782 484 F CFP 8 369 777 €
Polynésie française	162 840 267 F CFP 1 364 558 € 440 000 000 F CFP (hors taxes) 3 700 000 €

Références convention de financement : n°9355/POF du 14 octobre 2005 « Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia (POF001/04) 9^{ème} FED. Modifiée par avenant n°1 du 1^{er} octobre 2007.

Durée et Phassage du projet : Période d'exécution prévue par la convention : 74,5 mois (14 octobre 2005 au 31 décembre 2011) Phase de mise en œuvre opérationnelle : 50,5 mois (31 décembre 2009) Phase de clôture : 24 mois (1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011) PROJET TERMINE en phase de clôture
--

Partenaires du projet	
Commune de Punaauia	Information de la population concernée
Société d'Economie Mixte « assainissement des eaux de Tahiti »	Gestion du service public d'assainissement
Société Polynésienne de l'Eau, de l'Electricité et des Déchets (SPEED)	Maîtrise d'œuvre déléguée

LE PROJET

<p>Objectif principal : ce projet était axé sur la mise en place des conditions d'un développement durable ;</p> <p>Objectifs spécifiques : de manière à préserver la qualité de l'environnement et des sites touristiques et d'améliorer l'environnement immédiat des habitations raccordées.</p> <p>Stratégie et philosophie du projet : il s'agissait de mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punaauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace.</p> <p>Bénéficiaires du projet : la population locale et touristique, les commerçants et hôteliers, les administrations, les usagers des plages et du lagon de Punaauia.</p> <p>Résumé du projet : Dans sa globalité, le projet, lancé depuis 2000, visait à mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punaauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de Punaauia, de préserver leur santé et leur environnement, de protéger la ressource en eau et d'améliorer la qualité des eaux de baignade de la commune. Il permettra de contribuer indirectement au développement du secteur touristique et participer au maintien ou à la création d'emplois.</p> <p>Cette phase II s'inscrivait dans la continuité de la première phase également financée majoritairement par le FED, qui a déjà permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau principal de collecte, station d'épuration, émissaire) ainsi que le raccordement des usagers professionnels, gros consommateur d'eau (hôtels, zones industrielles, marina, centres commerciaux...). Elle visait à permettre le raccordement d'une partie des particuliers de la plaine Sud de Punaauia.</p>
--

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Depuis le début des années 90, la Polynésie française poursuit un programme de reconversion économique en vue de son développement durable qui s'appuie notamment sur la protection et la gestion de l'environnement. Les systèmes d'assainissement individuel devenus inopérants compte tenu de l'évolution des activités humaines, la Polynésie française s'est attachée : d'une part, à doter les communes soumises à des pressions humaines fortes (zones touristiques, zones urbaines...) de systèmes d'assainissement collectifs, grâce au soutien de l'Union européenne et de l'Etat français ; Bora Bora, Punaauia, Moorea et agglomération de Papeete ; d'autre part, à définir des programmes d'exploitation et de protection de la ressource en eau. L'élaboration du programme sectoriel de l'eau est prévue d'être mise en œuvre dans le cadre du 10^{ème} FED territorial pour permettre d'offrir à l'ensemble des acteurs concernés un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource, l'assainissement des eaux usées étant une composante majeure.

Par ailleurs, la loi statutaire de 2004 a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées aux communes et le nouveau code général des collectivités territoriales leur impose la mise en place du service public de l'assainissement des eaux usées d'ici 2020.

La commune de Punaauia accueille plusieurs unités hôtelières et a connu dès les années 1990 une forte densification de sa population, ce qui a rendu nécessaire la réalisation d'un assainissement collectif des eaux usées, pour des raisons tant sociales (préservation de la santé des habitants, résorption des habitats insalubres...) qu'environnementales (amélioration de la qualité des eaux, préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité...) et économique (maintien et développement de l'industrie touristique, de la pêche lagonaire...). En effet, la pollution, enregistrée au niveau de la zone touristique de Punaauia, résultait en grande partie de rejets directs d'eaux usées peu ou partiellement traitées dans le lagon, conséquence à l'inadaptation des systèmes d'assainissement individuels existants (risques en terme d'hygiène et de salubrité publique).

Descriptif du projet prévu par la CF :

La phase II consiste au raccordement au réseau de collecte d'une partie des usagers de la plaine sud de Punaauia. Sont concernés 1000 raccordements représentant un débit journalier d'eaux usées traitées de 1 700 mètres cubes, soit 5 750 Equivalent-habitants (environ 28 % de la population de la commune).

Ces raccordements, au niveau des bassins versants L, M, O, Q et T, impliquent la pose de plus de 20 Km de réseaux de collecte (dont 2,3 Km de réseaux sous pression) au niveau des voiries et de 5 postes de refoulement.

L'exécution des travaux sera confiée à des entreprises privées après appel d'offres ouvert international, dans le respect des procédures du 9^{ème} FED.

Ces travaux permettront de passer d'un taux de raccordement de 5% à 50% au niveau de la plaine sud.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Bien qu'obligatoire, le raccordement des habitations au réseau d'assainissement ne peut se faire sans l'accord des propriétaires. Ainsi, des réunions d'informations par quartier sont organisées par la Commune de Punaauia et ses élus, en lien avec la DIREN et la SEM, afin d'informer les populations sur les enjeux de l'assainissement collectif (amélioration de la santé, protection de l'environnement...) et la nécessité de se raccorder au réseau.

Afin d'assurer la pérennité du projet et de créer une valeur ajoutée locale, la réalisation des études préalable et le contrôle des travaux ont été confiés à une entreprise locale et la gestion du service public de l'assainissement a été confiée à la SEM, dont la commune de Punaauia est membre (présidence de la SEM et deux sièges au sein du conseil d'administration de la SEM).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

La phase I a déjà été réalisée en 2000-2002, pour un montant de 13,4 millions d'€ HT (1,6 milliards XPF), 70 % FED, 20 % PF, 10 % Etat et a permis la construction de la station d'épuration (au niveau de l'échangeur laorana d'une capacité de 7 000 m3/j), du réseau principal (de l'hôtel Beachcomber à l'hôtel Méridien), de l'émissaire de rejet des eaux traitées et des raccordements des principaux usagers professionnels (hôtels, zone industrielle de la Punaruu...) ainsi que certains lotissements - Débits traités : environ 1 700 m3/j.

La phase II consistait au raccordement au réseau de collecte d'une partie des usagers de la plaine sud de Punaauia. Etaient concernés 1000 raccordements représentant un débit journalier d'eaux usées traitées de 1 700 mètres cubes, soit 5 750 Equivalent-habitants (environ 28 % de la population de la commune).

en 2011 :

Le marché FED de travaux n°6.0048, d'un montant de 8,28 millions d'€ (988 millions XPF HT) s'est terminé en fin 2010. Une enveloppe d'environ 84 000 euros (10 millions F CFP) a été consacrée à la phase audit et évaluation du projet. Il aura permis de réaliser par rapport à ce qui était prévu

Initialement 75 % du réseau sous pression et 70 % du réseau gravitaire. En 2011, la garantie de bonne exécution a été sollicitée pour demander à l'entreprise la reprise de certains raccords suivis de réclamations de propriétaires.

Le marché complémentaire de travaux n° 10.6350 financés à 100% par le Pays (3,35 M€ HT soit 440 MF) pour atteindre les objectifs de 1700 m³/j d'eaux usées collectées a débuté en septembre 2010 pour se terminer en septembre 2011. L'objectif de réalisation est totalement atteint.

La Polynésie a, quant à elle, liquidé 2,97 millions d'€ HT (355 millions XPF HT) correspondant aux travaux réalisés par le marché complémentaire et à la maîtrise d'œuvre déléguée.

en 2012 :

- **Audit financier du projet :**

Deux spécialistes du cabinet Ernst and Young sont venus à Tahiti du 7 au 17 février 2012 pour réaliser l'audit financier final du marché FED n°6.0048. Cet important audit permettant de vérifier la bonne utilisation des fonds et de faire des recommandations pour les prochains marchés européens a été positif et n'a relevé aucune somme dépensée inéligible.

- Evaluation du projet :

Le consortium conduit par Grontmij/Carl Bro, représenté par Aspa Utilities, s'est rendu à Tahiti du 20 au 28 février 2012 pour l'évaluation finale de la phase II du programme d'assainissement, comprenant les deux marchés de travaux (FED et PF). L'objectif de l'évaluation était de fournir une appréciation globale et indépendante des résultats du projet et de formuler des enseignements à retenir ainsi que des recommandations pour les éventuelles actions à venir.

Des échanges par courriel ont eu lieu entre la DIREN et le consortium, permettant de formuler des remarques et corrections des trois versions du rapport d'évaluation reçues (mai, août et novembre), ou encore transmettre des compléments d'information.

Les deux rapports ont été validés par la Polynésie française en fin d'année 2012.

en 2013 :

Les instances européennes ont souhaité procéder à un audit complémentaire afin de tenter d'obtenir d'avantages d'informations relatives au sous-détail de quantités intermédiaires exécutées à chaque décompte étant donné que certains fichiers jugés secondaires n'avaient pas été conservés par le bureau d'études SPEED. Par conséquent, un spécialiste du cabinet Ernst and Young est revenu effectuer une visite à Tahiti du 18 au 21 novembre 2013 dans les locaux de l'entreprise TAPETA. Cet audit complémentaire a permis de confirmer la bonne utilisation des fonds en recoupant certaines informations du maître d'œuvre délégué SPEED et celles de l'entreprise TAPETA.

Réalisations en 2014 :

- Validation de l'audit financier complémentaire par la Polynésie française (une version provisoire a fait l'objet de remarques de la Polynésie française en mai 2014).

Perspectives 2015 :

- Conclusion de l'audit.

Evaluation des activités : Les phases d'audit et d'évaluation ont été positives tant dans le déroulement que dans les leçons à apprendre. Cet audit financier réalisé sur une opération financée par l'Union européenne est une première en Polynésie française. En effet, pour les précédentes opérations, seule une évaluation avait été réalisée. De nombreux échanges ont eu lieu. Le cabinet d'audit souhaitait établir à chaque décompte la localisation géographique des dépenses par bassin versant. Ces données n'ont pas été conservées par le maître d'œuvre délégué car jugées comme secondaires. Des mesures correctives ont donc été prises aussitôt (dès 2012) pour les deux marchés FED suivants (Punaauia phase III et Moorea Phase II) de manière à présenter des décomptes comprenant les sous-détails par zone ou bassin versant. Il a été également relevé qu'aucun rapport financier n'a été réalisé par la Polynésie française, seul un rapport final transmis avec le décompte final. Il convient néanmoins de préciser, qu'aucune demande n'a été formulée à ce sujet par l'Union européenne.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

La Polynésie française par le biais de ses services instructeurs doit tirer des leçons de cet audit en matière de suivi du projet et d'archivage des pièces justificatives, en étroite collaboration avec la Délégation de Fidji et le Bureau des PTOM de Nouméa.

8.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES POUR LA COMMUNE DE PUNAAUIA, PHASE III, RACCORDEMENTS ET POSE DE RESEAUX – BASSINS VERSANTS R ET T

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 9^{ème} FED Territorial Réf. UE : n°9921/POF CRIS 20904 du 17 septembre 2008

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'environnement - DIREN - Maîtrise d'œuvre
---	--

Budget du projet	
Coût global	794 000 000 XPF 6 654 216 € <i>(hors audit, évaluation et imprévus)</i>
Sources et répartition des financements	
Union européenne-UE	699 000 000 XPF 5 858 116 €
Polynésie française	95 000 000 XPF 796 100 €
<i>Références convention de financement : n°9921/POF CRIS 20904 du 17 septembre 2008 « Programme d'assainissement collectif des eaux usées Moorea Phase II et Punaauia Phase III (POF/01/07 – POF/002/07) 9^{ème} FED. Modifiée par avenant n°1 du 18 février 2011. Cadre Logique ajusté en juillet 2013.</i>	

<p>Durée et Passage du projet : Période d'exécution prévue par la convention : 82 mois (17 septembre 2008 au 30 juin 2016) ; Phase de mise en œuvre opérationnelle: 58 mois (30 juin 2014), Phase de clôture : 24 mois (1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016) PROJET TERMINE en phase d'audit évaluation</p>

Partenaires du projet	
Commune de Punaauia	Information de la population concernée
Société d'Economie Mixte « assainissement des eaux de Tahiti » (SEM VAITAMA)	Gestion du service public d'assainissement
Société Polynésienne de l'Eau, l'Electricité et des Déchets (SPEED)	Maîtrise d'œuvre déléguée

LE PROJET

<p>Objectif principal : ce projet est axé sur la mise en place des conditions d'un développement durable, et d'améliorer l'environnement immédiat des habitations raccordées.</p> <p>Objectifs spécifiques : de manière à préserver la qualité de l'environnement et des sites touristiques</p> <p>Stratégie et philosophie du projet : il s'agit de mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punaauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace.</p> <p>Bénéficiaires du projet : la population locale et touristique, les commerçants et hôteliers, les administrations, les usagers des plages et du lagon de Punaauia.</p> <p>Résumé du projet : Dans sa globalité, le projet, lancé depuis 2000, vise à mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punaauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de Punaauia, de préserver leur santé et leur environnement, de protéger la ressource en eau et d'améliorer la qualité des eaux de baignade de la commune. Il permettra de contribuer indirectement au développement du secteur touristique et participer au maintien ou à la création d'emplois.</p> <p>Cette phase III s'inscrit dans la continuité des phases I et II, également financées majoritairement par le FED, qui ont déjà permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau principal de collecte, station d'épuration, émissaire) ainsi que le raccordement des usagers professionnels (gros consommateur d'eau ; hôtels, zones industrielles, marina, centres commerciaux...) et d'une partie des particuliers de la plaine sud de Punaauia.</p>	
--	--

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Depuis le début des années 90, la Polynésie française poursuit un programme de reconversion économique en vue de son développement durable qui s'appuie notamment sur la protection et la gestion de l'environnement. Les systèmes d'assainissement individuel devenus inopérants compte tenu de l'évolution des activités humaines, la Polynésie française s'est attachée : d'une part, à doter les communes soumises à des pressions humaines fortes (zones touristiques, zones urbaines...) de systèmes d'assainissement collectifs, grâce au soutien de l'Union européenne et de l'Etat français ; Bora Bora, Punaauia, Moorea et agglomération de Papeete ; d'autre part, à définir des programmes d'exploitation et de protection de la ressource en eau. L'élaboration d'un programme sectoriel de l'eau est prévue d'être mise en œuvre dans le cadre du 10^{ème} FED territorial pour permettre d'offrir à l'ensemble des acteurs concernés un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource, l'assainissement des eaux usées étant une composante majeure.

Par ailleurs, la loi statutaire de 2004 a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées aux communes et le nouveau code général des collectivités territoriales leur impose la mise en place du service public de l'assainissement des eaux usées d'ici 2020.

La commune de Punaauia accueille plusieurs unités hôtelières et a connu dès les années 1990 une forte densification de sa population, ce qui a rendu nécessaire la réalisation d'un assainissement collectif des eaux usées, pour des raisons tant sociales (préservation de la santé des habitants, résorption des habitats insalubres...) qu'environnementales (amélioration de la qualité des eaux, préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité...) et économique (maintien et développement de l'industrie touristique, de la pêche lagonaire...). En effet, la pollution, enregistrée au niveau de la zone touristique de Punaauia, résultait en grande partie de rejets directs d'eaux usées peu ou partiellement traitées dans le lagon, conséquence à l'inadaptation des systèmes d'assainissement individuels existants (risques en terme d'hygiène et de salubrité publique).

Descriptif du projet prévu par la CF :

Les travaux de la phase III, qui comprennent la pose de réseaux et des raccordements, visent à couvrir une partie de la plaine Sud de Punaauia : zone comprise entre le PK 13 (restaurant COCO'S) et le PK 15,5 (pointe des pêcheurs) – soit environ 7 % de la population de la commune de Punaauia (1330 habitants). L'objectif de la phase III est de mettre en place les ouvrages nécessaires pour collecter et traiter 350 mètres cubes par jour d'eaux usées supplémentaires au niveau des bassins versants R et T de la plaine sud de Punaauia, grâce à la construction de réseaux secondaires de collecte (pose de 5,5 Km de canalisations, dont 350 m de réseau sous pression), l'installation d'un poste de refoulement et le raccordement gratuit de 292 habitations. Ces travaux permettront de passer d'un taux de raccordement de 50% à 61% au niveau de la plaine sud.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Bien qu'obligatoire, le raccordement des habitations au réseau d'assainissement ne peut se faire sans l'accord des propriétaires. Aussi, des réunions d'informations par quartier sont organisées par la commune de Punaauia et ses élus, en lien avec la DIREN et la SEM, afin d'informer les populations sur les enjeux de l'assainissement collectif (amélioration de la santé, protection de l'environnement...) et la nécessité de se raccorder au réseau.

Afin d'assurer la pérennité du projet et de créer une valeur ajoutée locale, la réalisation des études préalables et le contrôle des travaux ont été confiés à un bureau d'études local (SPEED) et la gestion du service public de l'assainissement a été confiée à la SEM Vaitama, dont la commune de Punaauia est membre (présidence de la SEM et deux sièges au sein du conseil d'administration de la SEM).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

La phase I a déjà été réalisée en 2000-2002, pour un montant de 13,4 millions d'€ HT (1,6 milliards XPF), 70 % FED, 20 % PF, 10 % Etat et a permis la construction de la station d'épuration (au niveau de l'échangeur laorana d'une capacité de 7 000 m3/j), du réseau principal (de l'hôtel Intercontinental Beachcomber à l'hôtel Méridien), de l'émissaire de rejet des eaux traitées et des raccordements des principaux usagers professionnels (hôtels, zone industrielle de la Punaruu...) ainsi que certains lotissements - Débits traités : environ 1 700 m3/j.

La phase II consistait au raccordement au réseau de collecte d'une partie des usagers de la plaine sud de Punaauia. Sont concernés 1000 raccordements représentant un débit journalier d'eaux usées traitées de 1 700 m3/j, soit 5 750 Equivalents-habitants (environ 28 % de la population de la commune). Ces raccordements, au niveau des bassins versants L, M, O, Q et T, impliquaient la pose de plus de 20 km de réseaux de collecte (dont 2,3 Km de réseaux sous pression) au niveau des voiries et de 5 postes de refoulement

en 2011

Après les différentes phases d'appel d'offres, le marché de travaux a été confié (fin décembre 2011) à la société CEGELEC POLYNESIE (moins-disant : 669 994 096 XPF HT). La quantité de travaux a été

revue à la baisse (18% de moins de canalisations : 5 275 m ; 15% de moins de branchements : 281) pour ne pas dépasser l'enveloppe financière allouée.

Par ailleurs, à la même période des réunions de quartier ont été organisées pour l'obtention des autorisations de branchements individuels (281).

en 2012

Les travaux du marché FED n°12.1087 (FED-279-980) ont démarré le 29 février. Cette année a permis la réalisation des travaux en partie publique (réseaux et poste) à hauteur de 70%. 3 mois de préparation ont été nécessaires. 61% du montant total a été décaissé.

en 2013

- Poursuite et fin des travaux - La partie publique étant quasiment terminée (5 256 ml de réseau gravitaire, 323 ml de réseaux pression et le poste de refoulement R), il s'agissait principalement du raccordement des usagers (269 branchements correspondant à 334 habitations), soit 300 m3/j supplémentaires d'eaux usées collectées et traitées à la station d'épuration.
- Avenant au marché FED de travaux finalisé en avril 2013 afin de modifier le Détail Estimatif des quantités et d'ajouter un bordereau complémentaire des prix unitaires et forfaitaires (prix nouveaux), augmentant ainsi le montant total du marché de 29 millions XPF HT pour un nouvel objectif de 292 raccordements. Le montant total du marché est donc passé à 699 053 342 XPF HT (montant initial : 670 MF). Cette augmentation a été prise en charge par les fonds provenant de la ligne « imprévus FED » de la convention de financement n°9921/POF.
- Avenant à la convention Polynésie française/CEGEELEC relative au paiement de la TVA pour prendre en compte l'augmentation du montant du marché FED en contrepartie de l'engagement du Pays à financer le complément des raccordements sur Moorea phase II.
- Ajustement du cadre logique en juillet permettant de baisser les objectifs de réalisation Punaauia Phase III de 330 à 292 raccordements, complétés par une augmentation des objectifs pour Moorea Phase II en contrepartie d'un financement complémentaire du Pays.
- Fin des travaux dans les délais contractuels (5 août), la deuxième partie de l'année a été consacrée à la levée des réserves et à la finalisation du décompte général-final accompagné du rapport final transmis en décembre à l'Union européenne.
- Un monitoring orienté sur les résultats (monitoring ROM) de fin de chantier mandaté par l'Union européenne (UE) du 2 au 5 septembre 2013 a constaté que les travaux ont bien été terminés dans les délais et souligné le bon déroulement du chantier.

Réalisations en 2014:

- Versement du décompte final (8 550 278 XPF), pour un montant total versé de 698 812 026 XPF ;
- Elaboration et transmission du rapport financier en mars.

Un audit du projet par la Cour des Comptes Européenne a été réalisé mi-2014, à distance. Cet audit s'est très bien déroulé et a été très satisfaisant.

Perspectives pour 2015:

- Audit financier final et évaluation finale de l'opération.

Evaluation des activités :

- Les objectifs de réalisation ont été atteints à 92% par rapport au cadre logique ajusté en juillet : 5 256 ml de réseau gravitaire, 323 ml de réseau pression et le poste de refoulement R, 269 branchements correspondant à 334 habitations, soit 300 m3/j supplémentaires d'eaux usées collectées et traitées à la station d'épuration et 60 % des usagers de la zone raccordés. Le cadre logique prévoyait 292 raccordements, 61% des usagers de la zone raccordés et 350 m3/j d'eaux usées supplémentaires collectées.

8.3 ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES DE LA ZONE TOURISTIQUE DE HAAPITI-MOOREA - PHASE II

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 9 ^{ème} FED Territorial	Réf. UE : n°9921/POF CRIS 20904 du 17 septembre 2008
--	--

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'environnement - DIREN - Maîtrise d'œuvre
--	--

Budget du projet		
Coût global	808 329 356 XPF	6 773 800 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	340 000 000 XPF	2 849 200 €
Polynésie française	468 329 356 XPF	3 924 600 €
Convention de financement : n°9921/POF CRIS 20904 du 17 septembre 2008 « Programme d'assainissement collectif des eaux usées Moorea Phase II et Punaaula Phase III (POF/001/07 – POF/002/07) 9 ^{ème} FED. Modifiée par avenant n°1 du 18 février 2011. Cadre Logique ajusté en juillet 2013.		

Durée et phasage du projet :	Période d'exécution de la convention : 82 mois (17 septembre 2008 au 30 juin 2016) :
	Phase de mise en œuvre opérationnelle : 58 mois (30 juin 2014),
	Phase de clôture : 24 mois (1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016)
	PROJET TERMINE en cours d'audit/évaluation

Partenaires du projet	
Commune de Moorea-Maiao	Information de la population concernée
Polynésienne des Eaux	Gestion du service d'assainissement
Société Polynésienne de l'Eau, de l'Electricité et des Déchets (SPEED)	Maîtrise d'œuvre déléguée
Agence de communication (Red Soyv)	Communication et sensibilisation du projet

LE PROJET

Objectif principal: ce projet est axé sur la mise en place des conditions d'un développement durable, **Objectifs spécifiques :** de manière à préserver la qualité de l'environnement et des sites touristiques et d'améliorer l'environnement immédiat des habitations raccordées.

Stratégie et philosophie du projet : il s'agit de mettre en place un système d'assainissement collectif efficace et pérenne pour la commune de Moorea, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace.

Bénéficiaires du projet : la population locale et touristique, les commerçants et hôteliers et les usagers des plages et du lagon de Moorea

Résumé du projet : Dans sa globalité, le programme d'assainissement de Moorea, lancé depuis 1998, vise à mettre en place un système d'assainissement collectif efficace et pérenne pour la commune de Moorea, en remplacement du système d'assainissement autonome et individuel devenu inefficace, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de Moorea, de préserver leur santé et leur environnement, de protéger la ressource en eau (nappe phréatique) et d'améliorer la qualité des eaux de baignade de la commune, ce qui permettra notamment de contribuer au développement touristique et donc au maintien ou à la création d'emplois.

Cette phase II s'inscrit dans la continuité de la phase I, financée par la Polynésie française (92%) et l'Etat (8%), qui a déjà permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau de collecte principale, station d'épuration, émissaire). Elle consiste à raccorder les professionnels et particuliers de la zone de Haapiti (Moorea) au système d'assainissement collectif mis en place.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Depuis le début des années 90, la Polynésie française poursuit un programme de reconversion économique en vue de son développement durable qui s'appuie notamment sur la protection et la gestion de l'environnement. Les systèmes d'assainissement individuel devenus inopérants compte tenu de l'évolution des activités humaines, la Polynésie française s'est attachée : d'une part, à doter les communes soumises à des pressions humaines fortes (zones touristiques, zones urbaines,...) de systèmes d'assainissement collectifs, grâce au soutien de l'Union européenne et de l'Etat français ; Bora Bora, Punaauia, Moorea et agglomération de Papeete ; d'autre part, à définir des programmes d'exploitation et de protection de la ressource en eau L'élaboration d'un programme sectoriel de l'eau est prévue d'être mise en œuvre dans le cadre du 10^{ème} FED territorial pour permettre d'offrir à l'ensemble des acteurs concernés un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource, l'assainissement des eaux usées étant une composante majeure.

Par ailleurs, la loi statutaire de 2004 a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées aux communes et le nouveau code général des collectivités territoriales leur impose la mise en place du service public de l'assainissement collectif d'ici 2020. Une étude a été réalisée en 2009 par ASPA sur le coût économique des déficiences de l'assainissement en Polynésie française (financement AFD).

Le programme d'assainissement de Moorea a débuté en 1998, par les études et les démarches à effectuer (demande d'autorisation, recherche de financement) avant la réalisation des travaux de mise en place des infrastructures. La première phase d'études et de travaux s'est déroulée de 2003 à 2006. Elle a permis de réaliser les infrastructures nécessaires au fonctionnement du service public d'assainissement des eaux usées : réseaux de collecte (qui vont permettre d'acheminer les eaux usées vers la station) et de distribution deaux d'arrosage, station d'épuration (qui va permettre de traiter les eaux usées et de produire à partir de ces dernières des eaux d'arrosage) et émissaire (qui va permettre de déverser les eaux traitées dans le milieu naturel).

La zone touristique de Haapiti sur la commune de Moorea présente un fort potentiel touristique. La commune connaît également une augmentation constante de sa population, ce qui a rendu nécessaire la réalisation d'un assainissement collectif des eaux usées, pour des raisons tant sociales (préservation de la santé des habitants, description des habitats insalubres) qu'environnementales (amélioration de la qualité des eaux, préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité) et économiques (maintien et développement de l'industrie touristique et de la pêche lagonaire). En effet, la pollution, enregistrée au niveau de la zone touristique de Haapiti, résultait en grande partie de rejets directs d'eaux usées peu ou partiellement traitées dans le lagon, du fait de l'inadaptation des systèmes d'assainissement individuels existants (risques en terme d'hygiène et de salubrité publique).

Descriptif du projet prévu par la Convention de Financement:

Les travaux de la phase II comprennent le raccordement des usagers professionnels et particuliers de la zone touristique de Haapiti. En pratique, la zone concernée par ce programme d'assainissement collectif public s'étend du PK 24,5 (hôtel Intercontinental Moorea) au PK 31,5 (caserne de pompiers Nuuroa) au niveau de la commune associée de Haapiti, commune de Moorea Maiao. Le réseau de collecte représente au total 13 kilomètres et intègre 11 postes de refoulement.

Il est prévu dans le cadre de la convention de financement la pose de réseaux, de postes de refoulement et le raccordement de 358 usagers (particuliers et professionnels), soit la collecte et le traitement de 550 mètres cube par jour, permettant de connecter au réseau collectif 80 % des usagers de la zone.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Des réunions d'information ont été organisées par la commune (accompagnée de la DIREN) auprès des usagers pour les informer des objectifs du projet et de la nature des travaux. La communication était assurée par une agence de communication locale (Red Soyû), sous convention avec la DIREN (<http://www.nuuroa.info>). La gestion du service d'assainissement a été confiée par la commune de Moorea-Maiao par délégation de service public à la société Polynésienne des Eaux (signature : début juillet 2010 – durée : 12 ans).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

La phase I, financée par la Polynésie française (92%) et l'Etat (8%), a permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau de collecte principal, station d'épuration, émissaire). Les travaux de la phase II comprendraient le raccordement de la totalité des usagers professionnels et particuliers de la zone touristique de Haapiti.

En 2011 :

La station d'assainissement de Nuuroa, à Moorea, a été inaugurée le 9 mars 2011. Le raccordement des usagers professionnels s'est étendu du 2 mai au 16 décembre 2011, pour un montant final de 112 001 756 XPF HT soit 938 775 €.

Pour le raccordement des usagers particuliers, après les différentes phases d'appel d'offres et de négociation, le marché de travaux a été confié au groupement d'entreprises SPRES – INTERROUTE. La quantité de travaux a été diminuée pour entrer dans l'enveloppe allouée, les raccordements passant de 280 à 240. Le marché a été notifié en décembre 2011 pour un montant de 339 996 180 XPF HT (2 849 168 €).

La campagne de communication (2010-2012), a été assurée par une agence de communication locale (Red Soyvi), pour un montant total de 9 400 000 XPF HT (78 772 €).

En 2012 :

Après la fin de la campagne de communication et l'obtention des autorisations de travaux en partie privée, les travaux du marché FED n° 12.0135 (FED-273-466) ont démarré le 19 mars 2012 pour une durée prévisionnelle de 10 mois. Cette année a permis la réalisation des travaux en partie publique (réseaux et 3 postes de refoulement). 3 mois de préparation ont été nécessaires. 57% du montant total a été décaissé.

A noter que le mandataire du groupement n'a pas été en mesure de fournir les garanties nécessaires auprès de sa banque pour obtenir les cautions bancaires. Par conséquent, l'Union européenne a appliqué à chaque décompte une retenue de 15% du montant au titre des garanties de bonne exécution et de parfait achèvement.

En 2013 :

- Poursuite et fin des travaux, la partie publique étant terminée (4 164 ml de réseaux gravitaires, 805 ml de réseaux pression et 3 postes de refoulement), il s'agissait principalement du raccordement des usagers (185 branchements correspondant à 225 habitations), soit 150 m3/j supplémentaires d'eaux usées collectées et traitées à la station d'épuration. A noter qu'une baisse significative de la consommation en eau et donc de la quantité d'eaux usées rejetées a été constatée du fait d'une tarification élevée de l'eau et de l'assainissement (changement des comportements).

- Ajustement du cadre logique en juillet permettant de baisser les objectifs de réalisation Punaauia Phase III de 330 à 292 raccordements, compensé par une augmentation des objectifs pour Moorea Phase II, passant de 320 à 358 raccordements, en contrepartie de l'engagement financier additionnel du Pays de financer le complément des raccordements sur Moorea phase II.

- Fin des travaux dans les délais contractuels (9 mai), la deuxième partie de l'année a été consacrée à la levée des réserves et la finalisation du décompte général-final accompagné du rapport final. Le groupement a mis un certain temps pour transmettre le Dossier des Ouvrages Exécutés complet.

- Un monitoring orienté sur les résultats (ROM) de fin de chantier mandaté par l'Union européenne du 2 au 5 septembre 2013 a constaté que les travaux ont bien été terminés dans les délais et souligné le bon déroulement du chantier.

Réalisations en 2014 :

- Versement du décompte final (3 293 805 XPF), pour un montant total d'exécution à 339 395 680 XPF ;
- Versement des retenues de garantie. La retenue de bonne exécution (5%) d'un montant cumulé de 16 969 784 XPF HT et la retenue de parfait achèvement (10%) d'un montant de 33 939 568 XPF HT ont été versées ;
- Elaboration et transmission du rapport final (technique) et du rapport financier.

Perspectives pour 2015

- Audit financier et évaluation finale à réaliser
- Recherche par la PF de disponibilités financières pour pouvoir terminer la totalité des raccordements de la zone (environ 500 millions XPF HT pour 220 habitations, 200 m3/j). A minima, pour atteindre l'objectif du cadre logique ajusté, il faudra réaliser 118 raccordements (100 m3/j) pour un montant d'environ 300 millions XPF HT. Ces travaux nécessiteront la mise à jour des études "Projet" et la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune dans le cadre du futur Contrat de Projets (financement Etat/Pays/Commune).

Evaluation des activités :

- Les objectifs de réalisation du marché de travaux FED ont quasiment été atteints: 4 164 ml de réseaux gravitaires, 805 ml de réseaux pression et 3 postes de refoulement, 185 branchements

correspondant à 225 habitations, soit 150 m³/j supplémentaires d'eaux usées collectées et traitées à la station d'épuration.

- Les objectifs de réalisation par rapport au cadre logique ajusté en juillet 2013 comprenant à la fois les travaux réalisés par la Polynésie française (professionnels) et l'Union européenne sont atteints à 80%, à savoir au total : 240 raccordements, 56% des usagers raccordés sur la zone et 450 m³/j d'eaux usées collectées et traitées.

Le cadre logique prévoyait 358 raccordements, 80% des usagers de la zone raccordés et 550 m³/j d'eaux usées supplémentaires collectées.

- Le groupement a dû affronter des problèmes de trésorerie car aucune avance n'a été octroyée en raison de l'absence de la présentation de sa garantie bancaire et 15 % du montant de chaque décompte a été retenu du fait de l'incapacité de fournir des cautions bancaires de garantie de bonne exécution et de parfait achèvement.

8.4 PROFESSIONNALISATION ET PERENNISATION DE LA PERLICULTURE (POF/001/03)

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 9 ^{ème} FED Territorial.	Réf. UE : Convention n° 9293/POF 5.0174 du 11/07/2005
---	---

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Service de la Perliculture (PRL) – devenu Direction des Ressources Marines et Minières (DRMM) depuis le 01/01/2012.
---	--

Budget du projet		
Coût global	434 965 140 F CFP	3 645 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	434 965 140 F CFP	3 645 000 €
<i>Convention de financement n° 9293/POF du 11 juillet 2005 - CRIS FED2004/016-967 : Avenant n° 1 à la convention de financement prolongeant la durée de mise en œuvre opérationnelle jusqu'au 30/06/2011 et la période d'exécution de la convention de financement au 30/06/2013 signé le 30 novembre 2007 par la Commission européenne (lettre AIDCO/CI/RT/D(2005) 16622).</i>		

Durée et Passage du projet : 5.5 ans prolongé de 3 ans – soit 8,5 ans (période d'exécution de la convention de financement)
- Phase de mise en œuvre : 6,5 ans (du 23 décembre 2004 au 30 juin 2011)
- Phase de clôture : 2 ans (du 1 juillet 2011 au 30 juin 2013)
PROJET ACHEVE

Partenaires du projet	
Mairies des îles et atolls perlicoles	diffusion des informations relatives aux formations
IRD (Papeete, Nouméa et Marseille)	
Centre d'Océanologie de Marseille (COM)	Travaux de recherche sur l'hydroclimat et les sources de nourriture de l'huître perlière
Universités de Caen, de la Rochelle, de Polynésie Française	
IFREMER (Tahiti, Brest)	Rédaction des termes de référence pour l'étude de marché international de la perle de Tahiti, dispense de formations en classification, commercialisation et valorisation des perles"
GIE Perles de Tahiti	Formations futures
Maison de la Perle	Etude du marché international
Société ITAL TREND	de la perle de Tahiti

LE PROJET

<p>Objectif principal: ce projet est axé sur la pérennisation du secteur perlicole, vecteur d'emplois dans les îles et donc source d'élévation du niveau de vie des îliens</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer les performances techniques et économiques des exploitations perlicoles, - atteindre une meilleure rentabilité des fermes perlières, - assurer la pérennité de la filière perlicole. <p>Stratégie et philosophie du projet : concrètement, il s'agit d'assurer une meilleure rentabilité en améliorant les performances techniques et économiques des exploitations perlicoles par le biais de formations</p> <p>Bénéficiaires du projet : Populations des îles et atolls perlicoles et les perliculteurs.</p> <p>Résumé du projet : Ce projet visait à améliorer les performances techniques et économiques des exploitations perlicoles, permettant ainsi d'atteindre une meilleure rentabilité des fermes perlières et d'assurer la pérennité de la filière perlicole.</p> <p>A cette fin, un programme de formation technique et itinérante à l'adresse des professionnels de la perliculture, un autre de recherche scientifique examinant les interactions entre l'huître perlière et son environnement lagunaire et une étude du marché international de la perle de culture de Tahiti ont été mis en œuvre. La phase opérationnelle du projet s'est terminée en juin 2011.</p>

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

La Polynésie française est le premier exportateur mondial de perles noires ou « Perles de culture de Tahiti » produites à partir de l'huître perlière *Pinctada margaritifera*. Cette ressource a une importance cruciale pour la Polynésie française tant au niveau économique (1^{er} poste d'exportations...) que social (maintien des populations filennes...) et environnemental.

Depuis les années 80, l'Union européenne soutient le développement du secteur de la perliculture en Polynésie française, afin de contribuer au développement de ses archipels (accroissement du revenu des perliculteurs, gestion des flux migratoires...). Ainsi, elle a notamment soutenu la création du Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture (CMNP) à Rangiroa (5^e FED), la réalisation de recherches scientifiques (Programme Général de Recherche sur la Nacre, dans le cadre du 6^e FED) et la réalisation de travaux d'amélioration de la qualité des perles et d'assistance technique (dans le cadre du 7^e FED).

Dans le cadre d'un plan de développement de la perliculture en Polynésie française dont le but était d'obtenir une valeur des exportations issues de la perliculture de 30 milliards de F CFP, le gouvernement polynésien a esquissé les contours d'un programme de professionnalisation et de pérennisation de la perliculture dès 1998. Mais compte tenu des difficultés administratives essentiellement (réformes internes à l'administration, règles de comptabilité publique, processus de recrutement du chef de projet complexe, processus de réactualisation du projet compte tenu des retards initiaux...), les signatures de la convention de financement et des devis programmes n'ont pu avoir lieu qu'en 2004 et 2007.

Parallèlement, la Polynésie française et l'Etat, de manière conjointe ou autonome, soutiennent de nombreux programmes de recherche, depuis 2000, pour améliorer les capacités de production des perliculteurs et la qualité des perles ainsi que pour garantir la protection et la préservation de cette ressource naturelle. A titre d'exemples récents, peuvent ainsi être cités :

- le programme REGENPERL (Ressources Génétiques de la PERliculture polynésienne), 2010-2012, financé dans le cadre du contrat de projet Etat-Pays et axé sur l'aspect génétique et la biodiversité des huîtres perlières ;
- le Groupement de Recherche sur l'Amélioration de la QUALITÉ de la perle (GDR ADEQUA), 2008-2012, entièrement financé par le Pays et ayant pour but de fédérer les différentes actions de recherche menées sur la question de l'amélioration de la qualité de la perle.

Descriptif du projet et ses résultats :

Ce projet visait à améliorer les performances techniques et économiques des exploitations perlicoles, à atteindre une meilleure rentabilité des fermes perlières et assurer la pérennité de la filière perlicole, grâce à la mise en œuvre d'actions susceptibles d'assurer la professionnalisation de la perliculture en Polynésie.

Ainsi, en 2 ans, plus de 640 personnes ont été formées, par le biais de formations pratiques, itinérantes et gratuites, aux métiers de la perle : d'une part, à la classification, à la commercialisation et à la valorisation des perles et d'autre part, aux techniques de greffe, de fabrication d'outils, de biologie, de comptabilité et de plongée. Il s'agissait notamment par ces actions de renforcer la qualité des perles ou encore de la commercialisation et les perliculteurs (hommes et femmes) ont exprimé le souhait de les voir perdurer. Mais, compte tenu de la concurrence internationale et de la surproduction de perles de culture de Tahiti, la valeur et le volume des exportations de perles brutes ont continué à diminuer.

Les programmes de recherche (IRD et UNC) et l'étude de marché international de la perle de culture de Tahiti (ITALTRENDS) réalisés dans le cadre de ce projet ont néanmoins permis d'identifier des pistes de réflexion pour assurer la pérennité de la perliculture en Polynésie française, qu'il conviendrait de mettre en œuvre dans de futurs projets, telles que :

- la mise en place d'un centre de prévision opérationnel, capable de prévoir en temps réel, les épisodes de ponte, les périodes les plus favorables au collectage des naissains ainsi que les périodes et les zones de risques d'eutrophisation des eaux du lagon,
- la réalisation de campagne de dispersion larvaire,
- le développement d'une stratégie commerciale cohérente, notamment concernant l'organisation de la commercialisation et de la promotion de la Perle de culture de Tahiti,
- la distribution de fiches d'informations sur la circulation des eaux du lagon (hydrodynamique), la dispersion des larves d'huître perlière, les sources de nourriture de l'huître perlière ainsi que sur la reproduction et la croissance de l'huître perlière.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les sessions de formation, définies par le CMNP et suivant les desiderata des perliculteurs, se sont adressées autant aux hommes qu'aux femmes. Des questionnaires de satisfaction ont été distribués aux perliculteurs. Certains ont même été interviewés sur le retour d'investissement des formations. Ces dernières ont d'ailleurs bénéficié d'adaptations aux attentes et aux besoins des perliculteurs.

Les mairies des îles et atolls perlicoles étaient informés par le PRL de la tenue des formations à titre gracieux et avaient la responsabilité d'informer leurs administrés (notamment les perliculteurs).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

De novembre 2007 à juin 2010, plus de 750 formations en matière de classification, de commercialisation et de valorisation des perles ainsi qu'en matière de greffe, de fabrication d'outils, de biologie, de comptabilité et de plongée ont eu lieu dans 20 îles et atolls de Polynésie française. Par ailleurs, les programmes de recherche mis en place par l'IRD, l'UPF et l'IFREMER, ont notamment permis une évaluation plus complète du réseau et du bilan trophique des naissains et des huîtres adultes, une meilleure connaissance des impacts du changement climatique sur les atolls perlicoles (modèles hydrodynamiques et climatiques) et l'élaboration de scénarii de dispersion larvaire en fonction des conditions environnementales rencontrées dans une année type. Enfin, l'étude de marché international de la perle de culture de Tahiti réalisée par la société Italtrend a permis d'identifier les tendances du marché final de la perle de culture de Tahiti, d'analyser ses circuits de commercialisation et d'élaborer une proposition de stratégie commerciale cohérente pour celle-ci.

en 2010 :

Le service de la Perliculture (PRL) s'est attaché à clôturer les contrats et conventions non soldés:

- contrat de subvention UE-IRD achevé le 18 décembre 2010 ;
- conventions PRL-UPF, achevées en juin 2010, pour la mise en œuvre de l'action "Modélisation de la croissance, de la reproduction et du recrutement de l'huître perlière Pinctada margaritifera.

en 2011

Le contrat cadre avec Italtrend s'est clôt en janvier 2011 (paiement de 7 155 920 CFP). Un audit financier final des dépenses engagées dans le cadre des devis-programmes n°2 et 3 (période du 7/11/07 au 22/06/10) a été mené en Polynésie du 15 au 26 août 2011 par le cabinet Price Waterhouse Coopers (Bruxelles). Il n'y a pas d'information sur l'évaluation finale réalisée lors de la mission en PF du 5 au 22 novembre 2012 par le consortium Cardno Agrisystem.

en 2013

- Audit financier du contrat de subvention IRD par PwC Réviseurs d'Entreprises Scrl : remise du rapport le 25 septembre 2013 ;
- Remboursement du trop-perçu (3 792 712 FCFP) par le Pays à la CE : mandatement le 19 décembre 2013 et paiement le 8 janvier 2014 ;
- Fermeture de la Maison de la Perle au 30 septembre 2013 ;
- Poursuite des travaux de recherche (modélisation de la dispersion larvaire, modélisation de la croissance et de la reproduction, sources de nourriture, écologie larvaire de l'huître perlière et modèle de prévision du collecte) et des études socio-économiques dans le cadre de 2 programmes pluridisciplinaires (ANR POLYPERL et Contrat de projets Etat-Pays BIODIPERL 2011-2013) et d'une convention IFREMER-DRMM en perliculture.

Réalisations en 2014 :

- Remboursement le 8 janvier 2014 du trop-perçu de 3 792 712 XPF ;
- Clôture du projet 9PTF POF 01 « Professionnalisation et pérennisation de la perliculture ».
- Clôture du projet BIODIPERL.

Evaluation des activités :

Le remboursement du trop-perçu réalisé dans le cadre du suivi exposé de l'audit financier final a pris du temps car il y a eu un problème au niveau du montant à rembourser et, ensuite, la somme a été prise en charge sur les derniers crédits délégués à la DRMM au titre de l'année 2013.

8.5 CONTRIBUTION A L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE PAPEETE (TAHITI)

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10 ^{ème} FED Territorial	Réf. UE : n° FED/2011/023-434
---	-------------------------------

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Bureau des Affaires Européennes (aujourd'hui, Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique – DAIE) / DIREN
---	---

Budget du projet	
Coût global	2 214 200 477 F CFP
	18 555 000 €
<i>Convention de financement n° FED/2011/1023-434 en date de 22 novembre 2013</i>	

Durée et phasage du projet : 84 mois à compter de la signature de la convention de financement, dont 60 mois de mise en œuvre opérationnelle et 24 mois de clôture. Le démarrage des travaux est prévu pour mi 2016.
PROJET EN COURS

Partenaires du projet	
Polynésie française	Communication et imprévus
Commune de Papeete (SEML « TE ORA NO ANANAHU »)	Financement des études préalables

LE PROJET

Objectif principal : le projet vise à favoriser le développement économique, social et environnemental durable par l'amélioration du cadre de vie de la population de Papeete dont les composantes visées sont la salubrité publique, la qualité des eaux, la préservation de la rade et préservation de l'environnement en général

Objectifs spécifiques : par l'instauration d'un service d'assainissement collectif public des eaux usées.

Stratégie et philosophie du projet : Le projet participe à la réalisation du programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete (Tahiti) qui répond à un besoin prioritaire d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement en milieu urbain dans une perspective de développement durable. La ville de Papeete est la capitale économique. Elle concentre, intra-muros, la plupart des activités économiques de l'île dont, notamment le port de commerce international et le port de pêche hauturière ; ceci porte à environ 100 000 le nombre d'utilisateurs en journée. Son assainissement est devenu un problème prioritaire et le principal facteur limitant le développement durable de l'urbanisation et des activités nouvelles.

Bénéficiaires du projet : les usagers de la commune (habitants et entreprises) et l'ensemble de la population de Papeete et Tahiti (réduction des pollutions et nuisances).

Résumé du projet : concrètement, il s'agit de participer à l'instauration d'un service public performant usuel et indispensable pour toute ville d'importance : l'assainissement collectif public des eaux usées.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :
 La ville de Papeete concentre, aujourd'hui, plus de 26 000 habitants, soit 15% de la population de Tahiti. Capitale économique, elle concentre également, intra-muros, la plupart des activités économiques de l'île dont, notamment, le port de commerce international et le port de pêche hauturière ; ceci porte à environ 100 000 le nombre d'utilisateurs en journée. Son assainissement est devenu un problème prioritaire et le principal facteur limitant le développement durable de l'urbanisation et des activités nouvelles.

Ainsi, en 2007, une convention conclue entre l'Etat et la commune de Papeete marquait le début du vaste programme d'assainissement de la commune, qui devrait s'achever en 2030 pour un coût global évalué, en 2010 à 125 millions d'euros (16 milliards F XFP cf SDEU).

Descriptif du projet : Le projet consiste en la réalisation et en la mise en service d'un réseau de canalisations d'un peu plus de 7 km, connecté à la station d'épuration de la Papeava de capacité extensible. *Il n'assure pas le financement des raccordements des usagers.* Il ne constitue qu'une partie de la phase 1 du programme global d'assainissement de la ville de Papeete, qui porte sur environ 6 000 abonnés, pour un volume collecté évalué à 14 000 m³/jour (soit 50,000 équivalent habitants) et doit atteindre son terme en 2030.

La phase 1 d'études et de travaux de la zone 1, d'un montant estimé de plus de 58 millions d'euros (soit plus de 7 milliards F CFP HT), a été découpée en plusieurs tranches fonctionnelles :

- **la phase 1A** qui devrait s'achever mi 2016, correspond à la réalisation d'une station d'épuration dimensionnée pour un volume de 3500 m³/jour (soit 12 000 équivalents habitants) d'un émissaire océanique et d'un réseau de raccordement d'environ 300 abonnés, pour un volume collecté estimé à 1500 m³/jour (4 milliards F CFP HT),
- **la phase 1FED** et la **phase 1 TIPHERU**, qui correspondent à l'extension du réseau de raccordement sur une zone complémentaire à la phase 1A (respectivement 2 milliards et 1,5 milliard F CFP).

La commune de Papeete, par l'intermédiaire de la SEML « TE ORA NO ANANAH I » (détenue à 85% par la commune), le Pays et l'Etat, via le contrat de projets « Etat-Polynésie française » financent les phases préalables d'équipement ainsi que les études préparatoires au présent projet (phase 1A) : 4 milliards F CFP HT, dont 3,57 milliards F CFP financés par l'Etat et le Pays (89%) et 430 millions financés par la SEML.

Les activités identifiées du projet sont les suivantes :

- La rédaction de deux appels d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne pour le suivi et la réalisation des travaux de la phase 1FED, y compris contrôle de qualité. Les études préalables et la rédaction des dossiers nécessaires au lancement des trois appels d'offres de la phase 1A sont financées par le contrat de projets Etat-Polynésie française et la SEML ;
- la validation et le lancement, par la DIREN, d'un appel d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne, pour la mise à jour du dossier d'études, le suivi des travaux (maîtrise d'œuvre) et la coordination,
- la validation et le lancement, par la DIREN, d'un appel d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne, pour les travaux ;
- le dépouillement des offres, attribution des marchés, contractualisation par la DIREN pour le compte du Président de la Polynésie française, ordonnateur territorial ;
- et le suivi de l'exécution du programme de travaux réalisé par la DIREN, avec l'assistance d'un maître d'œuvre privé et en concertation avec la commune et la SEML.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile : Un comité de pilotage sera mis en place. Il rassemblera les parties prenantes locales, dont notamment la commune, la SEML, des représentants des usagers, le Haut-commissariat, la Direction de l'Environnement (DIREN) et le BAE, qui a en charge la coordination globale du projet et le secrétariat dudit comité. Il s'assure de la bonne exécution du projet, du respect du calendrier et de la synchronisation avec les programmes financés par le contrat de projets. L'UE sera invitée, en qualité d'observateur, au comité. Par ailleurs, dans la continuité des actions déjà menées par la commune, des actions de communication à destination des usagers seront menées conjointement par la commune et la Polynésie française afin de sensibiliser la population à la nécessité et à l'intérêt d'un système collectif d'assainissement.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

Dans un premier temps, une zone pilote (zone 0 – entre l'Hôtel de Ville et le Marché municipal) a été réalisée en centre-ville de Papeete. Cette opération a permis d'évaluer les difficultés de réalisation, de valider les options techniques et de valider la méthode d'accompagnement des usagers garantissant le consentement au raccordement. Ainsi, à fin 2014, 280 raccordements étaient effectifs sur les 330 potentiels (soit 92%) dans la zone pilote.

Pour la phase 1A, cinq conventions de financement ont été signées dans le cadre du contrat de projet Etat-Polynésie française entre 2010 et 2014.

En 2010

- En septembre 2010, deux conventions de financement pour un montant de 1,71 milliard F CFP HT (soit environ 15 millions d'euros) ont été signées pour réaliser les études préliminaires ainsi que les travaux de pose des réseaux d'assainissement collectif des eaux usées de la ville de Papeete.

Les travaux de réseaux ont démarré en 2012 et ont été réceptionnés fin 2013.

En 2011

- En novembre 2011, une troisième convention de financement d'un montant de 202 millions F CFP (soit 1,69 millions d'euros) a été signée pour la réalisation d'études préliminaires concernant l'extension des réseaux de collecte, d'études connexes pour la construction de la station d'épuration et de l'émissaire ainsi que d'une campagne de communication.

En 2013

- En mai 2013, la convention de financement d'un montant de 1,62 milliard F CFP a été signée pour les études de conception démarrées en septembre 2013 suivi des travaux de la station d'épuration à compter de septembre 2014 pour une durée de 21 mois.

Le montage administratif du projet de la contribution du FED pour l'assainissement collectif des eaux usées de Papeete a été élaboré avec les différents intervenants entre 2010 et 2011 et l'année 2012 a été consacrée à la finalisation des documents préparatoires (DAO études de maîtrise d'œuvre et DAO de travaux) à la décision de financement de la Commission européenne. Cette finalisation a été conduite par le Bureau des Affaires Européennes (BAE), en concertation avec les services de la SEML « TE ORA NO ANANAHI » et avec le soutien du bureau UE/PTOM de la CE à Nouméa.

Réalisations en 2014

- mars 2014, signature de la dernière convention de financement d'un montant de 464 millions de F XCP (soit 3,9 millions d'euros) pour la réalisation des travaux de l'émissaire
- Juin 2014 : démarrage des travaux
- Transfert de la conduite du projet à la DIREN
- Finalisation et validation du dossier d'appel d'offres européen pour la maîtrise d'œuvre du projet (marché FED de services)
- Rencontre protocolaire avec les membres de la commission européenne et visite des chantiers de l'assainissement de Papeete
- Lancement de l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre qui s'est avéré infructueux.

Perspectives pour 2015

- Relance de l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre qui s'était avéré infructueux en 2014.

8.6 RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10^{ème} FED Territorial Réf. UE : FED/2010/022-839 du 19 août 2013

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIE) - Bureau des Affaires Européennes
---	--

Budget du projet		
Coût global	155 131 312 F CFP	1 300 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	151,551,312 F FCP	1 270 000 €
Polynésie française	3 580 000 F CFP	30 000 €

Durée et passage du projet : 72 mois, à compter de sa signature, dont 60 mois (5 ans) de mise en œuvre opérationnelle et 12 mois de clôture.

Le projet comprend 3 activités :

- Activité 1 : **La politique sectorielle de l'eau**
- Activité 2 : **la gestion des finances publiques**
- Activité 3 : **l'amélioration des performances dans la gestion des programmes européens**
- Activité 4 : **Plan de communication et visibilité de la coopération entre l'Union européenne et la Polynésie française**

PROJET EN COURS

Partenaires du projet		
Activité 1	La politique sectorielle de l'eau	Direction de l'environnement (DIREN)
Activité 2	La gestion des finances publiques	Direction du budget et des finances
Activité 3	L'amélioration des performances	BAE
Activité 4	Plan de communication et visibilité de la coopération entre l'Union européenne et la Polynésie française	BAE

LE PROJET

Objectif principal: ce projet vise au renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française afin de rendre les interventions du service public plus performantes et ainsi, favoriser son dialogue avec les instances communautaires.

Stratégie et philosophie du projet : ce projet intervient dans 3 domaines :

1. L'appui à l'élaboration du programme sectoriel de l'eau de la Polynésie française, débouchant sur la mise en place d'une politique sectorielle approuvée par les acteurs concernés,
 2. L'ajustement du plan de gestion des finances publiques de la Polynésie française, à partir d'une analyse basée sur le Cadre de Mesure de la Performance en matière de Gestion des Finances Publiques (PEFA),
 3. L'amélioration du dialogue de la Polynésie française avec les institutions européennes par une plus grande maîtrise dans l'élaboration et le pilotage de projets bénéficiant d'appuis communautaires (dont projets régionaux).
- Ces 3 domaines d'intervention sont prévus d'être accompagnés par une opération de communication via un contrat de services financé sur le 10^{ème} FED territorial

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Un comité de pilotage sera mis en place pour chacun des trois axes du programme. Ces comités associatifs, outre des représentants du gouvernement, de l'Assemblée élue et de l'Etat, des représentants des parties prenantes, responsables administratifs et société civile (sauf pour l'axe GFP qui ne concerne que les pouvoirs publics). L'élaboration du programme sectoriel de l'eau est une démarche participative impliquant tous les acteurs concernés, dont les usagers.

Concernant l'amélioration des performances, des formations sont prévues à destination des porteurs de projet, qu'ils soient institutionnels ou membres de la société civile

Bénéficiaires du projet :

- *Programme sectoriel de l'eau* : La population locale qui bénéficiera d'une meilleure gestion de la ressource, d'un accès à la ressource et d'une amélioration des conditions environnementales ;

- *Bonne gestion des finances publiques* : les pouvoirs publics qui bénéficieront d'une expertise pour améliorer la gestion des finances publiques avec un impact positif, *in fine*, sur la maîtrise des prélèvements obligatoires et, donc, sur le pouvoir d'achat de la population;
- *Amélioration des performances* : les services, ministères ou collectivités locales concernés par la mise en œuvre de projets ainsi que l'ensemble des acteurs (administrations, associations, entreprises, organismes de recherche, ONG, ...) bénéficiaires potentiels des outils européens.

Résumé du projet : Ce projet vise à améliorer les capacités d'élaboration, de gestion, de suivi et d'évaluation des politiques publiques de la Polynésie française, afin qu'elle puisse :

- d'une part, améliorer son dialogue et renforcer son partenariat avec l'Union européenne et
- d'autre part, développer un mode de gestion publique axée sur la performance et les résultats.

Ainsi, il consiste à mobiliser des assistances techniques, afin d'accompagner la démarche de performance entreprise par la Polynésie française. Il concerne les secteurs de l'eau et des finances publiques ainsi que les outils et financements européens.

ACTIVITE 1 : LA POLITIQUE SECTORIELLE DE L'EAU

Réf. :	Marché non contractualisé en 2014
Coût activité 1	53 687 351 FCP ou 449 900€
Durée et phasage activité 1	12 mois de mise en œuvre

CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité 1 :

L'eau est une problématique transversale qui engage de nombreux intervenants dont les enjeux sont sanitaires, économiques, sociales et environnementales. Elle est une ressource qui soutient tout développement et toute vie, elle est donc importante et également limitée. Des programmes d'exploitation et de protection de la ressource sont mis en œuvre depuis plusieurs décennies en Polynésie française, sans toutefois qu'un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource existe. D'autant que les impacts du changement climatique menacent la pérennité de l'eau. Cette absence de stratégie globale entrave et pèse lourdement sur tous les projets de développement social, économique et environnemental du pays.

Le séminaire GIRE (Gestion Intégrée de la Ressource en Eaux), organisé par l'Union Européenne (UE) à Papeete, en décembre 2008, avait mis en avant ces manques de visibilité globale sur le secteur de l'eau, de connaissance de la ressource ainsi que de coordination et de hiérarchisation des activités. A la suite du séminaire régional sur la gestion de l'eau (Samoa – avril 2010), une feuille de route a ainsi été établie pour l'élaboration d'une politique sectorielle de l'eau.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

L'implication des acteurs locaux, société civile, usagers économiques et acteurs institutionnels, est une nécessité pour garantir une politique de l'eau de qualité qui intègre les réalités de terrain. Ainsi tout au long du processus, des représentants de ces acteurs seront associés aux diverses étapes et notamment aux réunions de travail.

Afin d'informer les autres parties prenantes, des informations par une page internet dédiée ainsi que des informations publiques seront effectuées, en particulier à destination des représentants des 48 communes.

Un comité de pilotage sera mis en place pour la validation des documents issus des groupes de travail.

Descriptif de l'activité 1 :

L'assistance technique appuiera la Polynésie française dans l'élaboration et la validation par l'ensemble des acteurs de sa politique sectorielle de l'eau.

Les principaux travaux concernent :

- l'organisation de la concertation pour l'élaboration de la déclaration des objectifs sectoriels ;
- la coordination des travaux nécessaires pour l'élaboration des orientations sous-sectorielles, du programme d'actions et du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) ;
- et la conduite du processus d'approbation des orientations sous-sectorielles, du programme d'actions et du CDMT.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique de l'activité 1 :
En 2011

L'année 2011 a été consacrée à la finalisation des documents préparatoires à la décision de financement de la Commission européenne.

En 2012

La fiche action a été validée par le QSG en juin 2012 et la rédaction des DTA et de la convention de financement ont été finalisés.

En 2013

Le 19 août 2013, la convention de financement 10ème FED est signée par les parties. L'avis de pré-information est publiée le 11 septembre 2013. Ce même mois de septembre, est également transmis officiellement le projet de Dossier d'Appel d'Offres (DAO) à l'UE

Réalisations en 2014 :

02 janvier 2014 : Publication de l'avis de marché de l'Assistance Technique
05 février 2014 : Date limite de remise des dossiers de candidature
15 avril 2014 : Réunion 1 de la commission de sélection des candidats
29 avril 2014 : Réunion 2 de la commission de sélection des candidats (compléments pour les critères professionnels)
07 août 2014 : Envoi des invitations à soumissionner
03 octobre 2014 : Date limite de remise des offres
13 octobre 2014 : Commission d'ouverture des offres
16 octobre 2014 : Commission d'évaluation des offres
Octobre/novembre : Rédaction du rapport, discussion Pays/UE
12 novembre 2014 : Approbation du rapport par l'ordonnateur territorial suppléant
24 décembre 2014 : Approbation du choix du candidat par la CE

En 2014, le diagnostic du secteur de l'eau qui était à la charge du Pays est terminé.

Perspectives pour 2015 et 2016 :

2015 : Rédaction et finalisation du contrat d'AT
Elaboration des orientations et objectifs (étape 1) et finalisation du plan d'actions (étape 2)
2016 : Finalisation du document de la politique sectorielle de l'eau et examen final par l'APF et le CESC.

Evaluation : L'année 2014 a été entièrement consacrée aux démarches de consultation et sélection du titulaire du marché (entre la publication du Dossier d'Appel d'Offres et l'approbation du choix du titulaire). Ces délais administratifs ont été plus longs que ceux prévus au PRAG malgré une forte réactivité et une bonne coordination des échanges par la DALE.

Par ailleurs, depuis le début de la programmation du 10^{ème} FED (2008- séminaire GIRE), certains référents ne sont plus dans le domaine. Il est donc nécessaire de re mobiliser le réseau d'acteurs (en tout ou partie). Plus particulièrement, la programmation entre le diagnostic et le début de la mission d'AT aurait nécessité une meilleure articulation (notamment temporelle) de façon à assurer une mobilisation des acteurs sur la durée.

Pistes d'amélioration du suivi de l'activité 1 :

La mise en œuvre du suivi du projet nécessite plus de moyens humains en Polynésie française, tant en ce qui concerne le bureau des affaires européennes que la DIREN.

Le maintien d'un dialogue de qualité entre les services du Pays et la poursuite d'une excellente coordination par la DALE du dialogue entre les services du Pays et l'UE sont une condition de réussite à la mise en œuvre du contrat du futur AT.

Il conviendra d'être efficace et pertinent dans les échanges durant le déroulement de la mission de l'AT qui ne durera que 12 mois, de manière notamment à assurer une bonne visibilité dans la gestion globale du projet ainsi qu'une mobilisation pérenne de la participation des différents acteurs

ACTIVITE 2 : LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Réf. :	Marché non contractualisé en 2014
Coût activité 2	10 739 857 XPF ou 90 000 €
Durée et phasage activité 2	3 mois

CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité 2 :

Depuis 2008, le contexte de crise économique a conduit la Polynésie française à rationaliser la gestion de ses finances publiques. C'est pourquoi, elle a engagé des travaux de réforme sur ce sujet. Une évaluation PEFA a été réalisée, à la demande de la CE, en 2008 mais n'a pas reçu de validation des

parties prenantes. En 2010, une mission de l'Inspection Générale des Finances a donné lieu à la publication d'un rapport, dit rapport « Bolliet ». Sur la base de ces deux rapports, les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française ont été révisées et un plan de réforme de la gestion des finances publiques est aujourd'hui en cours. Un comité de suivi du plan de réforme est d'ores et déjà en place.

Ce travail reflète en premier lieu la volonté du Pays d'assainir la gestion de ses finances publiques et de retrouver un cycle vertueux. En second lieu, ce travail vise également à permettre à la CE d'évaluer l'éligibilité de la PF à l'appui budgétaire dans le cadre du 11^{ème} FED. En effet, pour pouvoir bénéficier de l'appui budgétaire sectoriel, le PTOM doit disposer :

- Politique sectorielle en place ou en cours de mise en œuvre ;
- Un cadre macroéconomique orienté vers la stabilité ;
- Un programme pertinent et crédible d'amélioration de la gestion des finances publiques ;
- Un niveau suffisant de transparence et de contrôle de la gestion des finances publiques (accès public aux informations budgétaires).

Descriptif de l'activité 2 :

L'assistance technique vise à accompagner la Polynésie française par la réalisation d'une évaluation PEFA, l'identification de recommandations pour l'amélioration de la gestion des finances publiques et l'accompagnement pour la mise en place d'un cadre de réforme de la GFP.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique de l'activité 2 :

En 2012 : 1^{er} projet de Termes de Référence transmis en 2012
En 2013 : aucun événement

Réalisations en 2014 :

- projet des TdR révisés après prise en compte des demandes de modifications par la CE, transmis le 15/09/2014 pour une mobilisation de l'AT PEFA pour 3 mois (courant 2015)

Perspectives pour 2015 :

- Finalisation et lancement de l'A.O.
 - Réalisation de la mission de l'A.T. PEFA

Evaluation :

Longueur inexploquée des délais entre les premiers termes de référence et la mise en oeuvre du projet.

ACTIVITE 3 : L'AMELIORATION DES PERFORMANCES DANS LA GESTION DES PROGRAMMES EUROPEENS

Réf. :	Marché non contractualisé en 2014
Coût activité 3	57 279 236 XPF ou 480 000 €
Durée et phasage activité 3	42 mois

CADRE D'INTERVENTION

Contexte de l'activité 3 :

Depuis 1958, l'Union européenne contribue au développement de la Polynésie française. Elle bénéficie en effet des concours financiers de l'UE et d'un régime d'échanges commerciaux spécifiques. Ainsi, en plus de 50 ans, la Polynésie française a perçu 11 milliards de F CFP (soit 92 millions d'euros), au titre du FED territorial et 2,6 milliards de F CFP (soit 21 millions d'euros), au titre du FED régional. Eligible à certains programmes communautaires horizontaux, depuis 2001, la Polynésie française en bénéficie peu jusqu'à maintenant.

Compte tenu des difficultés rencontrées par la Polynésie française lors de l'exécution des programmes FED antérieurs et de sa sous-utilisation des programmes communautaires horizontaux, elle a mis en place, en juin 2011, un bureau des affaires européennes (BAE). Celui-ci a pour vocation principale d'assurer la coordination des programmes financés avec le soutien de l'Union européenne, mais également d'améliorer le dialogue entre la Polynésie française et l'UE et de faciliter l'accès du plus grand nombre aux outils européens.

Au regard de ces éléments, la Polynésie française a proposé à l'Union européenne, en 2009, d'orienter une partie des fonds alloués au titre du 10^{ème} FED bilatéral à des assistances techniques visant à renforcer ses connaissances et capacités dans les domaines concernés et à opérer un transfert de savoir-faire et de bonnes pratiques.

Descriptif de l'activité 3 :
 L'assistance technique contribuera à l'établissement d'un état des lieux de l'organisation du partenariat entre l'UE et la Polynésie française ainsi que de son intégration régionale. Outre l'accompagnement pour la préparation d'un plan d'actions pluriannuel du BAE et de sa révision annuelle, un programme d'accompagnement méthodologique au changement, comprenant des actions de formation sera développé, sur la base des constats et recommandations établis, afin d'apporter durablement :

- une amélioration des aptitudes de la Polynésie française à concevoir, mettre en œuvre et piloter des projets (en particulier ceux bénéficiant du soutien de l'UE) ;
- une pertinence et une cohérence accrues de ces projets au regard des politiques publiques territoriales ou locales ;
- une utilisation optimisée, par l'ensemble des bénéficiaires potentiels, des financements européens disponibles ;
- une plus grande capacité à développer et mettre en œuvre des partenariats internationaux, notamment dans un cadre régional.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique de l'activité 3 :

En 2013 :

Transmission officielle du projet de DAO pour l'AT BAE en septembre (validé CE en novembre 2013).

Réalisations en 2014 :

- 02 janvier: lancement de l'A.O.
- 1^{er} trimestre : réunions des commissions d'évaluation
- 07 août : publication de la « short list » (liste restreinte)
- 03 octobre : date limite pour l'envoi des offres
- 13 et 16 octobre : comité d'évaluation des offres I
- 12 novembre : rapport d'évaluation transmis par la PF
- 23 décembre: validation du rapport par la CE
- 24 décembre : notification aux soumissionnaires

Perspectives pour 2015 et 2016 :

- Pour 2015 : démarrage de la mission d'AT et réalisation des activités (2015-2016) telles que :
- Conception participative d'un plan d'actions avec l'élaboration d'un état des lieux - diagnostic
 - Aide à la mise en œuvre participative de ce plan avec accompagnement dans la mise en place des réformes, etc.

ACTIVITE 4 : PLAN DE COMMUNICATION ET VISIBILITE DE LA COOPERATION ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LA POLYNESIE FRANÇAISE

Réf. :	Marché non contractualisé en 2014
Coût activité 4	5 967 134 XPF ou 50 000 €
Durée et phasage activité 4	
Réalisations en 2014 :	Aucune

Perspectives pour 2015 et 2016 :

Pour 2015 : lancement du projet

8.7 REPARATION DE LA PROTECTION DE LA ROUTE TERRITORIALE N°2, DU PK14 AU PK16, SUITE AUX DOMMAGES OCCASIONNES PAR LE CYCLONE OLI

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10° FED Enveloppe B Réf. UE : FED/2011/023-323

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : BAE – maître d'ouvrage et suivi financier DEQ – maître d'œuvre et suivi technique
---	---

Budget du projet	
Coût global	401 387 000 F CFP
Sources et répartition des financements	
Union européenne-UE	240 000 000 F CFP
Polynésie française	163 387 000 F CFP
<i>Convention de financement n° FED/2011/023-323 (gestion décentralisée partielle)</i>	2 000 000 €
<i>CRIS n° FED/2011/023-383</i>	1 373 000 €
	-

Durée et phasage du projet : 42 mois, dont :
 - 18 mois de phase opérationnelle, débutant à la date d'entrée en vigueur de la convention de financement (10 janvier 2012). *Le délai de chantier ad hoc est estimé à ce jour à 12 mois (juillet 2012-juillet 2013)*
 - 24 mois de phase de clôture.
PROJET ACHÈVE en cours de clôture

Partenaires du projet	
commune associée de Papenoo	Consultation sur l'avant-projet (AVP)
associations de surfeurs - usagers du site.	Consultation des usagers sur l'AVP

LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques : Il s'agit de contribuer à un retour à la normale de l'infrastructure routière suite au passage du cyclone Oli.

Stratégie et philosophie du projet : ce projet consiste en la réparation de l'ouvrage de protection côtière de la route littorale de la côte Est du PK14 au PK16, ayant particulièrement souffert lors du cyclone Oli.

Bénéficiaires du projet : les usagers de la RT2, les riverains de la RT2 au niveau de la commune de Papenoo (PK14 à 16), les usagers du site et la population de Tahiti.

Résumé du projet : ce projet vise à réparer l'ouvrage de protection côtière de l'unique route de la côte Est, au niveau de la commune de Papenoo, du PK14 au PK16 et à assurer durablement la fiabilité du réseau routier, dans le respect de son environnement, des usages du site et de la protection de la chausmée.

Ce projet permettra entre autres de réduire l'érosion des plages et les dépenses d'entretien et de réparation des infrastructures routières.

Les acteurs locaux de la société civile (associations de surfeurs notamment) et les élus locaux (commune associée de Papenoo) seront consultés préalablement à la réalisation du projet afin de garantir l'adéquation des ouvrages réalisés avec les besoins des usagers et des riverains.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :
 Consciente des aléas naturels auxquels doit faire face la Polynésie française, l'Assemblée de Polynésie a adopté, dès 2001, une réglementation visant à mettre en place des Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) au niveau communal, qui prennent notamment en compte les risques de houles cycloniques (*délibération de l'assemblée de Polynésie n°2001-10 APF du 1^{er} février 2001 portant modification du code de l'aménagement*). Dès les années 2005-2006, 46 communes polynésiennes ont élaboré un PPR mais seul le PPR de Punaauia est opposable depuis mars 2010.

Suite au passage du cyclone Oli en Polynésie Française, l'Etat et la Polynésie française, a contribué au financement des réparations des infrastructures routières (fonds de secours pour l'outre-mer et le fonds exceptionnel d'investissement).

Dans la nuit du 3 au 4 février 2010, une grande partie des ouvrages de protection de la RT2 a été sévèrement endommagée, ce qui la rend très vulnérable aux aléas naturels. Or, la Polynésie française subit régulièrement des épisodes cycloniques (39 depuis 1970) et la côte Est de l'île, qui accueille environ 40% de la population de Tahiti, est dépourvue de récif corallien, ce qui l'expose particulièrement aux phénomènes de houle. Il est utile de préciser que compte tenu des caractéristiques géologiques de la côte Est de l'île et de la problématique foncière dans la zone, l'unique route territoriale (RT2) a du être construite en bordure du littoral.

La destruction de cette seule route territoriale, empruntée quotidiennement par près de 9 000 véhicules (dont des véhicules de ravitaillement commercial et en hydrocarbures pour la moitié de l'île), entraînerait de graves répercussions sur la sécurité des personnes, en limitant l'accès aux soins et aux premiers secours ainsi que sur les échanges économiques et sociaux de l'île : accès à l'éducation, fonctionnement des entreprises et des administrations locales, approvisionnement des commerces et des centres d'hydrocarbures... (déviation de plus de 120 km pour les usagers). Ainsi, le remplacement des ouvrages de protection existants, fragilisés par le cyclone Oli, s'impose pour assurer la pérennité des infrastructures routières.

Descriptif du projet :

Ce projet, qui consiste à remettre en état les abords de la route entre le PK 14 et le PK 16 et à assurer leur solidité et leur durabilité, afin qu'ils résistent aux houles cycloniques (période de retour 50 ans), permettra :

- d'améliorer la sécurité du transport des usagers (réduction des accidents routiers sur la RT2) et des populations environnantes (riverains de la RT2 et usagers du site),
- et de réduire les dépenses d'entretien et de réparation des infrastructures routières et l'érosion des plages (choix techniques ne portant pas atteinte aux flux sédimentaires des courants marins et aux processus hydrodynamiques).

Un comité de pilotage est mis en place pour superviser et approuver l'orientation générale et la ligne d'action du projet. Il est composé *a minima* des représentants de l'ordonnateur territorial, de la DEQ, du ministère de l'équipement et de la CE (statut d'observateur). Un marché unique pour les travaux de protection du trait de côte entre le PK 14 et le PK 16 sera ensuite lancé.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Ce projet répond à une forte attente de la population, soucieuse de la sécurisation de cette zone en période de fortes houles. Les acteurs locaux de la société civile (associations de surfieurs notamment) et les élus locaux (commune associée de Papenoo) seront associés dès la restitution des études avant-projet (AVP). La population sera concertée dans le cadre de la consultation réglementaire du public lors de l'évaluation d'impacts sur l'environnement (EIE) ad hoc. Autant que faire se peut, une campagne d'affichage in situ sera réalisée pour sensibiliser la population au projet et améliorer l'acceptation par les usagers des contraintes inhérentes à sa réalisation (notamment en phase chantier pour ce qui concerne la circulation des véhicules).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

En 2011 :

En 2011 et après le vote par l'Assemblée de Polynésie française d'une Autorisation de Programme spécifique (AP n° 276.2011, intitulée « Protection du littoral de FAARIPPO - Papenoo (31F2012) » et d'un montant à ce jour de 340 millions CFP, permettant la réalisation des études et des travaux ad hoc), le marché d'étude de maîtrise d'œuvre (AVP (2 mois) + PRO (1 mois) + ACT (1 mois) / coût de 8 965 000 TTC, marché n°110222) correspondant a été approuvé le 10 novembre 2011 (Titulaire : EGIS-EAU) avec un commencement des études au 19/12/2011. Ce marché est financé sur les fonds propres de la Polynésie et imputé sur l'Autorisation de programme susmentionnée.

A la demande du maître d'œuvre, le bureau d'études CREOCEAN, a réalisé en février 2011 une étude de faisabilité, identifiant les grands principes d'aménagement envisageables en termes de réhabilitation et de protection du littoral. Il conviendra de s'assurer, dans le cadre des études d'avant-projet (AVP) que ces principes supportent les conditions de houle du projet et l'objectif de protection cyclonique visé. Dans la négative, d'autres solutions seront à privilégier.

En 2012 :

Les études avant-projet (AVP), les études de projet (PRO) et les missions d'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) confiées à EGIS-EAU dans le cadre du marché d'études lancé en 2011 se sont achevées à la mi-mai 2012.

L'élément de mission AVP a été finalisé. L'étude de dimensionnement d'une nouvelle solution alternative hybride (juxtaposition « enrochements 2-4T / Bloc béton de type BCR ») s'impose techniquement et est en cours d'officialisation via un avenant au marché de maîtrise d'œuvre n°

110222). Les tranches conditionnelles « PRO » et « ACT » sont parallèlement en phase d'affermissement. Une étude d'impact sur l'environnement a été réalisée et publiée en juillet 2012. La convention de financement a été signée le 10 janvier 2012 et le dossier d'appels d'offres a été finalisé en décembre 2012.

En 2013 :

Compte tenu de la relative complexité du projet et de l'inexpérience du maître d'œuvre (dans la mise en œuvre des procédures FED) et de l'inadaptation de ces procédures FED pour la mobilisation des aides d'urgence, les délais inscrits dans la convention n'ont pu être respectés et un avenant prolongeant les délais de mise en œuvre a dû être établi.

16/07/2013: Demande d'avenant de prolongation de la durée d'exécution de la convention à 52 mois
13/09/2013: Notification du marché de travaux et ordre de démarrage
17/12/2013: Accord de prolongation de la durée d'exécution de la convention à 52 mois

Réalisations en 2014

- février 2014 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre (bureau d'études SPEED)
- mai 2014 : Avenant au contrat de travaux (prolongation du contrat de travaux de 10 semaines)
- 08 août 2014 : Fin des travaux et
- 21 novembre 2014 : levé des réserves
- 04 décembre 2014 : signature de la réception définitive provisoire par le Président de la Polynésie française.

Perspectives pour 2015 :

Reste le solde à payer par la PF (5 117 259 XPF) sur la base du décompte général et du décompte final qui doivent être établis par la direction de l'équipement

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Des procédures spécifiques à l'enveloppe B (aides d'urgence) seraient de nature à améliorer la réactivité de l'aide.

8.8 INITIATIVE DES TERRITOIRES POUR LA GESTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES PTOM DU PACIFIQUE (INTEGRE)

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10° FED Régional (PTOM/Pacifique) Réf. UE : FED/2012/022-298

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Délégation aux Affaires Internationales, européennes et du Pacifique (DAIE) / DIREN
---	--

Budget du projet			
Coût global	1,4 milliard F CFP	Sources et répartition des financements	12 000 000 €
Union européenne-UE	1,4 milliard F CFP		12 000 000 €

Durée et phasage du projet : 72 mois (48 mois de mise en œuvre dont 36 mois maximum pour la contractualisation ; 24 mois de clôture)
PROJET EN COURS

Partenaires du projet	
Cellule coopération et relations extérieures de Nouvelle-Calédonie	ordinateurs territoriaux
Cellule Europe de Wallis et Futuna	
Gouvernement de Pitcairn	
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique	maîtrise d'œuvre

LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques : Le programme INTEGRE vise à :

- I. - Promouvoir et renforcer, au niveau régional, la gestion intégrée des milieux insulaires littoraux ;
- II. - Contribuer à valoriser durablement les ressources naturelles des PTOM du Pacifique dans l'intérêt des populations.

Stratégie et philosophie du projet : La mise en place et l'animation d'un réseau régional d'aires de gestion intégrée des littoraux, les jumelages avec d'autres projets de la région et l'insertion des PTOM dans des réseaux régionaux d'échange et de concertation dans le domaine du développement durable contribuent à la promotion et au renforcement, au niveau régional, de la gestion intégrée des espaces littoraux.

La mise en œuvre de méthodes opérationnelles de gestion intégrée sur des sites pilotes représentatifs permet, par la nature des actions et leur ancrage sur le terrain, de contribuer à assurer la durabilité environnementale des milieux insulaires, au bénéfice des populations. Elle contribue aussi directement à développer les capacités d'adaptation au changement climatique des populations et des institutions, ainsi que la bonne gouvernance de l'environnement et des ressources naturelles.

Bénéficiaires du projet : La population des sites pilotes des PTOM, les gestionnaires et cadres techniques des services publics des territoires et des collectivités locales et, à terme, les populations, les partenaires du projet et les services publics des PTOM et ACP du Pacifique.

Résumé du projet : Ce projet consiste en la création d'un réseau régional d'aires de gestion intégrée des littoraux (RAGIL) s'appuyant :

- d'une part, sur la réalisation d'actions de préservation et de restauration écologique tenant compte des dynamiques locales, nationales, régionales et internationales en matière environnementale,
- d'autre part, sur le renforcement des capacités de gestion et d'adaptation au changement climatique des PTOM.

Par ailleurs, afin de garantir sa pérennité, les populations, les gestionnaires et cadres des services publics des territoires visés ainsi que les organisations déjà présentes dans la région seront associés à sa mise en œuvre.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

En 2000, lors du Sommet du Millénaire, l'Assemblée Générale des Nations Unies a inscrit la préservation de l'environnement (intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux ; réduire la perte de biodiversité...), dans le cadre du 7^{ème} objectif du millénaire pour le développement (OMD).

Le développement de l'urbanisation et des activités humaines, la prise en compte politique tardive et insuffisante des problèmes environnementaux, la gestion morcelée des milieux et des ressources ainsi que la segmentation des compétences au niveau institutionnel et administratif ont conduit à la dégradation des biotopes terrestres, marins, dulçaquicoles et souterrains dans les PTOM. Une prise en compte régionale de ces problématiques partagées permettrait une réponse plus efficace aux défis environnementaux des PTOM, grâce à la mise en commun de moyens épars, la structuration des initiatives locales au regard du contexte régional, la mise en œuvre de « projets miroirs », les échanges de bonne pratique...

Les organisations régionales, et notamment le Forum des îles du Pacifique ou la Communauté du Pacifique (CPS), ont mis en place des stratégies environnementales spécifiques avec leurs membres. Par ailleurs, conformément à leurs priorités d'intervention vis-à-vis des îles du Pacifique, l'Union européenne et les autres bailleurs de fonds (AFD, FFEM, NIU...), financent de nombreux projets de coopération en la matière dans la région (notamment la gestion de la ressource en eau et des déchets, la préservation des récifs coralliens, la prévention des risques de catastrophes naturelles, l'adaptation au changement climatique...).

Parallèlement, les thèmes de l'environnement et du changement climatique sont au cœur des échanges entre les PTOM et l'Etat, comme lors de la Conférence de la Réunion (2008), des Etats Généraux de l'Outre-Mer (2009), du 3^{ème} Sommet France-Océanie (2009) ou du Grenelle de la Mer (2009).

La Polynésie française a fait de l'environnement une de ses priorités d'intervention et élabore actuellement des politiques sectorielles dans les domaines de l'eau et des déchets.

Descriptif du projet :

Le projet INTEGRE a pour objectif d'insérer les PTOM dans une dynamique régionale de préservation, de gestion et de valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes insulaires.

Pour ce faire, il vise à :

- mettre en place un réseau d'aires de gestion intégrée des littoraux pour les PTOM, qui puisse s'insérer dans des réseaux régionaux d'échange et de concertation au niveau du Pacifique en matière de développement durable,
- développer des projets locaux en mettant à profit les enseignements de « projets miroirs » de la région,
- améliorer la gouvernance et la gestion intégrée des littoraux,
- renforcer la gestion environnementale durable des milieux terrestres et marins et
- valoriser les ressources naturelles des PTOM.

Ainsi, outre la promotion de la notion de gestion intégrée des littoraux, l'élaboration d'une méthode participative de gestion intégrée des sites pilotes et l'animation d'un réseau des sites pilotes dans les PTOM et le Pacifique, il s'agira également de mener :

- des actions d'amélioration des modes de gestion des milieux récifs-lagonaires, des déchets et de la ressource en eau,
- des actions de prévention et de réduction des pollutions liées à l'activité humaine, de préservation et de restauration écologique,
- des actions de développement des connaissances et du savoir-faire en écologie et en suivi des exploitations aquacoles et piscicoles,
- des actions d'identification des zones terrestres et lagunaires exploitables et valorisables et de développement de nouvelles activités économiques et exploitations adaptées et respectueuses du contexte environnemental, socio-économique et culturel.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les populations locales, via, entre autres, les autorités coutumières et les associations locales, et les gestionnaires et cadres des services publics des territoires visés seront associés à la définition et à la réalisation du projet, afin de garantir la bonne appropriation du projet. Ils seront notamment consultés lors de l'identification des sites pilotes et de l'élaboration des plans de gestion intégrée des sites pilotes et des plans d'actions territoriaux.

Les femmes, compte tenu de leur rôle et de leur potentiel dans le développement des territoires, seront associées, au même titre que les hommes, aux processus décisionnels.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

En 2009 :

- mars 2009 : validation du secteur de concentration (environnement) lors de la première réunion du comité de suivi du FED régional (Papeete)
- nov./2009 – janv./2010 : rédaction de la fiche d'identification du projet pour le document unique de programmation (DOUCUP) du 10^{ème} FED par un assistant technique (convention n°7638/MEF)

En 2010 :

- mai 2010 : validation conditionnelle de la fiche d'identification par le QSG
- juillet 2010 : définition du plan de travail et du mode de gestion du projet lors de la deuxième réunion du comité de suivi du FED régional (Nouméa)
- oct. 2010 – déc. 2010 : préparation de la fiche action et des DTA avec le soutien d'un expert écologique (convention n°7376/MRE/SPPE)
- déc. 2010 : transmission de la fiche action (FA) au bureau de la Commission européenne de Nouméa

En 2012

- mai 2012 : validation de la FA par le QSG sous réserve d'améliorations
- août 2012 : transmission de la FA révisée et des dispositions techniques et administratives (DTA) à la CE

En 2013 :

- Mars 2013 : La convention de financement du projet a été signée entre la Commission européenne et la Polynésie française (ordonnateur régional suppléant) en marge du Pacific Energy Summit, organisé à Auckland ;
- juin 2013 : Le Secréariat de la Communauté du Pacifique (CPS), pressenti pour assurer la mise en œuvre du projet, a procédé, à la sélection des candidats devant former l'équipe en charge de la gestion du projet. Cependant, pour que le recrutement de l'équipe soit effectif, deux préalables devaient être vérifiés :
 1. La signature de l'accord de contribution par lequel la CE déléguait à la CPS la gestion du projet et son corollaire, la mise à disposition des fonds
 2. La validation des candidatures retenues par le comité de pilotage, lequel ne pouvait se réunir tant que la première condition n'était pas vérifiée.
- août/sept.2013 : La signature de l'accord de contribution a eu lieu en août 2014. Le premier comité de pilotage s'est réuni à Papeete en septembre 2013. Il a validé la liste des sites pilotes participant au projet et proposés par les territoires ainsi que les recrutements du chef de projet (ordonnateur basé à la CPS à Nouméa) et des coordonnateurs territoriaux adjoints opérant chacun dans un des PTOM (sauf en ce qui concerne Pitcairn, géré directement par le coordonnateur).
- nov./décembre 2013 : Le déploiement de l'équipe sur le terrain a eu lieu.. Le recrutement prévu par la convention de financement du projet d'un assistant au chef de projet a été repoussé à 2014, afin de permettre d'adapter le profil à la mesure des besoins de l'équipe.

Réalisations 2014

- Premier trimestre : Lancement du programme sur le terrain, mise en place de la structure de gouvernance du projet, appropriation du projet par ses différents acteurs et élaboration des méthodes de mise en œuvre
- Avril 2014 : Second comité de pilotage (validation de la gouvernance du projet, des méthodes de travail de l'équipe et du programme de travail de l'année)
- Juillet 2014 : Troisième comité de pilotage (validation des plans d'actions, du cadre logique et des projets de MoU entre les ordonnateurs territoriaux et la CPS)
- Septembre 2014 : Signature des MoU

Evaluation des activités en 2014 :

La période de l'année 2014 a été marquée par la mise en place de la gouvernance locale du projet INTEGRE (comités locaux dans les sites pilotes et du comité de Coordination Technique Territorial) qui a permis l'élaboration participative des plans d'actions. Les acteurs locaux ont été invités à proposer des activités évaluées par les comités locaux puis le comité de coordination technique territorial.

Au cours de l'année 2014, 10 comités locaux se sont tenus sur les 3 sites pilotes et 3 comités de coordination technique territoriaux qui ont permis de valider une vingtaine d'activités sur les 3 sites-pilotes. Pour les activités validées, les conventionnements ont été réalisés avec 2 systèmes de gestion des fonds, des conventions de mise en œuvre où la gestion des fonds est confiée au porteur du projet et des agréments de mise en œuvre où la gestion des fonds est confiée à la Communauté du Pacifique, le porteur de projet ne gardant que la responsabilité technique. Un 1^{er} plan d'actions pour la Polynésie française a été validé par le comité de pilotage régional du projet en juillet 2014, il a donné lieu à la signature d'un Protocole d'Accord entre la CPS et le Gouvernement de Polynésie française. En septembre 2014, permettant la mise en œuvre des activités inscrites dans ce 1^{er} plan. A la fin de l'année 2014, 2 conventions et 6 agréments de mise en œuvre avaient été signés et 5 activités avaient été lancées

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

La dispersion géographique et les difficultés de communication qui en résultent, demeurent le principal problème pour la coordination d'un tel projet. Un budget conséquent a été réservé aux déplacements et à la communication. L'équipement de l'ensemble des territoires d'un système de visioconférence performant serait de nature à améliorer le dialogue et la concertation. La conduite de la maîtrise d'œuvre par un organisme régional (CPS) et le recrutement de coordinateurs sont de nature à améliorer et intensifier les échanges.

Une signature synchronisée et rapprochée de la convention de financement et de l'accord de contribution aurait permis de consacrer davantage de temps à la mise en œuvre effective du projet et au développement des activités de terrain

8.9 « SIMILARITY IN VARIETY », « LES DIFFERENTES METHODOLOGIES DES ECOLES PRIMAIRES EN EUROPE »

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : Education et Formation Tout au long de la Vie (EFTLV) – COMENIUS Partenariat multilatéral

Réf. UE : Contrat n°2011-1-TR1-COM06-24157 4

Porteur du projet : Fédération des œuvres laïques- ligue de l'enseignement en Polynésie française.

Responsable du suivi du projet en PF : M. Le Bronnec Yann, enseignant au Centre scolaire primaire de Hiva Oa-Marquises.

Budget du projet	
Coût global	12 302 934 F CFP
Sources et répartition des financements	
Union européenne-UE	2 952 747 F CFP
Polynésie française-DEP	4 306 015 F CFP
Commune	1 722 406 F CFP
Autres (parents, enseignants)	3 321 766 F CFP
	27 914 €

Durée et phasage du projet : 24 mois- 2 années scolaires : 2011-2012 et 2012-2013.

Partenaires du projet	
La Fédération des œuvres laïques- ligue de l'enseignement en Polynésie française (FOL)	Gestion et suivi financier du projet
La Direction de l'Enseignement Primaire (DEP)	Suivi administratif
La circonscription pédagogique des Marquises	Suivi pédagogique
La mairie, les parents d'élèves, la communauté éducative.	Soutien financier
7 écoles primaires partenaires du projet	
Ecole de Belgique	Ecole d'Espagne
Ecole d'Italie	Ecole de Grèce
Ecole de Pologne	Ecole du Portugal
Ecole du Royaume Uni	

LE PROJET

Objectif principal : ce projet vise à faire acquérir des connaissances sur la diversité des cultures à travers différents systèmes éducatifs et à comparer les pédagogies d'enseignement, afin d'avoir un point de vue plus large sur les différents types d'éducation.

Objectifs spécifiques du projet : favoriser l'apprentissage des langues étrangères, découvrir et mettre en œuvre de nouvelles pédagogies et de nouveaux modèles éducatifs, développer l'utilisation des TIC

Stratégie et philosophie du projet : il s'agit pour les élèves et les enseignants de découvrir l'autre au travers de sa langue, sa culture, et surtout dans sa manière d'éduquer et d'enseigner. Cet apprentissage se fera par le biais des mobilités (élèves et enseignants), des correspondances épistolaires et électroniques. Il sera procédé à l'énumération d'un ensemble d'activités ou lignes directrices propices à la réussite des élèves.

Bénéficiaires du projet : les élèves et les enseignants du CSP d'Atuona et de manière plus large l'ensemble de la communauté éducative.

Résumé du projet : Dans le cadre de l'éducation interculturelle et de la prévention contre des actes de discrimination et de xénophobie, un partenariat entre 8 écoles primaires a été mis en place afin de permettre aux bénéficiaires de mieux d'appréhender l'autre dans sa différence, notamment en réalisant une comparaison des méthodes pédagogiques d'enseignement.

Concrètement, les élèves et leurs enseignants font découvrir leurs us et coutumes et apprentent de leurs partenaires, par le biais d'échanges physiques (mobilités) ou aux moyens des technologies de communication

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

L'Union européenne, par décision, a établi le programme Education et Formation Tout au Long de la Vie - EFTLV, dont l'objectif général est de contribuer à son développement en tant que société de la connaissance avancée, caractérisée par un développement économique durable, des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et une cohésion sociale accrue, tout en assurant une bonne protection de l'environnement pour les générations futures. En particulier, il vise à favoriser les échanges, la coopération et la mobilité entre les systèmes d'éducation et de formation au sein de l'Union européenne, afin qu'ils deviennent une référence de qualité mondiale.

En juillet 2011, l'Assemblée de la Polynésie française a adopté la charte de l'Education (soit 20 ans après la 1^{ère} charte de 1992) qui énonce ses objectifs et ses principes généraux autour du triptyque « une Ecole pour tous », « une Ecole performante », « une Ecole ouverte ».

Selon la présente charte, l'Education a pour finalité d'élever l'enfant pour qu'il devienne une personne responsable, respectueuse d'elle-même, des autres et de l'environnement. Concrètement l'Ecole permet à l'élève d'acquérir des connaissances et des compétences nécessaires pour son insertion dans la vie professionnelle, en développant ses capacités de travail, d'initiative et de créativité. L'éducation doit contribuer à faire prendre conscience aux élèves des valeurs humaines et sociales fondamentales leur permettant de vivre au sein de la communauté polynésienne en citoyens responsables. Se référant aux valeurs universelles et aux principes de la République, l'Ecole transmet une culture humaniste et combat toute discrimination. Elle réconcilie le Jeune polynésien avec sa propre culture et le conforte dans son identité. L'Ecole permet l'enrichissement mutuel des cultures et forme des citoyens respectueux et fiers d'appartenir à une société plurielle.

Le système éducatif polynésien se dote également d'un projet éducatif quadriennal pour mettre en œuvre ces dispositions. Ce projet, arrêté en conseil des ministres, fixe six orientations prioritaires, déclinaées en objectifs concrets. Chaque objectif est assorti de modalités de mise en œuvre et d'indicateurs pour une évaluation annuelle des performances accomplies. On peut notamment y lire que toute action qui contribue à la découverte et au rapprochement des cultures et des peuples est encouragée. En effet, l'ouverture à la région du Pacifique et à l'Europe constitue un objectif opérationnel de l'Ecole ouverte.

Descriptif du projet :

Ce projet a pour but d'établir une comparaison des méthodes pédagogiques d'enseignement des 8 écoles primaires partenaires du projet.

Les résultats du projet sont :

- la création d'un logo du projet par le biais d'un concours et en utilisant l'espace Twin space. Le logo de l'école d'Italie a été choisi pour représenter le projet.
- l'élaboration d'un glossaire de l'éducation en anglais et dans toutes les langues des participants :
- Chaque partenaire prépare un glossaire bilingue voire trilingue et le partage avec les autres. Ce travail est réalisé sur papier dans un premier temps puis avec l'aide des outils et logiciels informatiques.
- la conception d'un site web du projet, afin d'assurer la poursuite et la pérennité du projet ;
- la réalisation de dessins, de photos et de modèles de leçons.

La réalisation d'exposés sur les différents pays du partenariat a permis aux élèves de toucher plusieurs domaines (arts visuels, lecture, TICE...). Certaines séances alimentent l'espace afin de montrer les méthodes pédagogiques utilisées pour amener une notion, ces séances sont le plus souvent dans la langue du pays.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les parents des élèves seront associés à la mise en œuvre du projet, afin de contribuer à leur intervention dans l'éducation de leur enfant et à leur ouverture sur le monde.

La FOL est l'organisme reconnu qui peut recevoir les subventions venues d'Europe et elle est chargée de la réservation des billets internationaux de Tahiti au pays organisateur de la rencontre et elle est chargée du paiement.

De plus toutes les cartes d'embarquement doivent lui être transmises ainsi que les attestations de présence de chaque rencontre. Ces documents serviront de preuve en cas de contrôle des comptes.

La DEP est le partenaire incontournable du projet puisqu'elle finance 35% du budget. Elle est l'organisme qui veille au bon déroulement et rappelle les échéances importantes du projet (rapport intermédiaire, RAE, rapport final...). Chaque déplacement en Europe doit être approuvé par le Directeur de la DEP et le Ministre de l'Education.

La circoscription pédagogique suit le projet par l'intermédiaire de l'enseignant porteur du projet ou par le directeur de l'école. Elle fait suivre les documents concernant les déplacements aussi rapidement que possible vers Tahiti.

La mairie apporte une aide financière de 14% du budget ainsi qu'un soutien logistique pour la constitution des passeports et appose son cachet sur les autorisations de sortie hors du territoire polynésien. Elle veille aussi au bon déroulement de la rencontre des partenaires européens sur l'île en organisant les transports et le logement.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

Depuis 2010, sous l'impulsion du ministère en charge de l'éducation, la direction de l'enseignement primaire (DEP) s'est lancée dans la promotion des dispositifs européens de mobilité pour les enseignants et les élèves des écoles et centres de jeunes adolescents (CJA) de Polynésie française. Ainsi en août 2010, un dispositif expérimental, regroupant les porteurs de projet 6 écoles de Polynésie française, leur circonscription pédagogique, les cellules « langues et cultures polynésiennes » et « anglais », et d'autres divisions de la DEP, et la FOL, a permis de se familiariser avec un montage de projet de partenariat multilatéral Comenius. Ce travail collaboratif a abouti à la recherche de partenaires (nov 2010), l'élaboration et l'inscription de projet (août 2010- fév 2011), et pour certains à des visites préparatoires (janv-fév 2011).

en 2011 :

- février 2011 : dépôt de la demande de subvention auprès de l'Agence Europe-Education-Formation France ;
- juin/ juillet 2011 : résultat et obtention de la subvention ;
- août 2011 : lancement effectif des projets ;
- octobre 2011 : première rencontre en Belgique (12 au 16 octobre 2011) : élaboration du planning des mobilités pour les deux années (prise en compte des différences de calendriers scolaires et de saisons ainsi que des temps de transports).

en 2012 :

- 2^{ème} rencontre en Espagne du 11 au 15 janvier 2012 : mobilités de 6 élèves et de 2 enseignants ;
- 3^{ème} rencontre au Royaume Uni du 14 au 18 mars 2012 : mobilités de 6 élèves et 2 enseignants ;
- 4^{ème} rencontre en Pologne du 16 au 20 mai 2012 : mobilités de 6 élèves et 2 enseignants ;
- 5^{ème} rencontre au Portugal du 26 au 30 septembre 2012 : mobilité d'1 enseignant ;
- 6^{ème} rencontre en Grèce du 7 au 11 novembre 2012 : mobilité d'1 enseignant.
L'école a procédé à une levée de fonds en organisant une kermesse. Les objectifs pédagogiques de l'année sont atteints. Le plus gros problème est d'ordre financier. Le choix d'effectuer des mobilités d'élèves a nécessité des levées de fonds conséquents. Pour l'année 2012, les dépenses de l'école s'élevaient à 17 034 euros (2 027 091 F. CFP) pour le séjour dans les pays et les billets d'avion (Air Tahiti) et les dépenses de la DEP et UE s'élevaient à 53 657 euros (6 385 189 F CFP) pour les billets internationaux sans les assurances.

Etat d'avancement du projet en 2013 :

- 7^{ème} rencontre en Polynésie française (Hiiva Oa) du 25 février au 2 mars 2013: mobilité de 2 enseignants ;
- 8^{ème} rencontre en Italie du 20 mai au 25 mai 2013 : mobilité de 9 élèves et de 2 enseignants ;
- juillet 2013 : clôture du projet Comenius
- août 2013 : finalisation du rapport final

Evaluation des activités en 2013

Les objectifs pédagogiques de l'année sont atteints.

Le plus gros problème est d'ordre financier. Le choix d'effectuer des mobilités d'élèves a nécessité des levées de fonds conséquents. De plus l'augmentation des effectifs de la classe en 2013 a nécessité la négociation d'une augmentation des mobilités élèves pour la dernière rencontre. Pour l'année 2013, les dépenses de l'école s'élevaient à 8 462 euros (1 015 477 F. CFP) pour le séjour dans les pays et les billets d'avion (Air Tahiti) et les dépenses de la DEP et UE s'élevaient à 18 238 euros (2 188 607 F CFP) pour les billets internationaux sans les assurances.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Pour faciliter la mise en œuvre du projet, il est indispensable d'impliquer l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'école. En tant qu'enseignant et responsable du suivi de projet, il a été difficile par moment de gérer le travail du projet Comenius et celui d'enseignant. Le directeur d'école paraît être la personne idéale pour assumer le rôle de responsable du suivi de projet. Pour qu'un projet européen soit une réussite, il y a plusieurs points importants à respecter :
- Conserver les visites préparatoires pour bien définir les objectifs, moyens d'évaluation, ressources,...
- Monter des projets réalistes et pas trop ambitieux,
- Etablir une bonne planification et désigner un "bon" coordinateur,
- Bien définir les objectifs à atteindre entre tous les acteurs, référencer toutes les personnes ressources, être attentif aux exigences et contraintes des partenaires,
- Respecter les échéances décidées en commun,
- Prévoir le planning de remplacement des enseignants en mobilité et assurer le remplacement des professeurs,
- Communiquer à toute l'équipe éducative et à tous les acteurs concernés sur l'évolution du projet, réalisations, attentes, besoins....

- Conduire une évaluation rigoureuse et constante, afin d'éviter des malentendus et des non-dits pour respecter les objectifs et le timing prévus,
- Impliquer un maximum de professeurs dans un projet pour éviter les ruptures dans la collaboration et diminuer la surcharge de travail,
- Prévoir un budget pour les billets locaux et internationaux,
- S'assurer qu'au moins un professeur par école participe aux réunions de projet,
- Limiter le nombre de partenaires à 5 ou moins (car il devient vite difficile de contenter tous les partenaires),
- Apprendre à maîtriser l'anglais, souvent la langue commune de travail,
- Simplifier le rapport final,
- Diminuer les heures des professeurs responsables du projet, comme c'est le cas en Belgique par exemple.

Les actions entreprises en 2014

Le programme est clôturé fin 2013

8.10AIDE A LA MOBILITE ETUDIANTE ET DU PERSONNEL - PROGRAMME ERASMUS +

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : EFTLV-ERASMUS

Réf. UE :

Porteur du projet : Consortium Erasmus PF

Responsable du suivi du projet en PF :
Michèle LEWON

Budget du projet		
Coût global	3 876 850 F CFP	32 488 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	3 876 850 F CFP	32 488 €
Polynésie française		€
Etat		€
Commune		€
Autres (préciser)		€

Durée et phasage du projet :

Durée du projet : 18 mois (1^{er} juin 2014 au 30 décembre 2015)

Phases de mise en œuvre (2014) : 2 semaines (29/12/2014 au 12/01/2015)

Phase de clôture :

Date de la signature de la convention : 1^{er} juin 2014

Partenaires du projet	
Organisme de formation linguistique situé en Espagne	Accueil d'un personnel du lycée hôtelier de Tahiti en formation linguistique
Structure touristiques et hôtelières situé en Grèce et en Espagne	Accueil d'un personnel du lycée hôtelier de Tahiti en formation linguistique

LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques :

- Permettre aux étudiants et au personnel du Lycée hôtelier de Tahiti de bénéficier d'une aide à la mobilité pour des stages situés en Union Européenne
- Favoriser l'expérience à l'international des étudiants en tourisme et hôtellerie / restauration à travers des stages à l'étranger
- Renforcer les compétences linguistiques et culturelles des bénéficiaires du dispositif

Stratégie et philosophie du projet :

Le lycée Hôtelier de Tahiti (LHT), établissement d'enseignement technique et professionnel, a pour ambition de devenir un lycée de référence dans le Pacifique. De par la nature des enseignements qui y sont dispensés (formations en Hôtellerie - Restauration et en Tourisme) et de sa position géographique (contexte insulaire ultra marin), la carte de formation de l'établissement doit nécessairement s'inscrire dans une dimension internationale, afin d'assurer un enseignement de qualité et permettre ainsi une insertion professionnelle réussie de ses futurs diplômés.

La participation de l'établissement au programme Erasmus conforte sa stratégie et ses objectifs de développement à l'international, puisqu'il a permis de favoriser les stages dans l'Union Européenne pour les étudiants de BTS Tourisme et Hôtellerie - Restauration. Cette possibilité a permis d'encourager la mobilité des étudiants et leur ouverture sur le monde à travers des échanges interculturels dans un contexte différent de l'insularité, de développer leur professionnalisme dans des structures de renommée internationale et de renforcer leurs compétences en langues étrangères. La possibilité pour les personnels de l'établissement de participer au programme permet également le renforcement des compétences culturelles et linguistiques

Bénéficiaires du projet : Les bénéficiaires du projet sont les étudiants post-bac du lycée hôtelier de Tahiti et les personnels de l'établissement

Résumé du projet (2014) :

Le projet Erasmus + porté par le consortium a permis à 1 personnel de l'établissement bénéficiaire d'une aide à la mobilité pour effectuer une formation linguistique à l'international pour un montant total de 2 685 Euros (aide sur le voyage et le séjour).

La formation s'est déroulée entre décembre 2014 et janvier 2015 dans un organisme de formation linguistique située en Espagne

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Les complémentarités avec les dynamiques locales, régionales et internationales sont très importantes et le projet s'inscrit dans une cohérence avec les enjeux futurs de développement de la Polynésie Française.

En effet, le tourisme constitue la principale ressource économique de la Polynésie Française, et manque d'après les professionnels du tourisme et de l'hôtellerie de main d'œuvre qualifiée pour les emplois de cadre et cadre intermédiaire notamment. Le fait que des étudiants puissent se former dans une entreprise européenne de l'hôtellerie - Tourisme et ainsi améliorer leurs compétences professionnelles et linguistiques pour ensuite travailler en Polynésie Française est indispensable, afin que cette dernière puisse rester compétitive en tant que destination touristique.

De plus, la possibilité donnée aux personnels de l'établissement de se former en langue, ou de prospecter vers des entreprises partenaires, permet en dehors de l'amélioration des compétences linguistiques de renforcer le réseau de coopération de l'établissement.

Descriptif du projet :

Les résultats attendus du projet pour les étudiants et le personnel:

- Professionnalisation des étudiants et personnels bénéficiaires
 - Amélioration des compétences linguistiques notamment en Anglais et Espagnol
 - Meilleure insertion professionnelle future
 - Création de passerelles culturelles entre la Polynésie française et l'UE
 - Augmentation du taux de départ des bénéficiaires du programme
 - Renforcement du réseau des partenaires
- Modalités d'évaluation
- Test linguistique par les professeurs de langue à l'issue du programme pour les étudiants et le personnel
 - Taux d'employabilité et d'insertion post – BTS
 - Taux de bénéficiaires du programme
 - Taux de contacts avec des entreprises partenaires

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Concernant les étudiants:

L'établissement d'envoi assure :

- la sélection des bénéficiaires : critères de motivation, critères de mérite, critères sociaux
 - Le suivi administratif et financier des stages, assuré par le chef des travaux de l'établissement en amont, pendant et après le stage. Chaque stage fait l'objet d'un conventionnement tri partie entre l'étudiant, la structure d'accueil et l'établissement.
 - Le suivi pédagogique à travers la définition par l'étudiant d'un projet de stage, et l'acquisition d'outils indispensables pour la recherche (CV, lettre de motivation, simulation d'entretien). Durant le stage, chaque structure d'accueil fait l'objet d'une visite par le professeur référent qui rencontre l'étudiant et son tuteur (ou entretien téléphonique / vidéoconférence si la structure d'accueil est trop éloignée).
 - L'étudiant transmet par ailleurs un mail hebdomadaire pour rendre compte de ses activités en stage. A l'issu du stage, le tuteur remet un bilan de stage qui permet d'évaluer le comportement et les compétences professionnelles acquises par l'étudiant. Ce dernier rédige un rapport de stage qui fait l'objet d'une soutenance orale. Chaque stage fait enfin l'objet d'une valorisation sur le CV de l'étudiant, traduite en termes d'expérience professionnelle et de compétences acquises
- L'entreprise d'accueil :
- assure l'accueil et le suivi du stagiaire, et notamment sa position dans l'entreprise et les tâches à effectuer, en fonction des compétences à acquérir définies préalablement dans la convention tri partie
 - s'assure de la bonne intégration du stagiaire
 - la rédaction d'un bilan des compétences à l'issue du stage

Concernant le personnel:

L'établissement d'envoi assure :

- la sélection des bénéficiaires : en fonction de la motivation et des besoins pédagogiques spécifiques de l'établissement
 - Le suivi administratif et financier de la formation, qui fait l'objet d'un conventionnement tri parti
- L'entreprise d'accueil :
- assure l'accueil et le suivi du stagiaire, en fonction des compétences à acquérir définies préalablement dans la convention
 - l'évaluation des compétences linguistiques du bénéficiaire au début et à l'issue de la formation
 - la délivrance d'un certificat attestant du niveau du bénéficiaire à l'issue de la formation

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Réalisations 2014

Le projet Erasmus + porté par le consortium a permis à 1 personne enseignante de l'établissement de bénéficier d'une aide à la mobilité pour effectuer une formation linguistique à l'international pour un montant total de 2 685 Euros (aide sur le voyage et le séjour).
La formation s'est déroulée entre décembre 2014 et janvier 2015 dans un organisme de formation linguistique située en Espagne
Concernant l'aide à la mobilité du personnel, les objectifs initialement fixés (mise en œuvre, suivi, évaluation) pour les bénéficiaires, les objectifs ont été atteints : amélioration des compétences linguistiques

Perspectives pour 2015 :

Le projet 2015 – 2016 est porté par le consortium Erasmus Polynésie
Pour 2015, 4 étudiants bénéficient d'aide à la mobilité pour un montant total de 15 300 Euros dans le cadre du consortium.
Pour les prochains mois, le lycée hôtelier de Tahiti souhaite à nouveau être bénéficiaire du projet Erasmus +
2 mobilités pour formation du personnel
7 mobilités pour stage Etudiant

8.11 CONSORTIUM ERASMUS POL YNESIE FRANÇAISE

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : 10° FED Enveloppe B, EFTLV-Comenius, FP7-INCONet...) Réf. UE :

Porteur du projet : **Monsieur Edouard FRITCH** Responsable du suivi du projet en PF :
DGEE Michèle Lewon

Budget du projet	
Coût global	F CFP 81 220 €
Sources et répartition des financements	
Union européenne-UE	F CFP 81 220 €
Polynésie française	F CFP €
Etat	F CFP €
Commune	F CFP €
Autres (préciser)	F CFP €
Durée et phasage du projet : ... du 01/06/2014 au 31/05/2016	

Partenaires du projet	
nom	rôle (très succinctement)
LYCEE AORAI	Membre du consortium
LYCEE HOTELIER	Membre du consortium

LE PROJET

Stratégie et philosophie du projet :

Les partenaires impliqués adoptent une politique commune pour créer la base nécessaire à une bonne mise en place des stages. Ils créent les conditions de développement de la mobilité européenne en impliquant les entreprises locales qui travaillent à l'international,

Bénéficiaires du projet :

Les étudiants des établissements partenaires
Les établissements en attente d'intégration au Consortium
Les entreprises

Résumé du projet :

C'est bien dans l'objectif d'optimiser les moyens alloués par l'Europe au titre des mobilités de l'enseignement supérieur du programme Erasmus + et de faire accréditer le consortium par les Etats Unis en qualité de sponsor que le Consortium Polynésie a été créé conformément aux exigences communautaires et accréditée par l'Union Européenne en date du 20 août 2014.

Le Consortium Polynésie est porté par la Polynésie-française collectivité d'Outre-mer. Le président du pays est le représentant légal du Consortium. Sa gestion a été confiée au Ministère en charge de l'éducation et plus particulièrement au Bureau des relations et échanges internationaux appelé communément Dareic au sein de la DGEE.

Le Consortium comprend :

- Un comité de pilotage présidé par le ministère de l'éducation qui définit la stratégie commune, vote le budget et répartit les fonds entre les différents établissements. Il est composé du coordinateur du Consortium ou son représentant, des chefs d'établissements, du responsable du bureau des affaires européennes de la délégation aux affaires internationales européennes et du Pacifique de la Polynésie-française à titre d'observateur.
- Des équipes projets ou groupes de travail présidés par la Dareic, auxquels participent selon les besoins des acteurs du monde de l'entreprise, ou des représentants des associations et des représentants des services publics qui travaillent sur des thèmes précis (valorisation des stages, mise en place des crédits ECTS, ouverture vers les pays tiers, exploitation des résultats...).

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

La période de stage à l'étranger fait partie intégrante de la formation des BTS Commerce International, Tourisme, Assistant de Manager, Assistant de Gestion. Les périodes de formation à l'étranger donnent aux étudiants une approche de l'entreprise différente de celle vécue en Polynésie. De plus, cela les encourage à élaborer un projet personnel et professionnel qui leur permettra à terme d'être davantage mobiles, voire d'envisager une carrière à l'étranger... Deux possibilités s'offrent aux étudiants : effectuer leur stage dans le cadre du programme Erasmus en Europe ou dans le bassin Pacifique. Aucun financement n'existe à l'heure actuelle pour soutenir les étudiants dans le cadre de leur stage dans le Pacifique. Par ailleurs les étudiants sont confrontés aux problèmes de visa notamment pour les Etats-Unis. La solution passe par la mise en place d'une structure accréditée par le gouvernement américain. Le consortium peut être cette structure. En ce qui concerne les stages en Europe, les établissements se heurtent aux problèmes liés à l'éloignement, aux difficultés pour trouver des lieux de stage, des lieux d'hébergements, et bien entendu des stages conformement au référentiel de leur diplôme, mais aussi aux coûts des transports. En conclusion il a donc semblé utile de mutualiser les informations entre les établissements de Polynésie pour créer les outils permettant la mise en place des stages et d'optimiser les moyens alloués par l'Union Européenne.

Descriptif du projet :

Les objectifs de ce projet sont de renforcer la dynamique de chaque établissement impliqué dans le Consortium et de mettre en œuvre une politique forte afin de développer des projets innovants pour un public qui découvre l'ouverture à l'international et notamment :

- De mettre en place une plateforme de communication commune aux pays du Pacifique et de l'Europe qui permettrait aux acteurs de l'éducation des pays européens et du Pacifique (enseignants, chefs d'établissements, documentalistes, étudiants) de communiquer, de coopérer et de développer des projets ;
- De renforcer la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises ;
- De constituer un réseau d'entreprises et créer une dynamique de groupe permettant une capitalisation des outils et des bonnes pratiques en matière de préparation et de tutorat.

Les résultats attendus sont :

- Une meilleure gestion des moyens financiers mis à disposition par l'Union européenne ;
- L'élimination des obstacles qui subsistent au niveau national et régional par un effort conjoint et de nouveaux partenariats ;
- L'intégration dans les groupes de travail des acteurs du monde de l'éducation, du domaine régalien et législatif, du domaine associatif et des représentants des entreprises qui travaillent à l'export afin de mettre en place des dispositifs autorisant les mobilités aussi bien en Europe que dans le Pacifique.

Les outils mis en place pour vérifier si les objectifs sont atteints sont d'ordre qualitatif et quantitatif et portent notamment sur la qualité des stages ou des formations, la qualité de la préparation, du tutorat, de l'organisation de la mobilité (déplacement, hébergement) mais aussi sur la ventilation du budget Erasmus + et l'évolution du nombre des jeunes participants au programme reçus aux examens ou ayant intégré le monde professionnel.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

La Polynésie-française est responsable de la coordination et de l'animation du Consortium : du suivi administratif et financier.

Les établissements partenaires assurent l'information auprès des étudiants, sont responsables de leur préparation avant leur départ, du suivi des stages, du développement des partenariats avec les structures d'accueil et les établissements étrangers. Ils participent aux réunions organisées par le comité de pilotage et aux groupes de travail

Les groupes de travail sont présidés par la Daireic. Y participent selon les besoins des acteurs de monde de l'entreprise, ou des représentants des associations et des représentants des services publics qui travaillent sur des thèmes précis (valorisation des stages, mise en place des crédits ECTS, ouverture sur les pays tiers, exploitation des résultats...).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Réalisations 2014

21 Mars 2014, signature d'une convention de partenariat entre les établissements titulaires de la charte Erasmus + (lycée Aorai et Hôtellerie) et le Ministère de l'éducation en Polynésie.

20 août 2014, accréditation du Consortium Polynésie par l'Union Européenne.

13 octobre 2014, signature de la convention de financement Subvention ventilée comme suit :

Frais d'organisation 7 000 €

Frais de séjour et de voyage	74 220 €
18 novembre 2014 , Mise en place des instances constitutives du Consortium et répartition des fonds entre les établissements en tenant compte des demandes effectuées par chacun, soit	
32 488 € sur le compte du lycée Aorai	
32 488 € sur le compte du lycée Hôtelier	

Perspectives pour 2015 :

En 2015, 7 nouveaux établissements font partis du Consortium. Il s'agit des lycées du *Taaoe*, de *Papara*, de *Taravao*, d'*Uturoa*, le *lycée Agricole d'Opunohu*, la CCISM et le GREPFOC

A compter de la rentrée scolaire 2015, il faudra intégrer les Chefs d'Etablissements agréés par l'Union Européenne dans le comité de pilotage, revoir la liste des référents internationaux, certains étant en fin de contrat.

La subvention octroyée pour l'année 2015 et qui sera donc à gérer est de 296 706 €.

Déplacement de Monsieur Viallet professeur au lycée Hôtelier en Espagne à compter du 30 décembre 2014. Coût : 2360 €.

Les objectifs ont été atteints, puisque le Consortium a été mis en place. Des difficultés ont été rencontrées en ce qui concerne l'attribution des fonds aux Etablissements. Ce problème est résolu puisque la palerie accepte de passer par le compte 444 « opérations pour le compte de communauté européenne » qui est compte de trésorerie et non budgétaire.

Par ailleurs des discussions sont en cours entre les instances représentatives de la Polynésie-française, le Ministère de l'éducation en France, et la Commission Européenne pour revoir le montant octroyé pour les déplacements. En effet le programme Erasmus + tient actuellement insuffisamment compte de la situation des RUP/PTOM au regard de l'hyper éloignement. Cette situation rend plus complexe l'accès au programme pour les porteurs de projets de mobilité notamment. On reste dans une prise en charge maximale du billet d'avion à hauteur de 1100 euros. Or le coût du transport avoisine en général les 2500 euros. Le Ministère de l'éducation en métropole propose le rajout d'une tranche kilométrique dans le guide ce qui serait plus judicieux.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Il faudrait que ce dossier soit soutenu afin que la Commission adopte une solution pérenne, qui tienne compte de l'hyper-éloignement de nos territoires et des difficultés que nous rencontrons.

Il faut prévoir une stratégie de communication, informer les entreprises et organisations d'accueil des actualités du Consortium, impliquer les entreprises dans l'animation (organisation des rencontres/événements) échanger les informations à propos des stages réalisés et des résultats obtenus.

Préparer l'ouverture aux pays tiers. (Zone pacifique) prévu dans le programme européen.

Assurer la pérennité du Consortium par une participation à une analyse des résultats et par l'inscription des actions du Consortium dans le temps

8.12 « GOOD FOOD, FEEL WELL » - « UNE MEILLEURE ALIMENTATION, POUR UNE MEILLEURE SANTE »

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : Education et Formation Tout au long de la Vie (EFTLV) – COMENIUS Partenariat multilatéral
Réf. UE : Contrat n°2011-1-ES1-COM06-34524 2

Porteur du projet : Fédération des œuvres laïques- ligue de l'enseignement en Polynésie française.
Responsable du suivi du projet en PF : Mme Valmène TOOFA, Conseillère pédagogique aux Australes, Groupe scolaire Auiti-Avera-Moerai.

Budget du projet		
Coût global	10 884 216 F CFP	91 464 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	2 938 705 F CFP	24 695 €
Polynésie française	4 244 849 F CFP	35 671 €
Commune	1 523 795 F CFP	12 805 €
Coopérative scolaire et parents	979 489 F CFP	8 231 €
Enseignants	1 197 259 F CFP	10 061 €

Durée et phasage du projet : 24 mois- 2 années scolaires : 2011-2012 et 2012-2013.

Partenaires du projet		
La Fédération des œuvres laïques- ligue de l'enseignement en Polynésie française (FOL)	Gestion et suivi financier du projet	
La Direction de l'Enseignement Primaire (DEP)	Suivi administratif	
La circonscription pédagogique des Australes	Suivi pédagogique	
La mairie, les parents d'élèves, la communauté éducative.	Soutien financier	
7 écoles primaires partenaires du projet		
Ecole d'Allemagne	Ecole d'Espagne	
Ecole d'Italie	Ecole de Norvège	
Ecole de Roumanie	Ecole du Royaume-Uni	
Ecole de Turquie		

LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques : ce projet vise à l'acquisition des connaissances relatives à une bonne hygiène alimentaire en tenant compte des spécificités de chaque pays. Les élèves et enseignants vont donc explorer et étudier leurs propres richesses naturelles et les faire connaître à leurs partenaires.

Stratégie et philosophie du projet : La découverte et la ré appropriation des produits de son terroir permettront aux élèves de disposer d'alternatives en terme d'hygiène alimentaire Outre l'organisation de mobilités d'enseignants, des échanges réguliers entre élèves seront organisés via internet.

Bénéficiaires du projet : les élèves et les enseignants du groupe scolaire Auiti-Avera-Moerai de Rurutu et de manière plus large l'ensemble de la communauté éducative.

Résumé du projet : « Good food, feel well » est un projet axé sur la santé et l'hygiène alimentaire par l'utilisation de produits naturels locaux et importés. Pendant 2 ans, élèves et enseignants vont veiller à acquérir des connaissances relatives à une bonne hygiène alimentaire en tenant compte des spécificités de chaque pays et à développer des actions pédagogiques et ludiques pour promouvoir une alimentation saine et équilibrée, en valorisant les produits du terroir (échanges entre élèves par l'usage des TIC et mobilité d'enseignants).

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

L'Union européenne, par décision, a établi le programme Education et Formation Tout au Long de la Vie - EFTLV, dont l'objectif général est de contribuer à son développement en tant que société de la connaissance avancée, caractérisée par un développement économique durable, des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et une cohésion sociale accrue, tout en assurant une bonne protection de l'environnement pour les générations futures. En particulier, il vise à favoriser les échanges, la coopération et la mobilité entre les systèmes d'éducation et de formation au sein de l'Union européenne, afin qu'ils deviennent une référence de qualité mondiale.

En juillet 2011, l'Assemblée de la Polynésie française a adopté la charte de l'Education (soit 20 ans après la 1^{ère} charte de 1992) qui énonce ses objectifs et ses principes généraux autour du triptyque « une Ecole pour tous », « une Ecole performante », « une Ecole ouverte ».

Selon la présente charte, l'Education a pour finalité d'élever l'enfant pour qu'il devienne une personne responsable, respectueuse d'elle-même, des autres et de l'environnement. Concrètement l'Ecole permet à l'élève d'acquérir des connaissances et des compétences nécessaires pour son insertion dans la vie professionnelle, en développant ses capacités de travail, d'initiative et de créativité. L'éducation doit contribuer à faire prendre conscience aux élèves des valeurs humaines et sociales fondamentales leur permettant de vivre au sein de la communauté polynésienne en citoyens responsables. Se référant aux valeurs universelles et aux principes de la République, l'Ecole transmet une culture humaniste et combat toute discrimination. Elle réconcilie le jeune polynésien avec sa propre culture et le conforte dans son identité. L'Ecole permet l'enrichissement mutuel des cultures et forme des citoyens respectueux et fiers d'appartenir à une société plurielle.

Le système éducatif polynésien se dote également d'un projet éducatif quadriennal pour mettre en œuvre ces dispositions. Ce projet, arrêté en conseil des ministres, fixe six orientations prioritaires, déclinaées en objectifs concrets. Chaque objectif est assorti de modalités de mise en œuvre et d'indicateurs pour une évaluation annuelle des performances accomplies. On peut notamment y lire que toute action qui contribue à la découverte et au rapprochement des cultures et des peuples est encouragée. En effet, l'ouverture à la région du Pacifique et à l'Europe constitue un objectif opérationnel de l'Ecole ouverte.

Descriptif du projet : Les programmes scolaires de chaque école partenaire indiquent la place de l'éducation à la santé dans l'enseignement. C'est au travers d'un projet pluridisciplinaire que les activités ont été menées afin d'amener l'élève vers une culture de consommation alimentaire responsable. Ce projet vise à l'acquisition des connaissances relatives à une bonne hygiène alimentaire en tenant compte des spécificités de chaque pays. Les élèves et enseignants ont donc exploré et étudié leurs propres richesses naturelles et les ont fait connaître à leurs partenaires: « Good food, feel well » est un projet axé sur la santé et l'hygiène alimentaire par l'utilisation de produits naturels locaux et importés. La découverte et la réappropriation des produits de son terroir ont permis aux élèves de disposer d'alternatives en terme d'hygiène alimentaire. Outre l'organisation de mobilités d'enseignants, des échanges réguliers entre élèves ont été organisés via internet. Pendant 2 ans, élèves et enseignants ont veillé à acquérir des connaissances relatives à une bonne hygiène alimentaire en tenant compte des spécificités de chaque pays et à développer des actions pédagogiques et ludiques pour promouvoir une alimentation saine et équilibrée, en valorisant les produits du terroir.

Ainsi ce partenariat se concentre et coopère dans quatre domaines principaux : la santé par les aliments, l'aspect interculturel de la nourriture, les pratiques autour de la nourriture et la gestion de l'alimentation en milieu scolaire.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Au sein de leur famille, les élèves ont interrogé et observé la réalisation de recettes traditionnelles en perdition.

La conseillère pédagogique basée sur Rurutu et représentant la circonscription avait pour rôle de fédérer le projet et d'y inscrire les objectifs d'amélioration des scores globaux dans les fondamentaux aux évaluations nationales. Toutes situations de classe en rapport avec le projet européen devaient permettre aux élèves d'atteindre à minima les compétences, connaissances et attitudes du socle commun de référence. Faisant partie intégrante du projet en tant que porteur du projet, la conseillère faisait un suivi des enseignants dans l'amélioration des pratiques d'enseignement et en faisait un compte rendu à l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription.

En plus de l'aide financière, la mairie a contribué à l'amélioration des menus de la cantine scolaire qu'elle gère, elle a aussi apporté l'aide technique à l'organisation des actions de l'école.

La fédération des œuvres laïques avait pour rôle d'assurer la gestion financière des fonds de l'Europe. Comme défini lors des réunions de travail, les fonds reçus devaient permettre exclusivement la prise en charge des mobilités des enseignants du groupe scolaire de Rurutu vers l'Europe, le coût du billet d'avion à l'international, et la prise en charge partielle du séjour des partenaires en Polynésie française.

La Direction de l'enseignement Primaire faisait un suivi administratif et pédagogique du projet porté par le groupe scolaire et apportait autant que besoin l'aide nécessaire à la concrétisation des actions.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

Depuis 2010, sous l'impulsion du ministère en charge de l'éducation, la direction de l'enseignement primaire (DEP) s'est lancée dans la promotion des dispositifs européens de mobilité pour les enseignants et les élèves des écoles et centres de jeunes adolescents (CJA) de Polynésie française.

Ainsi en août 2010, un dispositif expérimental, regroupant les porteurs de projet 6 écoles de Polynésie française, leur circonscription pédagogique, les cellules « langues et cultures polynésiennes » et

« anglais », et d'autres divisions de la DEP, et la FOL, a permis de se familiariser avec un montage de projet de partenariat multilatéral Comenius. Ce travail collaboratif a abouti à la recherche de partenaires (nov 2010), l'élaboration et l'inscription de projet (août 2010- fév 2011), et pour certains, dont le GS de Aiti-Avera-Moerai, à des visites préparatoires (janv-fév 2011).

en 2011 :

- janvier 2011 : visite préparatoire
- février 2011 : dépôt de la demande de subvention auprès de l'Agence Europe-Education-Formation France (A2E2F)
- juin/juillet 2011 : résultat et obtention de la subvention
- août 2011 : début du projet « Good Food, Feel Well » mise en œuvre du programme commun et élaboration de projets pluridisciplinaires.
- octobre 2011 : 1^{ère} mobilité en Espagne
- novembre 2011 : séminaire à Paris avec la 2E2F
- décembre 2011 : 2^{ème} mobilité en Angleterre

en 2012 :

- Février 2012 : 3^{ème} mobilité en Norvège,
- Avril 2012 : 4^{ème} rencontre en Polynésie française,
- Mai 2012 : séminaire à Bruxelles sur invitation de la commission de l'éducation européenne,
- Juin 2012 : bilan intermédiaire (A2E2F),
- Octobre 2012 : 5^{ème} mobilité en Italie,
- Novembre – décembre 2012 : 6^{ème} mobilité en Allemagne,
- Collaboration avec des écoles de Nouvelle Zélande.

Evaluation des activités en 2013

Mobilités de 2013 :

- + **Roumanie – Centru (Sibiu) – Grup Scolar Constructii de Masini MIRSA : du 15 au 20 mars 2013** Mobilité de deux enseignants du GS du Rurutu.
- + **Turquie – Istanbul (Istanbul) – Findikzade Ilkogretim Okulu : du 24 au 29 mai 2013** Mobilité de quatre enseignants du GS du Rurutu.

Rapport final du partenariat "Good Food, Feel Well" 2011 - 2013

Productions réalisées :

- 1- **Multilingual good food pictonary** : Un jeu pour faire deviner un mot par le dessin. Ce petit dictionnaire sur l'alimentation présente une image et le mot correspondant dans les langues des pays partenaires. (lien : <http://goodfoodfeelwell-rurutu.eklablog.com/le-livre-de-recette-good-food-feel-well-c23992263>)
- 2- **Good Food - Cooking Book** : C'est un livre qui présente des recettes typiques de chaque pays partenaires (entrée, soupe, viande, poisson, dessert) illustrées et écrites à la fois dans la langue du pays et dans la langue du partenariat, en anglais. (lien : <http://goodfoodfeelwell-rurutu.eklablog.com/pictionary-good-food-c23992325>)
- 3- **Shopping List** : Un document qui propose un comparatif des prix pratiqués sur les produits alimentaires du quotidien dans chaque pays du partenariat.
- 4- **A day in the life of ...** : Nous avons recueilli de chaque partenaire une vidéo ou une présentation numérisée, réalisée par des élèves et leurs familles montrant ce qu'ils font habituellement dans une journée d'école. Ils ont inclus le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner.
- 5- **Good Food** : Site Internet et blogs : Un blog commun permettrait de donner des informations générales sur le projet (lien : <http://goodfood-feelwell.blogspot.com.es/>). Chaque école partenaire a créé aussi son propre blog. (lien du blog du GS de Rurutu : <http://goodfoodfeelwell-rurutu.eklablog.com/accueil-c18892809>)
- 6- **Facebook group for teachers** : Un groupe fermé a été créé sur Facebook afin de permettre des échanges de pratique entre enseignants des écoles du partenariat. (lien : <https://www.facebook.com/groups/goodfoodfeelwell/>)

La valeur ajoutée européenne :

Le partenariat regroupe 8 pays situés géographiquement de part et d'autre du continent (au nord : le Royaume Uni et la Norvège - au sud : L'Espagne et l'Italie - à l'est : La Roumanie et la Turquie - au centre : l'Allemagne et outre-atlantique, la Polynésie française). Une diversité de culture qui a permis un réel enrichissement aussi bien humain qu'en termes de connaissances. La thématique du projet est une réelle problématique qui touche tous les pays du monde. L'augmentation de l'obésité ou des maladies liées à une mauvaise alimentation nous a mené à réfléchir en équipe aux moyens nécessaires à mettre en œuvre pour mener l'enfant vers une prise de

conscience de son pouvoir sur son bien être et des choix qu'il devra faire dans sa vie future. Cette diversité des peuples renforce la connaissance de sa propre culture et encourage l'ouverture d'esprit et la tolérance des différences.

Cette coopération européenne a plus que donner sa valeur à ce projet. Se questionner, questionner l'autre, partager et construire des connaissances et compétences ont été les principales actions menées tout au long du projet.

Réalisation des objectifs du partenariat :

Cette coopération s'est concentrée sur les moyens et méthodes utilisées par chaque école partenaire pour aborder le bien-être de toutes les personnes impliquées dans la vie de l'école. Pour concrétiser sa mise en œuvre, les équipes d'enseignants se sont appliquées à intégrer ce projet dans les activités quotidiennes de la classe en les adaptant aux besoins et à l'âge des élèves. Elles ont veillé aussi à respecter les programmes scolaires respectifs, ce qui permettait de faire une évaluation continue des apports de ce projet en utilisant les outils habituels mais aussi ceux qui ont été élaborés en commun. Toute la communauté éducative a été sollicitée afin d'atteindre les objectifs principaux suivants :

- Apprendre à connaître l'autre et à respecter les différences ;
- Acquérir les connaissances sur l'alimentation dans les quatre domaines principaux : la santé par les aliments, l'aspect interculturel de la nourriture, les pratiques autour de la nourriture et la gestion de l'alimentation en milieu scolaire ;
- S'enrichir de sa culture mais aussi de celle des autres ;
- Ouvrir l'école sur le monde extérieur en élargissant l'horizon culturel des élèves.
- Faire évoluer les représentations culturelles d'un pays étranger en les confrontant à la réalité.
- Donner du sens à l'apprentissage d'une langue étrangère (l'anglais) en favorisant les situations de communication simple, en renforçant le besoin de comprendre et de communiquer dans une langue étrangère.
- Apprendre à utiliser les technologies de l'information et de la communication ;
- Connaître les pays d'Europe au travers des différents domaines disciplinaires ;
- Pour les enseignants : s'enrichir des pratiques pédagogiques diverses et découvrir d'autres moyens ou méthodes mis en œuvre dans les écoles.

Communication et coopération

Les moyens ont été mis en œuvre pour permettre les échanges et la communication entre organismes participants. Les technologies d'information et de communication ont été les outils les plus utilisés pour faciliter cela. Les porteurs de projet de chaque école ont maintenu une communication régulière au travers d'échanges de courrier électronique. Les enseignants se sont appropriés un espace d'échange sur réseau social et les élèves ont utilisés les moyens existants pour communiquer en différé (mail, courrier postal, etc..) mais aussi en présentiel (visioconférence).

Il a été beaucoup plus difficile pour l'école de Rururu de maintenir cet échange instantané par visioconférence. En effet le décalage horaire entre la Polynésie et l'Europe obligeait les élèves à venir à l'école en soirée. Pour exemple une communication en direct avec la Turquie a dû se faire à 20h30 en heure locale et 09h30 à Istanbul. La participation des élèves se faisait sur la base du volontariat avec l'accord des parents. L'école est cependant très satisfaite des moments consacrés à ces échanges en direct. La communication intra ou inter école a été assurée par tous les participants de manière équitable et tout au long du projet.

Suivi du projet :

Avec l'équipe pédagogique

Suivi périodique du projet : Période = 5 semaines de travail
Avant le début de période : Préparer la programmation des activités par cycle (de la maternelle à l'élémentaire) et par discipline ; Définir les actions de la période et les événements éventuels ; Etablir l'évaluation des connaissances et compétences qui seront abordées.

Pendant la période : Suivi des actions

Fin de période : Recueillir les travaux d'élèves pour restituer auprès des équipes partenaires ; Faire le point sur les acquis des élèves.

Rencontre avec les partenaires : Restitution des travaux ; Echanges de pratique ; Elaboration du plan d'action qui sera mené jusqu'à la prochaine rencontre ; D'une manière générale, les équipes se sont réellement investies pour atteindre les objectifs du projet.

Avec les partenaires et la communauté éducative

En début de projet, différents questionnaires avaient été élaboré afin de :

- connaître les habitudes alimentaires des élèves

- savoir si l'école offrait une alimentation saine et un bon exemple dans la consommation responsable
Différents acteurs ont été interrogés : les élèves, les enseignants, le personnel de cantine, la commune, le gestionnaire, les parents, le dentiste, le médecin scolaire (visite médicale annuelle).

Les résultats de l'enquête ont confirmé la nécessité de l'intégration de l'école dans ce projet sur l'alimentation.

Actions concrètes :

- Mise en place d'un goûter à base de fruits et légumes locaux dans toutes les classes.
- Inscription dans le règlement de l'école des interdictions en matière de consommation alimentaire dans l'école : plus de limonade, de jus sucrés, biscuits etc...
- Elaboration d'un menu équilibré à la cantine scolaire puis validation par le médecin de l'IE.
- Communication régulière entre la commune et l'école sur la santé alimentaire des élèves.

Quelques résultats obtenus en fin de projet :

La santé :

- des progrès considérables dans la qualité de la dentition des élèves : moins de caries et de dents arrachés.
- une baisse dans le nombre d'enfant atteint d'obésité, cependant le poids reste encore élevé en comparaison avec la norme nationale (notamment chez les 8 à 10 ans).

A l'école :

- Un menu équilibré et varié avec usage des produits locaux au moins une fois par semaine
- Les enfants mangent davantage les fruits et légumes.
- Moins de gaspillage : les élèves terminent leur repas.
- Les élèves apprécient les plats à base de produits locaux.

Dans les familles :

- Les parents achètent beaucoup moins de goûters manufacturés.

La municipalité :

- Construction d'une cuisine centrale
- Construction d'un marché municipal
- Des produits locaux dans les repas / les collations préparées lors des manifestations publiques.

Diffusion des résultats :

- Diffusion public sur le site European Share treasure par tous les pays du partenariat.
 - Diffusion auprès de la communauté éducative : élèves, parents, enseignants, la commune locale.
 - Diffusion sur le site de l'école : <http://goodfoodfeelwell-rurutu.eklablog.com/>
 - Diffusion auprès de la direction de l'enseignement primaire.
- Une journée spéciale Comenius a eu lieu à l'école au mois de juin 2013. Dans la journée, les parents pouvaient voir les travaux des élèves puis en soirée il y a eu un spectacle dédié au projet. Chaque classe a représenté un pays du partenariat au travers des danses typiques de ces pays.

Problèmes et obstacles rencontrés :

La première difficulté rencontrée a été la maîtrise de la langue anglaise. Un premier test a été passé au début du projet pour situer le niveau de connaissance de la langue anglaise des enseignants (http://www.testpodium.com/en/main/englischtest_02.asp) puis une formation a été mise en place à raison d'1h30 par semaine hors temps scolaire. Cela a fortement contribué à améliorer le niveau des enseignants et de ce fait a permis une meilleure communication avec les partenaires européens. La connexion à Internet lente et aléatoire, a fortement perturbé le programme des visioconférences avec les écoles du partenariat. De plus, le décalage horaire ne permettait pas la rencontre par visioconférence de tous les élèves d'une même classe de Rurutu avec la classe partenaire. En effet, la visio se faisant en moyenne vers 20h30, 21h00, seuls les enfants ayant eu l'accord de leurs parents étaient présents. Nous n'avions pas pu obtenir des pays partenaires la possibilité qu'ils soient en soirée à l'école.

L'école avait commencé à travailler avec le blog suivant : <http://goodfoodfeelwell.mblog.pf>. On pouvait y trouver les activités du projet et les rencontres dans les écoles partenaires. Les élèves, les parents, les enseignants et autres pouvaient poster des commentaires. Un bug sur le site de l'hébergeur a fait disparaître le blog et il n'a jamais pu être récupéré. Par la suite, des blogs ont été créés chez d'autres hébergeurs tels que eklablog et blogspot.

Les actions entreprises en 2014

Les contacts ont été maintenus avec les écoles du partenariat. La possibilité est donnée aux enseignants de poursuivre les échanges en utilisant la plateforme etwinning.

Le groupe sur réseau social est toujours opérant et les enseignants continuent à déposer des travaux en lien ou non avec le projet mené. Les perspectives de participation à un nouveau projet dans le cadre d'Erasmus sont maintenues

Le programme est clôturé fin 2013

8.13 DE LA SINGULARITE A L'UNIVERSALITE DES RYTHMES ET DES SAVEURS DE NOS REGIONS – PROGRAMME COMENIUS

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : Education et Formation Tout au long de la Vie (EFTLV) – COMENIUS Partenariat multilatéral	Réf. UE : Contrat n°2013-1-PL-COM06-36685 8
---	---

Porteur du projet : A l'initiative de la POLOGNE	Responsable du suivi du projet en PF : Mr ROTUREAU, Principal du Collège TAUNOA Mme VANQUIN, professeur référente
---	---

Budget du projet	
Coût global	2 979 750 F CFP 25 000 €
Sources et répartition des financements	
Union européenne-UE	2 979 750 F CFP 25 000 €
Polynésie française	F CFP €
Etat	F CFP €
Commune	F CFP €
Autres (préciser)	700 000 F CFP 5 873 €

Durée et phasage du projet : 2013-2015
Mise en œuvre : 2 ans
Cloûture : 1 semaine (déplacement des professeurs référents en Bulgarie en juin 2015)
Signature de la convention de financement : juillet 2013

Partenaires du projet	
POLOGNE	Coordinateur général du projet Comenius
Espagne	Partenaire
Italie	Partenaire
Polynésie française	Partenaire
France	Partenaire
Turquie	Partenaire
Bulgarie	Partenaire
Portugal	Partenaire

LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques :

C'est un projet qui a pour but principal de faire découvrir à nos partenaires notre patrimoine culturel vivant, particulier ou commun, et de montrer son influence sur les intérêts contemporains des élèves. Les axes principaux du projet sont à la fois linguistiques et culturels. Les élèves polynésiens s'approprient dans un premier temps leur propre culture pour la transmettre ensuite aux jeunes des pays partenaires. Nous allons travailler dans deux domaines. Le premier volet se concentrera sur la musique et la danse et le second volet développera plus précisément la richesse et la spécificité du patrimoine culinaire polynésien.

Stratégie et philosophie du projet :

La future coopération entre élèves et enseignants des différents pays partenaires dans ce projet apportera à chacun des méthodes nouvelles d'organisation dans le processus d'apprentissage scolaire

Bénéficiaires du projet :

Cette coopération favorise la rencontre de jeunes du même âge issus de cultures différentes. Le projet doit accroître, par le biais des rencontres, la motivation chez l'élève pour apprendre des langues étrangères, pour acquérir et améliorer son autonomie face aux apprentissages. (La je citerai des compétences en anglais) La mise en œuvre du projet implique d'utiliser les compétences acquises en nouvelles technologies grâce au site internet commun. Voici l'adresse du site internet officiel du projet : <http://delasingularitealuniversality.eu/>. Nous nous attèlerons à développer chez nos élèves les compétences retenues en TICE : utiliser les logiciels et les services à disposition, saisir et mettre en page un texte, écrire-envoyer-diffuser-publier...etc. La consultation régulière du site permet en outre de perfectionner la maîtrise de la langue anglaise (quelques compétences visées en anglais : établir un contact social, comprendre un message oral pour réaliser une tâche, décrire-raconter-expliquer ou

encore écrire un message simple), langue choisie pour l'échange. Bien sûr, ce travail sur les compétences est couronné par l'enrichissement culturel lié à la construction d'une identité européenne et à l'ouverture sur l'Europe. Les compétences mises en œuvre sont de plusieurs ordres : respecter les règles de la vie collective, comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences ou connaître les grandes institutions de l'Union Européenne

Résumé du projet :

Nous voudrions donc dans un premier temps faire découvrir la richesse des danses et des chants folkloriques de nos régions tout en présentant une culture polynésienne vivante au travers des danses et les chansons actuellement appréciées par nos élèves. Le domaine de la cuisine régionale sera, quant à lui, exploré au travers d'échanges sur les traditions de chacun des partenaires et au travers de la création par les élèves de recettes interrégionales.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Les objectifs:

- Développer la dimension européenne à tous les niveaux pour mettre en évidence l'esprit de citoyenneté européenne en prenant conscience de l'importance de l'héritage culturel de chaque pays participant
- Renforcer le lien et la confiance, entre élèves et enseignants;
- Surmonter des barrières culturelles et historiques entre les différents pays
- Elargir la connaissance géographique de différentes régions européennes
- Renforcer et étendre les capacités de danser et de chanter
- Découvrir et conjuguer le savoir-faire des cuisines régionales de nos partenaires
- Enrichir la connaissance de l'anglais et du français dans les espaces de la communication quotidienne, de la musique, de la cuisine et des échanges entre partenaires
- Connaître et développer la connaissance des langues des pays partenaires (niveau élémentaire)
- Créer et renforcer la possibilité de travail commun des équipes multinationales avec les élèves et les enseignants
- Augmenter l'utilisation des nouvelles technologies et des nouveaux outils numériques pour communiquer.

Descriptif du projet :

- 1 Août 2013 : Création d'un site web et des questionnaires d'évaluation de projet pour chaque étape de la réalisation du projet
- 2 Sept 2013 : Production de PowerPoint, film, exposition pour la présentation des écoles des partenaires
- 3 Oct 2013 : Concours pour la création d'un Logo commun aux partenaires
- 4 Nov 2013 : Production de films pédagogiques des danses folkloriques et chants folkloriques de chaque partenaire
- 5 Dec 2013 : Ecriture de cartes de vœux aux partenaires, album de cartes de vœux (numérique), enregistrement du disque de chants traditionnels et du film de la préparation de plats traditionnels de Noël
- 6 Jan - Fév 2014 : Album commun des aquarelles, des dessins ou des photos de nos région (version numérique et papier)
- 7 Mars 2014 : Spectacle: "Les danses et les chants folkloriques de nos régions"
- 8 Avril 2014 : Ecriture de cartes de vœux aux partenaires, album commun des cartes (version numérisé) et enregistrement du film des préparations de plats traditionnels de Pâques
- 9 Mai 2014 : Production de PowerPoint ou de films pédagogiques de recettes traditionnelles de chaque partenaire
- 10 Juin 2014 : Création du livre de cuisine commun à tous les partenaires : 2 recettes par partenaire et la recette commune
- 11 Nov 2014 : Spectacle « Les danses et les chants d'aujourd'hui de nos régions»
- 12 Déc 2014 : Cartes de vœux et vidéo en ligne sur les festivités de Noël dans ma famille, dans la rue, dans l'école dans la ville
- 13 Jan 2015 : Synthèse numérique et papier du questionnaire sur les habitudes alimentaires et les rythmes de vie des jeunes des pays partenaires
- 14 Fév 2015 : Production d'une BD sur les rythmes et les habitudes de vie des jeunes (numérique et papier). Exposition de la BD dans chaque établissement
- 15 Mars / Avril 2015 : Atelier vocabulaire sur les thèmes des visites (les expressions de langues des partenaires, traduites en français et en anglais). Réalisation d'un lexique commun sur les thèmes abordés dans le projet.
- 16 Mai 2015 : Recueil final de toutes les productions du projet et l'exposition dans chaque établissement et sur website du projet

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Ce projet est avant tout SCOLAIRE. Nous faisons appel à l'Association des parents d'élèves de manière ponctuelle afin de financer l'intervention de professionnels venus de l'extérieur (Danseuse professionnelle de danse traditionnelle polynésienne). Nous faisons appel au FOYER SOCIO EDUCATIF du Collège TAUNOA dans le cadre de co-financements nécessaires pour compléter les dépenses importantes de nos déplacements en EUROPE. Nous avons fait une demande de co-financement auprès de la Mairie de PAPEETE, qui est restée lettre morte. Nous avons fait une demande auprès de la DAREIC sans retour positif. Ni la Direction des Enseignements Secondaires ni le Ministère de l'Education ne comptent nous aider dans la recherche de co-financements.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

1. Compléter le forum: les profs, les élèves, les présentations des écoles, les logos – **tous, jusqu'à la fin d'octobre 2013**
2. Compléter le site de projet – les résultats: la présentation commune des écoles et le logo et le journal de projet: la visite à Varsovie – **Pologne, jusqu'à la fin d'octobre 2013**
3. Choix d'une danse et d'un chant folklorique, échanges et apprentissage de la danse et du chant d'un partenaire: **novembre – décembre 2013 – tous**
4. Film d'apprentissage et film pour le site – **novembre – décembre 2013 – Pologne**
5. Album commun de cartes de Noel et de Nouvel An, des repas pour les fêtes (3 slides max), des cantiques – **début décembre 2013– Portugal**
6. Film du spectacle musical: danses folkloriques – **février 2014 - Espagne**
7. Film du spectacle musical: chants folkloriques – **mars 2014 – Turquie**
8. Album des traditions Pâques et printemps (3 slides max) – **avril 2014 – Turquie/Bulgarie**
9. Choix d'une recette de son pays, échange et apprentissage de la recette d'un partenaire – **jusqu'à au 15 mai 2014 – tous**
10. Atelier culinaire dans les établissements – courte présentation – **la fin du mai 2014 – Italie**
11. Atelier culinaire "Nos saveurs européennes" – présentation ou film + album de recette – **juin 2014 – France**
12. Evaluation intermédiaire – **juin 2014 – tous - France**

Etat d'avancement du projet en 2013 :

1. Compléter le forum: les profs, les élèves, les présentations des écoles, les logos – **tous, jusqu'à la fin d'octobre 2013**
2. Compléter le site de projet – les résultats: la présentation commune des écoles et le logo et le journal de projet: la visite à Varsovie – **Pologne, jusqu'à la fin d'octobre 2013**
3. Choix d'une danse et d'un chant folklorique, échanges et apprentissage de la danse et du chant d'un partenaire : **novembre – décembre 2013– tous**

Nous n'avons pas eu besoin de toucher à l'enveloppe de l'U.E de Septembre à Décembre 2013.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

- Doter le collège d'outils technologiques et multimédia performants (parc internet toujours déféctueux depuis plusieurs années)
- Trouver une solution pour faciliter la recherche de co-financements des partenaires hors Continent Européen (DOM TOM POM)
- Recevoir un minimum d'aide financière des hautes instances telles le Ministère de l'Education, la DES ou la Commune.

Les actions entreprises en 2014

- Dans l'ensemble, les objectifs ont été atteints.
- les productions papier et sur ordinateur ont été terminées et expédiées dans les temps impartis
 - les évaluations ont été remplies par l'ensemble des partenaires
 - les voyages se sont tous effectués durant les mois et semaines prévus

Le Collège de TAUNOA étant le seul pays à plus de 20 000 km du continent européen, avec une même dotation que nos partenaires, les difficultés se sont présentées lors des phases de communication entre élèves liées au décalage horaire. L'envoi de fichiers assez lourds, type vidéos haute définition, a été fait à partir du domicile du professeur référent.

Le réseau INTERNET et la borne WIFI ne fonctionnent pas correctement. Mettre 24 élèves sur les ordinateurs pour faire des recherches digne de ce nom a été mission impossible tant au niveau de la disponibilité de la salle informatique que de l'utilisation de l'outil INTERNET, primordial dans ce genre de projet à échelle européenne.

Nous avons fait appel à une aide financière de la DAREIC pour les 2 déplacements impliquant les élèves du Collège. Nos demandes sont restées lettre morte sur les 2 ans du projet.

Nous avons demandé l'aide du FOND SOCIAL EDUCATIF du Collège pour clôturer le budget pour l'Italie en Novembre 2014.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet : en fonction de l'évaluation des activités (cf. supra), quelles actions pourraient faciliter/améliorer la préparation, la mise en œuvre ou le suivi du projet ?

- Un réseau INTERNET qui fonctionne correctement
- Une législation plus souple dans l'utilisation de l'outil INTERNET : création de comptes FACEBOOK, création de boîtes EMAIL, création d'un réseau INTRANET.
- Une prise en compte de l'éloignement de la Polynésie par rapport au continent Européen et une revalorisation de la dotation.

Perspectives pour 2015 : quelles sont vos principales échéances pour les prochains mois ?

Clôture du projet en JUIN 2015 avec un dernier déplacement en BULGARIE.

- Rapport FINAL à remplir sur notre plateforme Pénélope en JUILLET 2015.

8.14 SHARE MY SHOES (SMS) – PROGRAMME COMENIUS

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : COMENIUS Réf. UE : 2013-1-IT2-COM06-51973 6

Porteur du projet : Responsable du suivi du projet en PF :
SYWIE VEDELAGO Carole HEITAA-TEROROTUA

Budget Prévisionnel du projet		
Coût global	15 120 000 F CFP	126 707,45 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	~ 3 000 000 F CFP	25 000 €
Polynésie française	F CFP	€
Etat	F CFP	€
Commune	F CFP	€
Autres (Levées de fonds)	12 120 000 F CFP	101 567,08 €

Durée et phasage du projet : 2 années scolaires

Partenaires du projet		rôle
nom		
Pays européens	partenaires : Allemagne, Autriche, Angleterre, Espagne, Norvège, Italie	Travaux et échanges pédagogiques et mobilités
Organismes partenaires :	KIWANIS CLUB HEI OTE RA	Aides lors des levées de fonds + aide financière
Supermarchés et sociétés de la place (SUPER U, CARREFOUR, TOP NEWS, etc.		Dons de lots divers pour levées de fonds

LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques :

Le collège public de Taravao a le privilège de mettre en place une classe COMENIUS regroupant 29 élèves avec le soutien de l'agence Europe-Education-Formation France, le but étant de favoriser l'épanouissement et la réussite des élèves de la Presqu'île

Stratégie et philosophie du projet :

Ce projet innovant a comme objectifs d'encourager l'ouverture à la multi culturalité européenne par des échanges en anglais entre les élèves et des déplacements en Europe (Royaume Uni, Autriche, Espagne, Norvège) et de promouvoir la Polynésie française. Nous souhaiterions aider à la prise de conscience par les élèves de leur citoyenneté européenne tout en mettant en valeur leur culture Polynésienne. Le projet permet d'inciter les élèves à la pratique des langues vivantes telle que l'anglais et de sensibiliser les élèves au partage et à la tolérance.

Ce projet est une opportunité exceptionnelle voire unique pour certains élèves, de découvrir différents pays, différentes cultures et façons de travailler. Ainsi nous encourageons une ouverture de l'esprit et nous souhaitons aiguïser la curiosité des élèves vis-à-vis de l'Europe. Ce partage de connaissances et d'expériences permettront aux élèves de s'enrichir grâce à la découverte de nouvelles cultures mais aussi grâce à la redécouverte de leur propre culture.

Bénéficiaires du projet :

Une classe de 29 élèves méritants dont la grande majorité d'entre eux n'ont jamais voyagé auparavant et une équipe de professeurs.

Résumé du projet : Ce projet est avant tout un projet d'échange culturel et pédagogique ayant pour objectif de d'encourager une ouverture sur l'Europe découvrir cette identité européenne en cohésion avec une identité polynésienne.

Ce projet Comenius s'étale sur 2 années scolaires (2013-2015) durant lesquelles 29 élèves méritants du Collège de Taravao auront l'opportunité de travailler sur deux volets principaux. Le premier étant un travail pédagogique avec des activités concrètes à réaliser tous les mois et à échanger avec les établissements partenaires.

Puis le deuxième volet concerne les mobilités vers l'Europe ainsi quatre voyages sont prévus. Quatre groupes différents composés de 7 à 8 élèves partiront tour à tour en Autriche (juin 2014), à Londres (décembre 2014), en Espagne (février 2015) et en Allemagne (avril 2015)

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

- Raisons d'être du projet :
- Amélioration et maîtrise de la pratique de l'anglais en contexte réel
 - Découverte ou échange avec au moins un pays anglophone
 - Désenclavement et ouverture sur l'Europe
 - Découverte d'une multi-culturalité européenne
 - Maîtrise des techniques de l'information et de la communication pour l'enseignement TICE
 - Responsabilisation et autonomie des élèves
- Coherence : c'est un projet qui répond à la politique éducative de la Polynésie Française « une école ouverte »

« Dans cet esprit, Michel LEBOUCHER a présenté à Sébastien THIERRY la politique éducative du Pays et les objectifs visés à travers les dispositifs proposés par l'AE2F. « *Mon souhait est de permettre à un plus grand nombre de jeunes Polynésiens de bénéficier de ces échanges. Cela provoque bien souvent un déclic chez l'élève* » a souligné le Ministre. »

Extrait du site internet de la **Présidence de la Polynésie Française**, article **Michel LEBOUCHER reçu à l'agence Europe Education Formation France**

<http://web.presidence.pf/index.php/mee-filtre/632-michel-leboucher-recu-a-l-agence-europe-education-formation-france>

Descriptif du projet :

- Activités envisagées :
- activités d'échanges pédagogiques diverses avec les 6 autres pays partenaires européens
 - 4 mobilités vers l'Europe
- Résultats attendus :
- Découverte de l'Europe pour les élèves (désenclavement)
 - Redécouverte de la culture polynésienne à travers plusieurs activités
 - Partage de cette culture polynésienne
 - Autonomie et responsabilisation des élèves
- Impact visé :
- Tolérance et ouverture
 - Questionnement sur l'identité européenne et polynésienne : richesse identitaire ?

Modalités d'évaluation : évaluations scolaires

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

- Mise en place d'un programme d'activités communes à réaliser dans chaque pays partenaires à partager sur une plateforme pédagogique commune.
- Présentation du projet aux communes de la Presqu'île de Tahiti d'où sont originaires les élèves impliqués dans le projet COMENIUS.
- Demande de sponsors et participation de certains acteurs locaux dans diverses levées de fonds sous forme de lots divers.
- Kiwanis Club HEI O TE RA partenaire principal du projet Comenius : différentes aides durant les multiples levées de fonds et aides financières.
- Demandes d'aides financières à plusieurs acteurs sociaux ou société civile : pas concluante pour le moment.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

- Visite préparatoire décembre 2012 en Sicile : rencontre des futurs pays partenaires et travail sur la mise en place du dossier COMENIUS
- Juillet 2013 : acceptation du projet COMENIUS par l'agence nationale 2E2F (EUROPE EDUCATION FORMATION FRANCE)
- Septembre 2013 : début des activités pédagogiques + début des levées de fonds
- Avril 2014 : réception des partenaires européens à TARAVAO TAHITI
- Mai 2014 : 1ère mobilité des élèves polynésien en Autriche (Spittal)

Etat d'avancement du projet en 2013 :

- Activités pédagogiques
- Activités de levées de fonds

Evaluation des activités en 2013 :

- Les objectifs mis en place pour l'année scolaire 2013-2014 ont été atteint autant au niveau des activités pédagogiques qu'au niveau des mobilités à savoir une mobilité a été effectué au mois de mai-juin 2014 en Autriche pour un groupe de 7 élèves et 2 professeurs.
 - La plus grosse difficulté rencontrée est celle du financement de la totalité des mobilités prévues pour ce projet. L'éloignement de Tahiti par rapport aux différents partenaires européens a un impact important sur le coût des billets d'avion.
- La solution trouvée est la mise en place d'activités de levées de fonds afin de financer les mobilités.

- L'organisation de ces levées de fonds a également entraîné un calendrier chargé pour cette année scolaire 2013-2014. Mais nous avons su nous organiser de façon à ce que toutes les activités soient réalisées convenablement
- De plus certains partenaires tels que le Kiwanis club HEI O TE RA et quelques sociétés et supermarchés de la place (SUPER U, ROTUI, CARREFOUR, etc.) nous ont fourni de l'aide pour différentes levées de fonds.

- Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :**
- Obtention d'aides financières de différentes institutions de la Polynésie Française ou d'autres partenaires de la société civile ?

Les actions entreprises en 2014

Programme des activités pédagogiques sont bouclé et échangé avec les partenaires européens

1 mobilité vers l'Europe a été menée (Londres : Décembre 2014)

Programmation de levées de fonds pour le financement les différentes mobilités prévues.

Les actions pédagogiques

Janvier- Février: envoi des photos de la Polynésie Française pour exposition en Autriche « Pictures on ice » + Présentation de son pays et de sa ville : création d'un diaporama

Mars- avril : création d'un recueil de 25 mots et de phrases traduits dans les différentes langues des pays européens impliqués dans le projet

Avril : pour l'arrivée des partenaires européens :

– Réalisation de fiches sur différents fruits tropicaux et création d'un jeu de devinettes et dégustation à l'aveugle « blind tasting ».

– Mise en place d'ateliers d'échanges de pratiques culturelles : tressage de pandanus, de palmes de cocotier. Réalisation de dessous-de-verre, de plats et de paniers.

– Mise en place d'un jeu de parcours avec questionnaire sur différentes informations concernant les pays européens partenaires (devises, capitale, population, etc.)

Juin : réalisation d'un power point : dictionnaire anglais- français-tahitien à partir du recueil proposé

Septembre : réalisation d'un PowerPoint sur la sortie carrefour des métiers de *Toahotu*.

Octobre : création d'une vidéo sur les « musiques folkloriques de l'Europe »

Octobre- novembre : à l'occasion de l'arrivée des partenaires siciliens :

– Réalisation d'un guide touristique de la Presqu'île

– Mise en place du jeu « blind tasting » + amélioration du jeu grâce au rajout du « blind smelling ».

Réalisation de fiches sur plantes et fleurs odorantes de la Polynésie.

– Mise en place d'ateliers d'échanges de pratiques culturelles : tressage de pandanus (réalisation de dessous-de-verre), confection de couronnes de fleurs.

– Découverte d'une légende polynésienne (Tahiti : le poisson) et mise en place de jeux traditionnels avec questionnaire sur la culture et sur différents lieux dans la commune de *Taurira*.

Novembre : réalisation de vidéos sur les sports pratiqués à l'école et hors de l'école (le surf, le vaa, etc)

Communications

Décembre : réalisation d'un PowerPoint sur la présentation de la Polynésie, de Tahiti, de la Presqu'île et sur le collège de Taravao. Objectif : faire une présentation à l'oral par les élèves lors des différents déplacements en Europe.

Des difficultés financières ont été rencontrées mais ont été résolus grâce au dynamisme des parents d'élèves, de l'équipe pédagogique de la classe COMENIUS et par les différents partenaires qui ont soutenu le projet durant les différentes levées de fonds destinées à récolter les fonds nécessaires pour financer ce projet.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Un soutien financier un peu plus important pour les établissements scolaires polynésien qui ont la volonté de s'engager dans des beaux projets européens tels que COMENIUS ou ERASMUS +.

Perspectives pour 2015 :

Le projet SMS SHARE MY SHOES se clôture à la fin de cette année scolaire 2014-2015.

8.15 CULTURE ET NATURE EN EUROPE – PROGRAMME COMENIUS

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : EFTL V - Comenius	Réf. UE : 2011-1-RO1-COM 06-14655 5
Porteur du projet : Gilles COLLET , Proviseur du LPA d'Opunohu	Responsable du suivi du projet en PF : 2011-2012 : Audrey LACHAUD / 2012-2013 : Marie BOUCHON, professeurs d'Education Culturelle Socio Culturelle

Budget	
Coût global	2 209 200 F 18 513 €
Sources et répartition des financements	
Union européenne-UE	2 147 940 F 18 000 €
Polynésie française	F CFP
Etat (Ycée)	61 260 F 513 €
Commune	F CFP
Autres	F CFP

Durée et phasage du projet : Partenariat multilatéral de deux ans (période du contrat financier 01/08/2011 - 31/07/2013)

Durée des phases de mise en œuvre et de clôture : date de mise en œuvre septembre 2011, date du bilan intermédiaire 30 Juin 2012, date du bilan final le 30 septembre 2013.

Date de signature de la convention de financement : août 2011

Partenaires	
Roumanie, GRUP SCOLAR TEHNIC TARGU FRUMOS	Partenaire coordinateur
France, Saint Martin (Guadeloupe) Collège Mont des Accords	Partenaire
Turquie, Istanbul Cengizhan Anadolu Lisesi	Partenaire
Espagne (Canaries) I.E.S. ADEJE, Tenerife	Partenaire
Polynésie Française, L.P.A. d'Opunohu (Moorea)	Partenaire
Grèce (Crète) 1o GYMNASIO KOUTSOURA	Partenaire

LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques :

- Promouvoir la citoyenneté européenne et donner un exemple d'une citoyenneté interculturelle active dans l'école, comme base de la cohésion sociale en Europe.
- créer un pont entre passé et présent, entre les pays et régions géographiques très différentes du point de vue culturel, économique et social, entre des communautés insulaires (Tenerife, Polynésie, Saint Martin, Crète) et des communautés continentales (Turquie, Roumanie),
 - former élèves et professeurs à la connaissance, à la promotion et au respect des traditions, de la diversité culturelle et des valeurs nationales d'autres pays.
 - comprendre l'interférence entre l'identité nationale et l'identité européenne, la dimension pluriculturelle de la société européenne et encourager à participer à l'édification d'une société interculturelle,
 - accroître l'estime de soi et la valorisation réciproque des peuples européens,
 - éduquer et responsabiliser chacun au regard de l'héritage culturel, du développement durable et de l'avenir de l'Europe,
 - encourager les élèves à avoir une attitude active envers les problèmes de la communauté et à s'impliquer dans leur résolution.

Stratégie et philosophie du projet :

Sujets / problèmes à traiter : la nécessité de la préservation de l'héritage culturel ; une meilleure valorisation des conditions naturelles pour un développement durable ; la citoyenneté active en Europe ; le dialogue interculturel

Approche adoptée pour atteindre les objectifs : création d'un groupe de discussion ; création d'un site web ; recherche thématique sur les créations traditionnelles, les métiers de la région où se situe chaque école partenaire ; cours extracurriculaires pour apprendre des métiers traditionnels ; collection d'informations sur les pratiques concernant les traditions ; exposition commune : « Le musée culturel européen » ; travail en classe sur les traditions et le dialogue interculturel ; constitution d'album commun « les métiers de ma région » créé par les élèves, avec articles, images d'objets, produits et métiers traditionnels de chaque pays ; création d'un DVD avec images et démonstration vidéo sur les métiers traditionnels des pays partenaires

Bénéficiaires du projet :

Chaque école partenaire, et au lycée d'Opunohu, ses apprenants et leurs parents, les enseignants ainsi que l'ensemble des personnels de tous les secteurs.

Résumé du projet :

Le projet est destiné aux élèves de 10 à 18 ans et propose de thématiser l'édification d'une société interculturelle en Europe par la citoyenneté active comme base de la cohésion sociale en Europe. Des réunions du projet sont prévues dans chaque pays partenaire tout au long de son déroulement sur les deux ans. Ainsi, à chaque étape, le contact direct permettra un échange de pratiques pédagogiques, scolaires, professionnelles et culturelles entre toutes les institutions/écoles partenaires pour leur donner une qualité et une dimension européennes. Les liens interhumains et culturels ainsi créés entre apprenants, enseignants et communautés locales auxquelles ils appartiennent, perpétueront le projet pour mener à de nouvelles approches et collaborations et généreront une solidarité entre les participants des régions plus éloignées et périphériques de l'Europe.

Chaque partenaire réalisera une recherche en ce qui concerne les traditions de son pays, les métiers traditionnels spécifiques de sa région, l'influence de l'environnement et des caractéristiques naturelles sur l'origine et l'apparition de ces métiers. Suite à ces recherches, un album « Les métiers de ma région » sera réalisé, contenant des articles des élèves sur les métiers traditionnels où est située l'école et leur lien avec les caractéristiques naturelles de leur région d'origine.

On organisera dans chaque école des cours extracurriculaires pour apprendre ces métiers traditionnels. Une exposition créée en commun par les partenaires, intitulée « Le musée culturel européen » présentera les meilleures créations. Les partenaires réaliseront ensemble un DVD avec des démonstrations vidéo (faites par des artisans ou des élèves) de ces métiers traditionnels des pays partenaires. Au final, un séminaire « Culture et nature en Europe » sera organisé avec la participation de spécialistes, d'ONG, de musées, et autres personnes et institutions intéressées par le sujet de la relation entre les métiers et l'environnement au long de l'histoire de l'humanité.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet : Relevant du Programme pour l'Éducation et la Formation tout au long de la vie-COMENIUS, ce projet s'inscrit dans le nouveau projet d'établissement (NPE) de l'IEPEFPA de la Polynésie française adopté en Conseil d'Établissement le 1er juin 2010 selon l'un des axes stratégiques retenus, en cohérence avec les missions qui sont les siennes :

- former et contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle,
- être acteur de l'animation et du développement des territoires (du local au mondial),
- favoriser les échanges internationaux, l'apprentissage des langues, la valorisation de la culture polynésienne.

Descriptif du projet :

Activités envisagées : collection d'informations sur les pratiques traditionnelles, sur les milieux naturels ; travail en classe sur les traditions et le dialogue interculturel ; recherche thématique sur les métiers de la région ; apprentissage de l'interview, de la prise de vue photographique et vidéographique ; cours extracurriculaires pour apprendre des métiers traditionnels ; créations de produits culturels ; rencontres dans chaque pays partenaire

Résultats attendus : création d'un groupe de discussion ; création d'un site web ; réalisation d'une exposition commune : « Le musée culturel européen » ; constitution d'album commun « les métiers de ma région » avec articles, images d'objets, produits et métiers traditionnels de chaque pays ; création d'un DVD avec images et vidéos sur les métiers traditionnels des pays partenaires

Impact visé : réappropriation de leur propre culture par les apprenants, découverte de celle des autres pays ; apprentissage de savoir-faire (recherche, utilisation des TIC, prise de vue, gestes traditionnels...) ; apprentissage de savoirs (meilleure connaissance des pays partenaires, de la dimension européenne et de l'inter culturalité) ; apprentissage de savoir-être (affirmation de soi, estime de soi, respect de l'autre, implication) ; visibilité et pérennisation du projet (par les rencontres et les produits conçus)

Modalités d'évaluation : pour les rencontres, formulaire d'évaluation individuel à la fin de chaque mobilité ; pour le projet, rapport intermédiaire de juin 2012 et rapport final de septembre 2013 ; pour les actions conduites au sein de l'établissement, questionnaires soumis à l'ensemble de la communauté ; pour les actions conduites au sein des classes, évaluation en contrôles formatifs et certificatifs ; pour les cours extracurriculaires, remise d'un diplôme aux élèves impliqués

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile

Partenaires : Chaque pays conduit sa démarche au sein de son école et apporte sa contribution personnelle aux produits communs. Selon le programme envisagé, il prépare l'accueil de tous les partenaires et réalise le produit dont il a la responsabilité. [Turquie : DVD, Canaries, Adeje, Espagne : album (e-book imprimable), Roumanie : coordination générale, exposition, Guadeloupe Saint-Martin : site web (wikispace), Polynésie française : groupe de discussion (Google group), Crète, Grèce : colloque final « Nature et culture »]
Acteurs locaux : Ils ont apporté leur contribution, notamment à l'accueil des partenaires lors de la rencontre du 28 août au 3 septembre 2012 (disponibilité, accompagnement, visites et activités, dégustation, atelier, présentation de leur structure et de leur activité...)

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

février - avril 2011 : constitution et dépôt du dossier de projet « Comenius, culture et nature »
août 2011 : signature de la convention de financement
septembre 2011 : engagement du projet en réunion plénière de l'établissement, puis réunion de présentation à l'équipe pédagogique et constitution d'un groupe de travail.
Articles de presse dans la Dépêche
septembre - octobre 2011 : présentation du projet dans les classes. Mise en place de clubs « Comenius » au sein de l'association des élèves.
25/11 - 07/12 2011 : 1^e rencontre multipartenariale en Turquie. (273 000 F)
Présentation de tous les partenaires ; mise en place du calendrier provisoire et répartition des tâches.
10 - 18 décembre 2011 : voyage d'un groupe de 7 élèves et d'une enseignante à Nuku Hiva, au festival des
Marquises, rencontre avec des artisans, des danseurs, créateurs, etc.
(61 500 F) Lancement du site web participatif par le partenaire de Saint Martin.

Etat d'avancement du projet en 2012 :

janvier 2012 : 2^e rencontre multipartenariale à Adeje aux Canaries (Espagne) sans mobilité pour le lycée d'Opunohu.
mars 2012 : création du groupe de discussion ; présentation au public des travaux et activités réalisées dans le cadre du projet « Comenius Culture et Nature en Europe » lors de la journée porte ouverte du lycée. Interview et reportage TNTV.
avril-mai : mise en place d'ateliers pareo et sculpture,
30 mai : accueil d'un groupe du lycée Raapoto, journée gravure-sculpture
mai 2012 : 3^e rencontre des partenaires en Roumanie, Targu Frumos, mobilité de 2 professeurs, (664 500 F)
le point sur les activités réalisées (notamment extracurriculaires) et mise en place de l'exposition « les métiers de nos régions » rassemblant les travaux réalisés par les élèves de chaque pays. Explication du fonctionnement du site et du groupe de discussion à l'ensemble des partenaires.
juin 2012 : remise du rapport intermédiaire à l'agence nationale ZEZF.
28 août - 3 septembre 2012 : 4^e rencontre de l'ensemble des partenaires accueillis au lycée d'Opunohu à Moorea (21 200 F) (+ 42 000 F + coût des déplacements minibus)
point sur l'avancement des actions dans chaque établissement partenaire et présentation des travaux réalisés par chaque pays. Représentation par la coordinatrice du projet, du cahier des charges concernant chaque produit (mentions légales, dates, etc.) Présentation de la structure de l'album par le partenaire espagnol.
Interview et article de presse dans la Dépêche
septembre - décembre 2012 : médiatisation du projet (article de presse, exposition au CDI de l'établissement, diaporama, création de pages dans le site web) suite des travaux d'écriture et

d'illustration des métiers traditionnels.
octobre 2012 : finalisation de l'album (e-book imprimable) « les métiers de ma région ».

Evaluation des activités en 2012 et pistes d'amélioration:

Les objectifs/résultats prévus en 2012 ont globalement été atteints.

Au sein du Lycée néanmoins, l'implication et surtout le nombre de participants au projet ont été moins importants qu'espéré.

○ En ce qui concerne l'équipe enseignante, les activités prévues en classe avec les apprenants ont bien été conduites : travail de repérage et de cartographie des pays partenaires européens, apport d'éléments pour une meilleure connaissance de ces pays et de l'Europe en histoire-géo, traduction de documents réalisés avec les élèves en anglais, sensibilisation aux richesses de notre environnement et à sa fragilité, conduite à suivre et méthodes de préservation en biologie, recherches documentaires, diaporamas et exposition au CDI en techniques documentaires, activités culturelles, rencontre d'artisans, création et productions contributives aux différents produits du projet en éducation socioculturelle.

○ L'ensemble des acteurs de l'établissement s'est également impliqué tant lors de la semaine d'accueil des partenaires que plus ponctuellement en amont et en aval pour répondre à des besoins en apportant une aide technique spécifique (lecture de paysage en travaux paysagers, création de menus traditionnels tahitiens en cuisine, préparation des espaces d'accueil par l'équipe d'entretien...)

En revanche, des réunions de concertation plus formelles entre les différents acteurs auraient facilité le suivi et la valorisation de multiples aspects du projet tout au long de son déroulement. Les rencontres plus informelles qui ont eu lieu dans des espaces-temps aléatoires ont compliqué la formalisation et la valorisation des avancées du projet. Confrontés aux difficultés et aux impondérables, l'enthousiasme et l'efficacité décroissent très rapidement s'ils ne trouvent pas d'attention en écho. De plus, les traces témoignant de l'investissement et des actions réalisées n'ont pas toujours été conservées, faute d'avoir pu rappeler la nécessité de le faire....

Ces réunions régulières n'ont pas eu lieu, par souci de ne pas alourdir l'agenda de chacun, déjà très sollicité. En effet, la récurrence des réunions au sein de l'établissement s'explique par son mode de fonctionnement habituel auquel s'est rajouté pour l'année scolaire 2011-2012, son engagement dans la réflexion (état des lieux, enquêtes, analyse, concertation, prise de décisions stratégiques, choix d'actions à envisager) et l'écriture du volet « animation et développement culturel » de son nouveau projet d'établissement (NPE), fort chronophages notamment pour les acteurs doublement impliqués.

En ce qui concerne les apprenants au départ très enthousiastes, leur déception de ne pas voyager pour rencontrer leurs homologues européens a été grande et difficile à surmonter. Compte tenu de la situation géographique de la Polynésie, les financements octroyés ne le permettaient pas, ce que nous regrettons. La participation de ces élèves aux activités extracurriculaires mises en place a été très sporadique ; pour les externes et demi-pensionnaires, cela s'explique le plus souvent par les problèmes de transport non assurés en dehors des horaires scolaires habituels. S'agissant des internes, l'apprentissage de gestes professionnels traditionnels à réinvestir pour eux-mêmes et pour partager leur expérience avec des jeunes des pays partenaires (via les moyens technologiques informatiques de communication à distance, ou par l'intermédiaire de professeurs les représentant lors des mobilités) n'a donc pas suscité une motivation personnelle suffisante. Pour y remédier, certains ateliers ont alors été organisés sur une durée de temps plus limitée et avec la contribution d'intervenants extérieurs à l'établissement (dont des élèves du Lycée S.RAAPOTO) ce qui a incité les jeunes à y participer et à respecter leur engagement. En outre, certaines activités ont pu être inscrites dans les cours. En revanche, pour les 7 élèves ayant bénéficié d'une mobilité nationale aux Marquises, nous avons noté à leur retour un investissement personnel conséquent sur leur temps libre et une bonne implication dans la réalisation d'une vidéo-graphie. En dépit du coût que cela représente et de la réelle difficulté rencontrée dans la recherche de financements complémentaires, je pense que la mobilité d'élèves apporterait de la valeur ajoutée à ce type de projet.

Les 6 réunions ont eu lieu aux périodes initialement revues lors de la 1^{er} rencontre en Turquie, en tenant compte au mieux des calendriers et impératifs de chaque structure. Chaque rencontre a permis l'échange et la présentation de l'avancée des projets locaux, le réajustement des exigences, ainsi que l'apport de précisions et la réponse aux diverses questions que se posaient les partenaires. La structure accueillante a proposé un programme de visites et de rencontres destiné à faire connaître sa région.

La participation à ces réunions s'imposait en priorité aux coordinateurs des projets de chaque lieu et aux enseignants les plus impliqués. Cependant, il ne nous a pas été possible de réaliser la mobilité envisagée en Espagne en janvier 2012; le groupe de discussion a alors permis les échanges

indispensables pour pallier cette absence. Les documents scriptovisuels mis en ligne sur le site web collaboratif ont complété nos connaissances. On aurait pu également fixer une visioconférence « en direct » en tenant compte du décalage horaire.

Nous avons réalisé deux mobilités en Roumanie en mai 2012, période de transition entre deux coordinatrices du projet. En effet, une des difficultés à surmonter dans la réalisation de ce projet a précisément été la transmission du dossier d'une coordinatrice à l'autre en raison de leurs mutations successives. Or, bien connaître les données et s'approprier tous les éléments utiles à une bonne gestion est indispensable à une coordination efficace. Tout a été fait en ce sens. Cela dit, il serait préférable qu'une seule et même personne coordonne le projet depuis sa conception jusqu'à son évaluation.

Les nuances propres à langue originale de chaque pays devant trouver leur expression en français et en anglais (langues choisies pour le projet), les efforts de tous ont été nécessaires pour améliorer le dialogue, la compréhension et la collaboration tout au long du projet. Etant partenaire français nous avons été parfois sollicités pour des relectures, des traductions et des corrections. Cet aspect, ainsi que ceux qui relèvent de la communication interpersonnelle, des normes et valeurs culturelles spécifiques, ne doivent pas être négligés dans la conduite de projet.

5 juillet 2013, le projet en soi est terminé. A la prochaine rentrée scolaire, nous procéderons à son évaluation et à la valorisation de ses résultats.

30 septembre 2013 : bilan final, renseigner base EST et plateforme agence nationale.

Les actions entreprises en 2014

Le programme est clôturé

8.16 MOBILITE ETUDIANTE POUR LA PERIODE DE STAGE EN ENTREPRISE DES BTS

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : EFTLV-ERASMUS-MOBILITE ETUDIANTE STAGE EN ENTREPRISE	Réf. UE: 2013-1-FR1-ERA02-50329
--	------------------------------------

Porteur du projet : Christian POUTEAU, Proviseur du Lycée des îles Sous-le-Vent	Responsable du suivi du projet en PF : Michèle LEWON, DAREIC, DGEE
--	---

Budget du projet	
Coût global	791 772 F CFP 6635,05 €
Sources et répartition des financements	
Union européenne-UE	791 772 F CFP 6635,05 €
Polynésie française	0 F CFP 0 €
Etat	0 F CFP 0 €

Durée et phasage du projet : Il s'agit d'un financement dans le cadre des stages en entreprises pour nos étudiants de BTS, pour l'année scolaire 2013/2014. La convention « Erasmus » est du 26/11/2013, les stages ont été effectués du 02/12/2013 au 02/02/2014.

Partenaires du projet	
nom	rôle
HOTEL SILKEN BERLAYMONT BRUXELLES	Entreprise d'accueil dans le domaine de l'hôtellerie.
HOTEL LEOPOLD BRUXELLES	Entreprise d'accueil dans le domaine de l'hôtellerie.

LE PROJET

Objectif principal :

Un stage en entreprise est rendu obligatoire par le référentiel national de notre formation « BTS Assistant de Gestion PME / PM »1.
L'objectif principal du projet est de permettre à certains étudiants préparant notre BTS d'effectuer leur période de stage en entreprise à l'étranger.

Objectifs spécifiques :

- valider sa formation en BTS
- favoriser l'ouverture d'esprit par la mobilité
- développer l'autonomie
- pratiquer dans un contexte professionnel très éloigné du cadre habituel des élèves

Stratégie et philosophie du projet : mobilité d'étudiant dans le cadre de leur stage en entreprise.

Bénéficiaires du projet :

La demande de financement concernait 3 étudiants du Lycée des îles Sous-le-Vent. Seuls deux étudiants en BTS AG PME / PMI stagiaires se sont engagés et ont trouvé un lieu de stage.

Résumé du projet :

Les stages en entreprise effectués par Melle FAARA et M. EBB entrent dans le cadre de leur formation en BTS Assistant de Gestion PME / PMI à référentiel commun européen. Leurs missions se sont caractérisées par une forte polyvalence à dominante administrative au sein de services hôteliers. Ils ont exercé leurs activités dans le domaine de la gestion de la relation avec la clientèle et avec les fournisseurs ainsi que dans le domaine de la communication.

A noter que le stage obligatoire en entreprise est le support d'une épreuve entrant en compte pour l'examen.

De manière plus générale, les stages en Europe visent à développer les qualités d'adaptation des étudiants aux exigences du marché international, à améliorer leur compréhension de la culture sociale et économique d'un pays à travers le cas de celle du pays d'accueil, et selon le pays, leur permettent de développer des compétences en matière linguistique. Ils sont un des éléments qui leur permet de mieux appréhender la réalité de l'Espace européen dont, à la fois, ils font partie en tant que citoyens français et sont si éloignés. Les périodes de formation à l'étranger donnent aux étudiants une approche de l'entreprise différente de celle vécue en Polynésie. De plus, cela les encourage à élaborer un projet personnel et professionnel qui leur permettra à terme d'être davantage mobiles.

Enfin, le retour de cette expérience auprès de leurs camarades est très vivement encouragé.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'architecture européenne des études définie par l'article D.123-13 du code de l'éducation. En Polynésie la période de stage à l'étranger fait partie intégrante de la formation de plusieurs BTS (Commerce International, Tourisme, Assistant de Manager), dont le nôtre : Assistant de Gestion PME / PMI à référentiel commun européen.

Descriptif du projet :

Les stages effectués en entreprise par les étudiants en BTS font partie intégrante de leur formation. Ils font l'objet d'une évaluation devant un jury entrant en ligne de compte pour l'examen. L'étudiant présente tout d'abord le contexte professionnel dans lequel il a évolué, puis les missions ou les projets auxquels il a participé. Il s'agit d'une épreuve ponctuelle, en cours d'année.

Différentes épreuves de communication, dont l'une en anglais, sont également basées sur les travaux effectués en stages. Les notes des différents jurys comptent pour l'obtention du diplôme.

Les attestations de stage, les notes et les observations des tuteurs sont transmises à une commission de validation des dossiers. Chaque stage à l'étranger est valorisé sur le CV du candidat.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les stages en entreprise à l'étranger se font dans le cadre d'une convention « Erasmus » signée avec l'Agence Europe Education Formation France (2e2f) : recherche de stages (si nécessaire), aides au financement (déplacement, bourse).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

Cette mobilité étudiante a eu lieu de décembre 2013 à février 2014. Le projet est donc entièrement réalisé.

Etat d'avancement du projet en 2013 :

Les dépenses 2013 : 715 400 CFP
Les dépenses 2014 : 17 571 CFP (solde des bourses aux étudiants)
Il n'y a plus d'engagement en cours, toutes les dépenses ont été réglées.
Il reste à encaisser 955,05 € soit 113 968 CFP.

Evaluation des activités en 2013 :

Il s'agit des deux premières mobilités étudiantes à l'étranger réalisées par le Lycée des îles Sous-le-Vent.

Ces mobilités essentielles ont été recherchées dans une stratégie d'ouverture de l'établissement à l'international inscrite au projet de l'établissement.

Nous entendons poursuivre dans cette voie. C'est pourquoi nous avons soumis à l'Agence 2e2f une candidature pour la nouvelle charte « Erasmus + » qui permettra de couvrir la période 2015-2020.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

La nouvelle charte « Erasmus + » nous apportera d'une part une pérennité dans l'engagement de l'Agence 2e2f pour 5 années, et d'autre part l'accès à des stages pris en charge pour les destinations « régionales » comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, ou d'autres états de la zone Pacifique.

Nous allons donc pouvoir « légitimer » notre action auprès des étudiants et de leurs familles, car leur mobilisation ne va pas de soi dans notre contexte local.

Nous allons aussi chercher à privilégier des lieux de stage en environnement anglophone, et pourquoi pas maoriphone.

Les actions entreprises en 2014

La validation du dossier « Erasmus + » auprès de l'Agence 2e2f pour la mobilisation des étudiants entrant en formation à la rentrée 2014, et la participation au consortium initié par la DAREIC (DGEE, Ministère de l'Education).

8.17 MOBILITE ETUDIANTE POUR LA PERIODE DE STAGE EN ENTREPRISE DES BTS (2)

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : EFTLV- ERAMUS- MOBILITES DES ETUDIANTS DANS LE CADRE DES STAGES Réf. UE : FR1 - ERA02-36743

Porteur du projet : Madame Antoinette PIRO Responsable du suivi du projet en PF :
Proviseur lycée AORAI Michèle LEWON - Professeur

Budget du projet		
Coût global	684 745	
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	684 745	5 487 €

Durée et phasage du projet : Il s'agit d'un financement dans le cadre des stages en entreprise pour la période 2013-2014

Partenaire du projet	
GRECOTEL GRECE	Entreprise d'accueil

LE PROJET

Objectif principal :

- permettre aux étudiants inscrits à la formation préparant au brevet de technicien supérieur (BTS) d'effectuer leur stage à l'étranger.

Objectifs spécifiques :

- valider sa formation en BTS
- favoriser l'ouverture d'esprit par la mobilité
- développer l'autonomie
- pratiquer dans un contexte professionnel une langue vivante étrangère.

Stratégie et philosophie du projet : mobilité d'étudiant dans le cadre de leur stage en entreprise.

Bénéficiaires du projet : La demande de financement concernait 9 étudiants du lycée AORAI et un professeur dans le cadre de l'organisation de la mobilité. Seule une étudiante en BTS AG PME-PMI stagiaire a bénéficié d'une mobilité.

Résumé du projet :

Le stage en entreprise effectué par Mademoiselle TUPUNA entre dans le cadre de sa formation en BTS Assistant de Gestion PME-PMI à référentiel commun européen. Ses missions se caractérisent par une forte polyvalence à dominante administrative. Mademoiselle TUPUNA participe à la gestion opérationnelle de l'entreprise notamment dans ses dimensions commerciales. Elle exerce ses activités dans le domaine de la gestion de la relation avec la clientèle et avec les fournisseurs ainsi que dans le domaine de la communication en anglais. Ce stage a été le support d'une épreuve orale devant jury en juin 2013.

De manière plus générale, les stages en Europe et dans le bassin Pacifique aident les étudiants à s'adapter aux exigences du marché international, et leur permettent de développer des compétences en matières linguistiques, et d'améliorer leur compréhension de la culture sociale et économique du pays d'accueil. Ils sont un des éléments qui leur permet de mieux appréhender la réalité de l'Espace dont Européen dont ils font partis et dont ils sont à la fois si éloignés et d'appréhender les exigences des Entreprises à la fois dans l'environnement régional Pacifique et International. Les périodes de formation à l'étranger donnent aux étudiants une approche de l'entreprise différente de celle vécue en Polynésie. De plus, cela les encourage à élaborer un projet personnel et professionnel qui leur permettra à terme d'être davantage mobiles.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'architecture européenne des études définie par l'article D.123-13 du code de l'éducation. En Polynésie la période de stage à l'étranger fait partie intégrante de la formation des BTS Commerce International, Tourisme, Assistant de Manager, Assistant de Gestion PME/PMI.

Descriptif du projet :

Les stages effectués en entreprise par les étudiants en BTS font partis intégrantes de leur formation et font l'objet d'une évaluation devant un jury. L'étudiant présente tout d'abord le contexte professionnel dans lequel il a évolué puis les missions ou les projets auxquels il a participé. Il s'agit d'une épreuve ponctuelle. Différentes épreuves de communication dont l'une en anglais sont également basées sur les travaux effectués en stages. Les notes des différents jurys comptent pour l'obtention du diplôme. Les attestations de stage, les notes et les observations des tuteurs sont transmises à une commission de validation des dossiers. Chaque stage à l'étranger est valorisé sur le CV du candidat.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :
- agence Europe Education Formation France (2^e2f) : recherche de stages.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Etat d'avancement du projet en 2013 : Mobilité effectuée en 2013.

Évaluation des activités en 2013 :

Une seule mobilité réalisée sur les 9 obtenus (en mai 2013).

Il est difficile de trouver des stages en Europe puisque nous n'avons pas la possibilité de prospecter et de rencontrer les entreprises. Les stages proposés par l'Agence 2^e2F ne correspondent à des niveaux BTS. Lorsqu'une proposition pourrait être intéressante, elle est généralement souvent obsolète.

Enfin il est tout aussi difficile de gérer le déplacement et l'hébergement des étudiants

De ce fait les établissements de Polynésie ont décidé de se regrouper en consortium.

L'année 2013 a été une année charnière, car le programme Erasmus va évoluer vers ERSAMUS + en 2014.

Le lycée AORAI a donc une fois de plus candidaté à la nouvelle Charte ERASMUS +. Candidature qui a été retenue.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Pour anticiper les changements, le lycée Aorai a décidé de participer au consortium des Établissements qui sera mis en place. Ce consortium doit permettre de mutualiser les informations sur les lieux de stages, capitaliser les outils de productions (documents contractuels ou pédagogiques) Cependant, l'éloignement avec l'Europe reste un frein important.

Enfin, il est à noter que les délais octroyés par l'Agence européenne pour déposer les dossiers sont souvent très courts et décourageants.

Les actions entreprises en 2014

- adhésion au consortium Polynésie
- demande de mobilités pour les stages des étudiants
- attente de l'ouverture des mobilités vers les pays tiers (notamment du pacifique)

8.18 PROGRAMME PACIOCEA

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : programme BEST	Réf. UE :07.032700/2012/635071/sub/B2
--------------------------------	--

Porteur du projet : Agence des aires marines protégées	Responsable du suivi du projet en PF : Antenne Polynésie de l'Agence des aires marines protégées
--	--

Budget du projet	
Coût global	F CFP 904 453 €
Sources et répartition des financements	
Union européenne-UE	F CFP 500 000€
Polynésie française	F CFP €
Etat	F CFP €
Commune	F CFP €
Agence des aires marines protégées	F CFP 404 453€

Partenaires du projet	
nom	rôle (très succinctement)
PROE	Co-porteur du projet
UNESCO Commission	Partenariat méthodologie et diffusion
UMR ESPACE DEV	Soutien scientifique

LE PROJET

Objectifs du programme

Objectif général : renforcer les capacités et donner les moyens aux échelles régionales et locales d'améliorer la conservation et l'utilisation durable de l'océan dans le Pacifique Sud.

Ce projet pilote est une première tentative de planification spatiale marine, à différentes échelles spatiales, en utilisant des données de différentes résolutions et en s'adressant à des décideurs de différents niveaux. PACIOCEA apportera un cadre méthodologique pour une gestion intégrée basée sur les écosystèmes de la biodiversité marine et côtière qui corresponde aux différents niveaux d'action dans le Pacifique comme il est spécifié par la convention sur la diversité biologique (CBD COP5 V/6/B/ principe 7). Les résultats de PACIOCEA seront mis en œuvre selon un gradient continu d'échelles depuis les lagons, les archipels, les ZEEs jusqu'à la moitié du Pacifique (plus de 21 Mkm²). Il contribuera ainsi fortement à la mise en œuvre des stratégies des pays concernés comme le plan d'action Ruahatu (Grenelle de la mer Polynésien), la coopération bilatérale franco-australienne sur la gestion durable de la mer de Corail, le « Pacific Oceanscape » et les objectifs d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique.

Objectifs particuliers :

- 1) Développer des analyses et des cartes pour servir de base à une gestion intégrée de l'océan, au sein et au-delà des eaux sous juridiction, dans les pays du Pacifique Sud.
- 2) Définir des scénarios ou options de gestion et élaborer des recommandations.
- 3) Encourager la collaboration régionale et renforcer les capacités régionales.

Bénéficiaires du projet

- les PTOM du Pacifique (Nouvelle Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna et Pitcairn
- les autres Etats du Pacifique
Enrichissement des méthodologies de planification spatiale et de gestion des ressources et espaces marins.

CHRONOGRAMME DU PROJET

Activités	Juillet 2013	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Janvier 2014	février	mars	avril	mai	juin
Préparation Activité 1 (cf. finalisation de la méthodologie)												
Mise en œuvre Activité 1												
Préparation Activité 2 (cf. collecte des données)												
Mise en œuvre Activité 2												
Mise en œuvre Activité 2												
Préparation Activité 3 (cf. analyse et synthèse des enjeux)												
Mise en œuvre Activité 3												
Préparation Activité 4 (cf. élaboration des scénarios de gestion)												
Mise en œuvre Activité 4												
Préparation Activité 5 (cf. diffusion des résultats)												

Suva
↑

Nouméa
←

Nadi
←

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Le Forum des îles du Pacifique a adopté une feuille de route pour une gestion intégrée de la mer à l'échelle régionale sous l'intitulé de « Pacific Oceancape ». Un groupe de travail marin entre les institutions se réunit régulièrement pour contribuer le mieux possible aux objectifs fixés par le Forum. Les pays concernés font preuve d'initiatives en faveur de la protection des océans sous la forme d'aires marines protégées pour lesquelles les annonces se succèdent, les dernières en dates étant celle des îles Cook et de la Nouvelle-Calédonie. Au niveau international, dans le cadre de la convention sur la diversité biologique, un premier atelier scientifique régional s'est tenu dans le Pacifique Sud pour identifier les zones significatives sur un plan écologique et biologique (EBSA). De son côté, la pêche ne cesse de se développer, notamment sous la pression des flottes asiatiques et le dispositif d'encadrement finit de se mettre en place avec l'entrée en vigueur de l'Organisation régionale des pêches du Pacifique Sud. L'exploitation minière dans les grands fonds devient également une réalité, du fait de la tension internationale sur les terres rares, avec par exemple une exploitation qui démarre en Papouasie Nouvelle Guinée et une exploration menée par un consortium français sur la ZEE de Futuna.

L'enjeu est de développer une vision intégrée de l'espace marin, de ses écosystèmes et de ses potentialités, et des représentations synthétiques qui permettent aux décideurs politiques qui se sont engagés dans la feuille de route du « Pacific Oceancape » de donner des suites concrètes à leur engagement, de prendre des décisions rationnelles en termes d'exploitation et de protection des ressources marines.

La planification spatiale marine est une matière en plein développement pour laquelle les méthodes et les outils ont déjà fait l'objet de publications (notamment de la part de la commission océanographique de l'UNESCO) et d'expériences pratiques (notamment de la part de l'Agence des aires marines protégées au travers d'analyses stratégiques régionales réalisées par exemple en métropole française, en Bretagne Nord, en Corse ou encore en Polynésie, ou en cours en Nouvelle-Calédonie).

Descriptif du projet :

Contenu du programme

PACIOCEA sera mis en œuvre au travers de 5 étapes :

1. Echange et capitalisation d'expériences pour définir en commun une méthode de planification spatiale marine adaptée au Pacifique Sud.
2. Rassemblement des données existantes.
3. Identification et synthèse en termes d'enjeux pour la gestion de l'espace marin.
4. Planification sur la base de scénarios de conservation pour identifier les futures zones prioritaires pour des recommandations de gestion basées sur les écosystèmes.
5. Dissemination des résultats

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Co-portage entre l'Agence des aires marines protégées et le PROE pour une diffusion et une insertion au sein des politiques de gestion de l'environnement du Pacifique
Implication des PTOM du Pacifique dans le montage, l'acquisition et la mise en forme des données et de leur diffusion.
Intégration des connaissances scientifiques disponibles sur la région Pacifique
Ateliers de validation des résultats dans les PTOM et débat avec les usagers institutionnels nationaux et régionaux (agences régionales, scientifiques et société civile en Nouvelle Calédonie et Polynésie française et dans l'ensemble des pays et territoires de la zone CPS.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet et Etat d'avancement du projet en 2012 :

Projet présenté au programme BEST en 2011
Le chef de projet à l'Agence des aires marines protégées a été recruté début 2013
Les activités du projet débiteront été 2013

Activités en 2013 :

- 1^{er} Juillet 2013 : début opérationnel du projet et prises de fonction du chef de projet à antenne Agence des Aires marines Protégées à Nouméa
- Phase 1 : définition de la méthode de mise en œuvre de cette planification spatiale marine
- Atelier participatif n°1 à Suva, Fidji du 26 au 28 novembre 2013

Les actions entreprises en 2014

- Phase 2 : Collecte des données et constitution d'une base de données régionales
- Phase 3 : Analyse des enjeux écologiques et socio-économiques
- Atelier participatif n°2 à Nouméa, Nouvelle Calédonie du 18 au 21 août 2014
- Phase 4 : élaboration de scénarios prospectifs

- Atelier participatif n°3 à Nadi, Fidji du 28 au 31 octobre 2014
- Dissémination : présentation de la méthode de planification choisie et des premiers résultats, au World park Congress de Sydney, novembre 2014
- premier rapport technique : Analyse des enjeux
- Mise en ligne des analyses et scénarios sur une plateforme collaborative sur le web

Perspectives pour 2015 :

- Analyse des contributions via la plateforme collaborative, Mars 2015
- Discussion des résultats lors d'une session du Marine Sector Working Group, Forum des Iles du Pacifique, et élaboration des recommandations de gestion de l'espace maritime
- Rédaction des recommandations au regard des stratégies et plans d'actions régionaux
- Second rapport technique : Perspectives et recommandations stratégiques
- Juin 2015 : présentation des résultats finaux

8.19 PROGRAMME PACE-NET PLUS (RESEAU PACIFIQUE- EUROPE POUR LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION)

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : FP7-INCO-Net – 10ème FED

Réf. UE : 609490

Porteur du projet : IRD Institut de Recherche pour le Développement Prof. Jean-François Marini	Responsable du suivi du projet en PF : Partenaire : ILM
--	--

Budget du projet		
Coût global	401 452 601,43 F CFP	3 364 172,80 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	357 956 348,94 F CFP	2 999 718,00 €
Polynésie française /ILM	2 708 552,34 F CFP	22 698,00 €
Etat	F CFP	€
Commune	F CFP	€
Autres	F CFP	€

Durée et phasage du projet :
Date de démarrage : 02.09.2013 Date de fin : 01.08.2016 (36 mois)

Partenaires du projet		
Institut de recherche pour le développement, IRD, France	Coordination (gestion, communication et dissemination) ; partenariats EU/PAC et communication avec la CE	
Association of Commonwealth Universities, ACU	Renforcement des partenariats EU/PAC et communication/dissemination à l'Europe Promotion des opportunités européennes auprès des partenaires du Pacifique	
The Australian National University, ANU,	Renforcement de la coopération EU/PAC en Changement climatique et ressources naturelles	
CNRT Nickel and son Environnement, CNRT, Nouvelle-Calédonie	Renforcement de la coopération EU/PAC en CC, ressources minérales et environnement	
Technical Centre of Agricultural and Rural Cooperation, CTA, Pays-Bas	Renforcement de la coopération EU/PAC en agriculture, pêche/aquaculture	
Institut Louis Malardé, ILM, Polynésie française	Renforcement de la coopération EU/PAC en santé et bien-être, Etat de l'art de la recherche dans le Pacifique	
Landcare Research, LCR, Nouvelle-Zélande	Renforcement des partenariats EU/PAC et communication/dissemination dans le Pacifique	
Montroux Pty Ltd, MPL, Australie	Renforcement des partenariats EU/PAC et communication/dissemination dans le Pacifique	
National University of Samoa, NUS, Samoa	Contribution à tous les <i>work packages</i> (participation à la conférence SIDS)	
Secretariat de la Communauté du Pacifique, SPC	Renforcement de la coopération EU/PAC en agriculture, pêche/aquaculture	
Sociedade Portuguesa de Inovação, SPI, Portugal	Renforcement de la coopération EU/PAC en santé et bien-être, Etat de l'art de la recherche dans le Pacifique ; l'innovation pour répondre aux défis sociétaux	
United Nations Industrial Development Organization (UNIDO), Autriche	Coordination de la partie Innovation du projet pour répondre aux défis sociétaux	
University of Papua New Guinea, UPNG, Papouasie Nouvelle-Guinée	Renforcement de la coopération EU/PAC en agriculture, pêche/aquaculture & L'innovation pour répondre aux défis sociétaux	
University of the South Pacific, USP (regional: Fiji)	Organisation des plateformes de dialogue bi-régional EU/PAC	
Vanuatu Cultural Centre, VKS, Vanuatu	Contribution à tous les <i>work packages</i>	
Leibniz-Zentrum für Marine Tropenökologie, ZMT, Allemagne	Renforcement de la coopération EU/PAC en agriculture, pêche/aquaculture et en Changement climatique et ressources naturelles	

LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques :

- Renforcer le dialogue entre l'Europe et la région du Pacifique en science, technologie et innovation
- Soutenir les efforts de recherche et d'innovation
- Promouvoir l'excellence scientifique et la compétitivité industrielle et économique par le biais d'Horizon 2020

Stratégie et philosophie du projet :

Le projet s'attache à analyser les besoins en recherche et les opportunités de coopération dans le champ de ces 3 grands défis sociétaux :

- Santé, changements démographiques et bien-être
- Sécurité alimentaire, agriculture durable, recherche en sciences marines et maritimes, bio-économie
- Enjeux climatiques, exploitation des ressources naturelles, matières premières.

Bénéficiaires du projet :

Le projet est chargé d'actualiser son état des lieux de la recherche régionale en ST&I ; ce dernier inclura des données sur les experts en ST&I, les organismes de recherche, les PME, les universitaires, les décideurs politiques et des représentants de la société civile.

En utilisant les sources d'innovation qui pourront être identifiées pour chacun des trois défis sociétaux, il a pour objectif d'atténuer les difficultés posées à l'innovation et à réduire l'écart entre secteurs public et privé dans les pays insulaires, à promouvoir le développement de produits industriels dans le cadre des intérêts économiques mutuels de l'Europe et du Pacifique.

Résumé du projet :

De nombreuses populations dans le monde sont confrontées à de véritables défis dans les domaines de la santé et du bien-être, de la sécurité alimentaire, de la gestion des ressources terrestres et marines et encore des effets du climat et de ses changements. Dans le Pacifique Sud, certains de ces enjeux sont renforcés par les réalités géographiques et socioéconomiques propres à la région. La recherche scientifique, le développement technologique et l'innovation ont un rôle capital à jouer pour relever ces défis. Les opportunités de collaboration entre chercheurs européens et du Pacifique dans ces domaines sont nombreuses et variées. Les politiques et stratégies scientifiques de l'Union Européenne visent à les renforcer, notamment au travers des perspectives offertes par Horizon 2020, le programme européen pour la recherche et l'innovation. Renforcer le dialogue bi-régional en Science, Technologie et Innovation (ST&I) doit permettre d'intensifier la collaboration entre Europe et Pacifique au service de ces enjeux sociétaux ; tel est l'enjeu de PACE-Net Plus.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Le paysage de la recherche et de l'innovation du Pacifique est extrêmement varié, allant des Pays et Territoires des Iles du Pacifique (PTIP) avec peu ou pas de capacités en STI, aux Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) à fortes capacités, et à la Nouvelle-Zélande et à l'Australie, qui ont de nombreux réseaux d'institutions de recherche et d'innovation.

Dans ce contexte, PACE-Net PLUS succède au projet PACE-Net (2010–2013), qui a permis à l'Union européenne de renforcer avec succès les collaborations bilatérales avec la région Pacifique en améliorant la visibilité des réseaux en science et technologie. Les recommandations de PACE-Net ont en outre été communiquées au *Pacific Plan Review*, outil stratégique de gouvernance des pays océaniques membres du Forum du Pacifique.

Descriptif du projet :

Le projet est chargé d'actualiser son **état des lieux de la recherche régionale en ST&I** ; ce dernier inclura des données sur les experts en ST&I, les organismes de recherche, les PME, les universitaires, les décideurs politiques et des représentants de la société civile.

Des **ateliers thématiques** (sur les défis sociétaux) qui se tiendront en septembre 2014 à Brème (Allemagne), en Nouvelle Calédonie et en Polynésie Française et Novembre, afin de (re)définir nos priorités en matière de recherche en ST&I, identifier des activités et des initiatives conjointes, dans l'intérêt mutuel des deux régions. Ces initiatives conjointes seront encouragées au moyen d'un fonds propre. L'innovation sera spécifiquement traitée – les potentiels et barrières seront analysés et des niches identifiées pour la région - (sous la direction de l'ONUDI).

Le projet organisera des **plateformes d'échanges bi-régionales** réunissant acteurs et structures de gouvernance des deux régions, pour chercher des synergies entre les initiatives existantes et promouvoir toute forme de coopération bi-régionale en matière de recherche en ST&I. La première se tiendra à Auckland en décembre 2014.

Des **indicateurs** divers (fréquentation du site internet, nombre de questionnaires/interviews obtenus, nombre de participants à nos événements, nombre de publications sur nos activités/innovations, nombre et types de collaboration nouées à travers le networking etc.) nous permettront de mesurer le succès de ce projet.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :
Les partenaires ont été autant que possible couplés (Europe/Pacifique) afin de favoriser la coopération bi-régionale au sein même du projet. Quasiment toutes les tâches sont codrignées et effectuées en collaboration.

La société civile sera largement sollicitée dans le cadre de notre état des lieux des activités en matière d'innovation sur plusieurs territoires ou dans plusieurs états du Pacifique (Nle Calédonie, Fidji et Papouasie Nouvelle-Guinée).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

L'année 2013 a vu s'achever le premier projet PACE-Net et le démarrage de son successeur, PACE-Net Plus.

Le précédent projet incluait la plupart des activités du projet courant et a permis de dégager des recommandations thématiques (dans les domaines de la santé, de la biodiversité, de l'agriculture/foresterie, de la pêche/aquaculture, de l'eau douce, des aléas climatiques) et concernant la recherche plus généralement à l'égard des décideurs, telles que :

- s'assurer de la visibilité de l'intérêt mutuel dans ce projet et s'accorder sur un agenda concernant les priorités d'intérêt mutuel avec l'Europe ;
- plus d'actions incitatives de la part de l'Europe à destination du Pacifique pour motiver nos acteurs de la recherche (telles que la création d'un observatoire intégré, basé sur des recherches pluridisciplinaires sur le changement climatique dans le Pacifique...);
- la création de groupes de travail thématiques pour développer des plans d'action régionaux motivés par des aspirations nationales ;

Etat d'avancement du projet en 2013 :

- Début du projet : 2 septembre 2013.
- Atelier de lancement du projet organisé à Nouméa en octobre 2013 ;
- Etat des lieux sur la recherche en ST&I initiée (à base de questionnaires ; d'annuaires pays sur la recherche en ST&I et d'analyse bibliométrique) ;
- Infoday sur Horizon 2020 et le projet en Décembre 2013 à Sydney (suivi en 2014 d'un Infoday en mars à Nouméa ; juin à Auckland ; novembre à Papeete) ;
- Planification des activités à mener en 2014.

Evaluation des activités en 2013 :

Les objectifs et résultats du premier INCO-Net sur le Pacifique ont largement été atteints en termes d'amélioration de la visibilité de nos priorités scientifiques et de dissémination de nos recommandations thématiques et générales à l'égard des décideurs ; néanmoins, la prise en compte de nos priorités en matière de recherche en ST&I à l'Europe d'une part et la prise en compte de ces recommandations dans les plans d'action nationaux ou régionaux reste à concrétiser – ce que le projet actuel s'emploie à faire.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Capitaliser sur les résultats déjà obtenus ; stimuler les relations régionales et bi-régionales en ST&I ; pérenniser les réseaux d'acteurs et de collaboration.

Les actions entreprises en 2014

L'Etat des lieux sur la recherche en ST&I réalisé dans le cadre du précédent projet a été actualisé (à base d'enquête, d'un annuaire régional sur la recherche en ST&I et d'une analyse bibliométrique) ; De nombreuses sessions d'information sur Horizon 2020 et le projet ont été organisées (à Sydney, Nouméa, Auckland, Apia, Papeete) de même que plusieurs ateliers thématiques (sur les défis sociétaux) en septembre 2014 à Brème ; en novembre 2014 à Papeete et Nouméa ; en décembre 2014 à Auckland ; puis en juin 2015 à Nouméa.

En parallèle, en l'absence d'organe dédié au dialogue bi-régional en ST&I, PACE-Net Plus au travers de ses activités, contribue à structurer ce dialogue dans la perspective de sa pérennisation. Les résultats de l'état des lieux et des ateliers thématiques ont alimenté les débats des plateformes de dialogue bi-régional (en déc. 2014 à Auckland ;

PACE-Net Plus a aussi organisé (avec le gouvernement de la NC et le GOPS) un *side-event* en sep. 2014 en marge de la conférence SIDS sous l'égide des Nations-Unies, sur la contribution de la recherche en STI pour le développement, au profit des Petits États Insulaires du Pacifique.

Un appel à projets sur fonds d'amorçage (*seed-funding*) a également été lancé en sep. 2015 (21 projets recevront la somme de 10.000 Euros pour favoriser la coopération bi-régionale en STI).

Enfin, grâce à une enquête intensive sur l'état et les moyens de l'innovation dans le Pacifique menée par le partenaire ONUDI (à Fiji, en Nouvelle-Calédonie, en Papouasie Nouvelle-Guinée, à Samoa et aux Iles Cook), les potentiels et barrières en matière d'innovation seront analysés et des niches identifiées pour la région

Perspective 2015 :

Les partenaires du projet s'efforceront de contribuer au renforcement des Systèmes d'observation du Changement climatique et de ses impacts dans le Pacifique (suite à l'atelier de juin 2015 à Nouméa) ; L'obtention d'un fonds d'amorçage régional pour la coopération en STI impliquant les PICTs, les PTOM et les partenaires européens est une autre priorité du projet ; Plusieurs partenaires du projet participeront par ailleurs à la restitution « Stratégie d'innovation des OCT » à Nouméa en novembre 2015 à Nouméa ; La dernière plateforme du projet se tiendra en juin 2016 à Fiji (elle aura pour objectif de présenter les résultats du projet et de nos travaux sur l'innovation) ; Enfin, du projet devrait naître un groupe de réflexion (*task force*) permanent sur la Recherche en ST&I dans le Pacifique comme base de dialogue bi-régional.

8.20 « ISLAND ECOSYSTEMS, LOCAL LIVELIHOODS : COMBATING INVASIVE ALIEN SPECIES IN THE PACIFIC FOR THE BENEFIT OF BIODIVERSITY AND PEOPLE »

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : ENRTP (AP 2011) Réf. UE :

Porteur du projet : Responsable du suivi du projet en PF :
BirdLife International Société d'Ornithologie de Polynésie

Budget du projet		64 025 535 F CFP	603 574 €
Sources et répartition des financements			
Union européenne-UE (2012-2015)		28 438 248 F CFP	238 316 €
Commune		Soutien logistique de la Commune des Gambier)	0 €
Fondation Packard (2014)		19 093 078 F CFP	160 000 €
BirdLife International (BirdFair) (2014)		11 240 333 F CFP	94 194 €
Eglise Catholique/Société Civile des Actéons (2014)		1 000 000 F CFP	8 380 €
WWF Fond Biomes		1 193 317 F CFP	
Pacifique Development and Conservation Trust (2012)		1 118 730 F CFP	9 375 €
		60 890 389 F CFP	510 261 €
		(Encore 4 M FCP à pourvoir)	
Sources et répartition des financements			
Union européenne-UE (2012-2015)		28 438 248	238 313
Polynésie française		3 000 000	25 140
Etat		-	-
Communes		Soutien logistique de la Commune des Gambier)	
Laboratoires Bell		25 000 000	209 500
Fondation Packard (2014)		19 093 078	160 000
BirdLife International (BirdFair) (2014)		11 240 333	94 194
Mécènes privés		3 000 000	25 140
WWF Fond Biomes		1 193 317	10 000
Island Conservation		15 000 000	125 700
Pacifique Development and Conservation Trust (2012)		1 118 730	9 375
Coût global (estimation)		107 083 706	897 361

Partenaires du projet

Nom	rôle
Direction de l'Environnement de Polynésie française	Appui administratif et financier, relation avec le gouvernement de Polynésie Française
Eglise Catholique/Société Civile des Actéons	Appui logistique, bénéficiaire des actions sur Tenarunga, appui politique, soutien financier
Commune des Gambier	Appui politique et logistique du projet
Pacifique Invasives Initiative	Validation plan opérationnel/expertise

RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION 2014
DE LA COOPERATION ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LA POLYNESIE FRANÇAISE

Technical Advisory Group (TAG) du Department of Conservation (DOC) de Nouvelle-Zélande	Validation plan opérationnel/expertise
- Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO), Nouvelle-Calédonie - NatureFiji-MareqetiViti (NFMV), Fidji - Palau Conservation Society (PCS), Palau - Te Ipukerea Society (TIS), Iles Cook - O Le Siosiomaga Society Inc, Samoa	Echange d'expérience avec les autres partenaires du projet « Island Ecosystems, Local Livelihoods : Combating Invasive Alien Species in the Pacific for the benefit of biodiversity and people »

Durée et phasage du projet :
Signature SOP MANU/BirdLife International le 17 janvier 2012.
Durée du projet : Initialement 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014, **fin repoussée au 31/12/15**.
Démarrage effectif du projet en Polynésie française: avril 2012 (recrutement du chargé de projet)
2012-2014 : phase préparatoire et recherche de financements
Premier trimestre 2015 : organisation de l'opération
Avril 2015 : Opération d'éradication
Mai – Décembre 2015 : Mise en place des mesures de biosécurité et rédaction des rendus

LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques :

Ce projet vise notamment à renforcer les capacités des petits pays insulaires en développement et des PTOM du Pacifique à lutter contre la prolifération et les impacts environnementaux et socio-économiques négatifs des espèces exotiques envahissantes. Ainsi, en Polynésie française, l'objectif de ce projet est d'éradiquer les rongeurs de plusieurs îles des Tuamotu-Gambier identifiées comme des sites clés pour la biodiversité et possédant un aspect sociologique notable.

- Objectif N°1 : Éradiquer les populations de rats des îles de *Vahanga, Tenarunga, Makaroa, Kamaka* et éradiquer la population de lapins de Manui. Maintenir ces îles indemnes de rongeurs dans le futur.
- Objectif N°2 : Créer et développer de nouvelles compétences en Polynésie Française.
- Objectif N°3 : Améliorer les conditions de vie et les ressources de la population locale.
- Objectif N°4 : Améliorer la connaissance et la prise de conscience du danger lié aux espèces invasives par la population locale : grand public, décideurs politiques et autres parties prenantes.

Stratégie et philosophie du projet :

Ce type de projet, le premier en Polynésie Française, a déjà été mené sur plus de 100 îles à travers le monde. L'éradication définitive des rongeurs d'îles inhabitées est de loin préférable au contrôle régulier des rongeurs pour protéger la biodiversité. Des mesures de bio-sécurité permettant de limiter le risque de réintroduire les rongeurs sont ensuite à mettre en place.

La SOP Manu est assistée de BirdLife international et d'un panel d'experts Néo-zélandais et Australiens pour mener à bien ce projet, la SOP Manu seule ne possédant pas encore cette compétence.

Ce projet ambitieux, tant les îles en questions sont éloignées, et coûteux en raison de l'utilisation d'un hélicoptère, nécessite l'adhésion de tous. Ce projet ne pourra se construire sans les usagers et propriétaires des îles : Eglise Catholique/ Société civiles des Actéons, Mairie des Gambier, propriétaires, coprahculteurs, pêcheurs (Reao, Tureia...), ni sans les services du Territoire. La SOP souhaite donc réunir toutes les parties prenantes et les entités liées au projet pour qu'il devienne collectif. Une aide sera demandée au BAE pour le soutien de ce projet en 2013 (notamment l'organisation d'une réunion avec toutes les parties prenantes).

Bénéficiaires du projet : Outre la biodiversité, ce sont les coprahculteurs (Société Civile des Actéons) intervenants saisonnièrement sur l'atoll de Tenarunga qui bénéficieront du projet : augmentation des ressources liées au coprah, amélioration des conditions de vie et diminution des risques de maladies véhiculées par les rats.

Résumé du projet :

En Polynésie française, l'objectif de ce projet était d'éradiquer manuellement les rongeurs de l'atoll de Vahanga (un des quatre atolls du groupe Actéon, Tuamotu), pour offrir de nouveaux espaces à des espèces terrestres d'oiseaux menacés de disparition ainsi qu'aux oiseaux marins et permettre l'amélioration des conditions de vie des populations locales via le maintien de l'exploitation des cocoteraies Grâce à des financements complémentaires le projet est en passe de se réaliser sur 2 atolls des Actéons et 3 motu des Gambier, grâce à une mutualisation des ressources. L'opération serait réalisée de manière aérienne grâce à l'utilisation d'un hélicoptère, qui permet de maximiser les chances de réussite de l'opération.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Les Espèces Exotiques Envahissantes ont conduit à la dégradation des écosystèmes terrestres de Polynésie française. Ainsi sur 33 espèces d'oiseaux terrestres nicheurs, 28 sont endémiques de la Polynésie française ou orientale et parmi ces dernières, 20 sont menacées de disparition, soit 71 % d'entre elles. Il y a donc urgence à agir durablement pour transmettre cette richesse aux générations futures. Une prise en compte locale du problème justifie que l'on mette en commun des moyens pour sauver ces espèces

Les zones incluses dans le projet sont identifiées depuis de nombreuses années :

- Les atolls de *Tenararo* et *Vahanga* ont été identifiés comme « Zone Clé pour la Biodiversité » (Conservation International 2007) et « Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux », Birdlife International 2009).

Cet ensemble abrite un nombre important d'espèces menacées inscrites sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) . Les plus menacées sont :

- la Gallicolombe érythroptère (*Gallicolumba erythroptera*) classée « En danger critique d'extinction » (CR) par l'IUCN.

- Le Chevalier des Tuamotu (*Prosobonia cancellata*) classé « En danger » (EN) par l'IUCN. L'atoll de Tenararo, en particulier, abrite l'une des deux plus importantes populations de chacune de ces espèces au monde.

- Les motu Manui, Kamaka et Makaroa sont également des « biodiversity key areas » et des « Important bird areas » (Birdlife International 2009) car ils abritent des oiseaux marins menacés comme l'Océanite à gorge blanche *Nesofregatta fuliginosa*, classée « En danger » (EN) par l'IUCN ainsi que plus d'une dizaine de plantes menacées de disparition. Ces motu peuvent servir à restaurer les habitats et (ré)introduire des espèces locales menacées.

Ce projet régional, dirigé par Birdlife Pacifique, englobe 5 autres PTOM en plus de la Polynésie Française (Samoa, Cook, Fidji, Palau, Nouvelle Calédonie).

Descriptif du projet :

Activités de l'OBJECTIF N°1

- Révision des informations essentielles en vue de la mission d'éradication,
- Mission de terrain pour une mise à jour des données écologiques sur les îles,
- Rédaction du Plan Opérationnel pour l'éradication,
- Création et mise en œuvre d'un Plan de Communication pour l'opération d'éradication,
- Développement d'un Plan de Santé et Sécurité pour l'opération d'éradication,
- Création et mise en œuvre d'un Plan de Biosécurité,
- Suivi des espèces non-cibles durant les phases pré et post-éradication,
- Mise en œuvre et exécution de l'opération d'éradication des rats et lapins
- Suivi des modifications et du rétablissement de l'écosystème suite à l'éradication,
- Évaluation des mesures de biosécurité et de restauration.

Activités de l'OBJECTIF N°2

- Participation de du Chargé de projet aux sessions de formations et aux réunions de suivi du projet mené par Birdlife Pacifique,
- Collaboration avec des groupes de spécialistes (partenaires internationaux) afin de combler les déficits de connaissances nécessaires pour mener à terme le projet d'éradication,
- Communication avec les partenaires locaux afin de transmettre les compétences acquises, Formation de l'équipe technique d'éradication sur le terrain.

Activités de l'OBJECTIF N°3

- Communiquer avec les communautés et institutions locales pour constater les changements en état de la santé physique et financière de la population locale attribuables aux activités d'éradication.
- Promouvoir l'utilisation de Tenarunga comme site de coprah culture et faire perdurer le statut tabu de Vahanga.
- Promouvoir d'autres ressources pour les populations locales (écotourisme notamment).

Activités de l'OBJECTIF N°4

- Communication auprès du grand public via la diffusion de matériel de sensibilisation,
- Participation active aux divers comités officiels, sessions de formation, événements locaux et conférences,
- Promotion du principe de précaution afin d'éliminer les impacts négatifs des espèces envahissantes,

Indicateurs de succès du projet :

- Absence de rats lors de suivi sur le terrain 12 et 24 mois après la mission d'éradication,
- Taux de recolonisation (naturelle) d'espèces de flore et de faune extirpées,

- Respect des atolls de Tenararo et Vahanga comme refuges d'espèces rares par la population locale et les touristes
- Amélioration (jusqu'à 35%) de la récolte de noix de coco (coprah),
- Découverte de sources alternatives de revenu pour la population locale
- Création de documentation pour la diffusion des connaissances acquises lors du projet,
- Constat après enquêtes d'une prise de conscience des effets nuisibles de la présence d'espèce envahissuses parmi la population locale (économie et santé),
- Embauche de main-d'œuvre locale (investissement dans l'économie régionale).
- Formation (acquisition de compétences) parmi la population locale de techniciens compétents en éradication pour la mise en place d'éventuels projets dans d'autres îles de la région,
- Adoption et retenue à long terme par les communautés et le gouvernement local des principes et pratiques de la biosécurité,

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Direction de l'Environnement de Polynésie française : Appui administratif et financier, relation avec le Gouvernement de Polynésie Française.
Eglise Catholique/Société Civile des Actéons : Appui logistique, bénéficiaire des actions sur *Tenarunga*, appui politique, soutien financier
Commune des Gambier : Appui politique et logistique du projet
Pacific Invasives Initiative : Validation plan opérationnel/expertise Validation du plan opérationnel et conseils pour la réalisation du projet
Technical Advisory Group (TAG) du Department of Conservation (DOC) de Nouvelle-Zélande : Validation du plan opérationnel et conseils pour la réalisation du projet
Autres membres des PTOM inclus dans le projet ENRTP : Echange d'expérience avec les autres partenaires du projet, 2 autres pays ayant déjà réalisé l'éradication de l'île prévue dans leur projet.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

Depuis le début du projet, seule la phase préparatoire a été débutée (voir activités ci-dessous). Suite à des financements incomplets, l'opération a été repoussée à Avril 2015 pour rechercher les derniers financements.

Etat d'avancement du projet en 2013 : Les activités menées en 2013 sont liées à la préparation de

- l'opération et l'acquisition de données :
- Rédaction du plan opérationnel pour Vahanga.
 - Evaluation du budget pour l'option validée : l'éradication des rats par hélicoptère.
 - Poursuite de la collaboration avec les différentes parties prenantes
 - Recherche de financements complémentaires notamment un projet BEST 2012 la fondation JENSEN
 - Mission pluridisciplinaire de pré éradication sur les Actéons et les Gambier en Mai 2012.
 - Développement d'une collaboration avec Island Conservation (USA) qui a conduit notamment au don de l'ensemble du raticide nécessaire pour l'opération par les laboratoires BELL (15-20 MF CP) et donc une diminution du coût du projet

Dépenses 2013 sur le projet : **2 916 764 F CFP**

Supportées par :

Union européenne-UE : **1 723 447 F CFP**

WWF (Fond Biomes): **1 193 317 CFP**

Evaluation des activités en 2013 :

Courant 2013, la décision a été prise de repousser l'opération d'une année pour 1/ réunir les quelques fonds manquants pour lancer une opération aérienne sur plusieurs îles, opération ayant beaucoup plus de chances de succès, mais plus onéreuse aussi, pour mi 2013 ; et 2/ poursuivre l'organisation de l'opération, et notamment la formation des pilotes de Tahiti Hélicoptères aux méthodes dépendage aérien. Les discussions et contacts avec l'Union Européenne sont assurés par BirdLife Pacific auprès du représentant de l'Union Européenne à Fidji, qui a été compréhensif sur le changement de planning du projet.

Le soutien de l'Eglise Catholique/Société Civile des Actéons et de la mairie des Gambier est avéré depuis plusieurs années. Ces deux entités sont régulièrement informées de l'avancée du projet.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Pour la mise en œuvre du projet, le soutien du BAE permettrait de motiver les différentes instances du Territoire, que soit au niveau des financements manquants, au niveau de la demande de l'exonération des taxes d'entrées du raticide ou le soutien administratif du projet.

Les actions entreprises en 2014

Premier semestre 2014 : veille/recherche de financements ; Consultation des communautés locales aux Gambier, rencontre des propriétaires des îles et de la mairie. Etude de faisabilité d'éradication des rats sur l'atoll de Temoe, à proximité des Gambier.

Deuxième semestre 2014 : formation de 2 pilotes de Tahiti Hélicoptère en Nouvelle Zélande auprès d'Amuri Helicopters. Finalisation de la partie logistique du dépôt de raticide et de carburant dans les îles avec le bateau Claymore.

Troisième semestre 2014 : Production de tous les plans opérationnels définitifs.

Quatrième trimestre 2014 : Organisation logistique, contractualisation avec Tahiti Hélicoptère et commande de matériel et raticide.

Courant 2014, la décision a été prise de repousser encore l'opération d'une année pour 1/ réunir les fonds manquants pour lancer une opération aérienne sur 6 îles, opération ayant beaucoup plus de chances de succès, mais plus onéreuse aussi; et 2/ poursuivre l'organisation de l'opération, et notamment la formation des pilotes de Tahiti Hélicoptères aux méthodes d'épandage aérien. Les discussions et contacts avec l'Union Européenne sont assurés par Birdlife Pacific auprès du représentant de l'Union Européenne à Fidji, qui a été compréhensif sur le changement de planning du projet.

Le soutien de l'Eglise Catholique/Société Civile des Actéons et de la mairie des Gambier est avéré depuis plusieurs années. Ces deux entités sont régulièrement informées de l'avancée du projet.

Projet extrêmement compliqué logistiquement et financièrement difficile à équilibrer. Nécessité pour la suite de réunir au même endroit les meneurs du projet car les réunions hebdomadaires sur skype ne suffissent pas toujours.

Perspectives pour 2015 :

Janvier 2015 : validation du Plan Opérationnel définitif

Février – Avril : préparation de la logistique (fin avril : réunion « readiness check » avec experts néozélandais). Dédouanement raticide et matériel

Mai : préparation, achats, chargement goelette

Juin : Réalisation de l'opération

Juillet – décembre : rédaction des bilans et mise en place des mesures de biosécurité

8.21 PROTECTION ET GESTION DURABLE DES OISEAUX TERRESTRES DE POLYNESIE FRANÇAISE MENACES D'EXTINCTION ET DE LEURS HABITATS.

PRESENTATION GENERALE

Instrument UE : BEST	Réf. UE 07.032700/2012/615869/SUB/B2
----------------------	---

Porteur du projet : Société d'Ornithologie de Polynésie	Responsable du suivi du projet en PF : Association Manu, Société d'Ornithologie de Polynésie (SOP).
--	--

Budget du projet		
Coût global	50 113 399 F CFP	421 124 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	29 750 000 F CFP	250 000 €
DIREN, BirdLife, CEPF	20 363 756 F CFP	171 124 €

Durée et phasage du projet : 24 mois, modifiée par avenant à 26 mois
28/02/2012 au 30/04/2014

Partenaires du projet		
Direction de L'Environnement de Polynésie française (DIREN)	Cofinance le projet ; appuis dans les démarches institutionnelles et vis-à-vis des autres administrations 2012-2013	
BirdLife International/ Fondation Jensen	Cofinance le projet via la fondation Jensen ; appui technique (plans d'action Monarques) : 2013	
Conservation International/ Ecosystem Partnership Fund (CEPF)	Cofinance le projet (fin en 2012)	

LE PROJET

Objectifs principal et spécifiques : ce projet est axé sur le développement d'un réseau de gestion durable dans trois des quatre Zones d'Oiseaux Endémiques (ZOE) de la Polynésie française grâce à la mise en place dans chaque archipel une ou plusieurs actions concrètes de sauvegarde des espèces d'oiseaux endémiques qui y vivent.

Stratégie et philosophie du projet : la mise en place d'une prévention durable de l'introduction d'une EEE (Espèce Exotique Envahissante) dans trois îles cibles indiennes : Rimatara (Australes), Ua Huka, et Tahuata (Marquises), va contribuer à la préservation des oiseaux endémiques des ZOE de l'arrivée d'une EEE sur les dernières îles où ils persistent. Par ailleurs, la mise en place d'un contrôle durable d'une ou plusieurs EEE dans deux îles cibles infestées : Tahiti et Fatu Hiva (Marquises) va concourir à sauver les oiseaux endémiques des ZOE.

Bénéficiaires du projet : Outre la biodiversité, les populations locales, les organisations de la société civile et les autorités locales des îles de Rimatara, Ua Huka, Tahuata, Fatu Hiva et des Communes de Paee et de Punaauia sur Tahiti.

Résumé du projet : ce projet vise à contribuer, sur 3 archipels différents, à la sauvegarde de 3 des 5 espèces de Polynésie française en danger critique d'extinction (le Monarque de Tahiti, le Monarque de Fatu Hiva et le Martin-Chasseur des Marquises) et de leurs écosystèmes ainsi qu'à la protection de populations uniques ou essentielles pour 3 des 7 oiseaux terrestres en danger d'extinction sur le territoire (le Carpophage des Marquises, le Loris ultramarin et le Kuhl) et pour 3 des 7 espèces vulnérables à l'extinction (le Monarque Iphis, la Rousserolle de Rimatara et la Salangane de la Société).

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :
Dans leur grande majorité, les oiseaux de Polynésie française et leurs habitats sont menacés par des EEE (rats, chats, oiseaux introduits, ruminants ou pestes végétales modifiant leur habitat...), dont la

prolifération est parfois induite par les activités humaines (cf. : transport maritime). Les EEE ont conduit à la dégradation des écosystèmes terrestres de Polynésie française. Ainsi sur 33 espèces d'oiseaux terrestres nicheurs, 28 sont endémiques de la Polynésie française ou orientale et parmi ces dernières, 19 sont menacées de disparition, soit 71 % d'entre elles.

Or, au-delà des raisons éthiques de la préservation de la biodiversité, la disparition de ces espèces entraînera la fragilisation de l'écosystème et donc des conditions de vie des populations locales, compte tenu du rôle socio-économique de la biodiversité. Conscient de ces enjeux, les autorités et les populations polynésiennes ont commencé à exprimer le souhait d'agir conjointement et durablement en faveur de la protection de leur environnement naturel.

Par le biais d'une démarche participative, la Polynésie française a adopté, en 2006, une stratégie pour la biodiversité, conformément à la Convention de Rio sur la diversité biologique, afin de sauvegarder les espèces animales et végétales, marines, terrestres ou aquatiques, qui participent à l'équilibre de ses écosystèmes et qui sont aussi source de nombreux services au développement durable de la Polynésie : tourisme, agriculture, pêche, perliculture, artisanat... L'un des huit axes prioritaires d'intervention défini dans le cadre de cette stratégie concerne la protection des espèces menacées et la lutte contre les espèces envahissantes.

Ce projet répond aux objectifs de la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 du gouvernement français, et notamment à ses objectifs n°4 : « Préserver les espèces et leur diversité » et n°10 : « Faire de la biodiversité un moteur de développement et de coopération régionale en outre-mer ».

Enfin, parmi les 208 ZOE identifiées par BirdLife International dans le monde, quatre se situent en Polynésie française, soit en 2^{ème} position pour les îles du Pacifique après la Papouasie Nouvelle-Guinée. Trois de ces 4 ZOE sont dans un état critique selon BirdLife International (Rimatara, Iles de la Société et Archipel des Tuamotu).

Ainsi, ce projet s'appuie sur les stratégies en matière de biodiversité du Pays, du gouvernement français et de BirdLife International, dont la SOP est partenaire.

Descriptif du projet :

Ce projet vise principalement à créer et à faire assurer la gestion durable des espèces d'oiseaux les plus menacées de Polynésie française par les populations locales de zones protégées. Des actions de bio surveillance et de restauration des écosystèmes locaux constituent l'essentiel de la mise en œuvre du projet.

Plus précisément, il s'agit d'une part d'actions visant à :

- prévenir de l'arrivée des EEE, et notamment du Rat noir, sur les îles de Rimatara et Ua Huka, et du Grand Duc d'Amérique, sur l'île de Tahuata (ex : dispersion de raticide sur les quais, piégeage des EEE...)
- lutter contre les EEE dans les cas des Monarques sur *Tahiti* et *Fatu Hiva* et mettre en place des aires protégées en lien avec les propriétaires fonciers sur le modèle du projet « Taktitumu Conservation Area » (Iles Cook) concernant la sauvegarde du Monarque de Rarotonga (mise en place de visites d'études réciproques)
- et réhabiliter l'environnement des espèces en danger (ex : arrachage des plantes invasives; mise en place de pépinières d'arbres indigènes...).

D'autre part, des actions visant à développer des projets de développement économique et touristique durables seront mises en œuvre selon le potentiel de chaque île (ex : développement de sorties ornithologiques ; plantation de santal ; développement de la sylviculture et de l'apiculture ...), afin d'assurer la pérennité des actions de préservation et protection des sites (création d'emplois patentés liés à l'environnement).

Les résultats attendus de ce projet sont l'amélioration de la préservation de l'habitat naturel des oiseaux endémiques menacés de Polynésie française, l'augmentation des effectifs des Monarques et l'augmentation de l'implication des populations dans leur sauvegarde.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Des campagnes de communication vis-à-vis des professionnels de la mer et des populations locales auront lieu, par le biais d'affichage dans les lieux publics, d'organisation de réunions d'informations, de mise en place de site internet...

Ces actions de sauvegarde se feront en impliquant la population locale notamment via la création ou l'animation d'un Groupe de Gestion Participative (GGP) sur chaque site, chargé de mettre en place

des aires protégées pour les 2 espèces prioritaires (les Monarques de Tahiti et de Fatu Hiva) et de développer des projets de développement durable liés à l'exploitation éco-touristique ou agro-forestière des sites (exploitation durable des richesses faunistique et floristique).

Le choix des propositions d'actions est fait par le GGP de chaque site qui regroupe, sous l'égide du représentant de la Direction de l'Environnement en charge des programmes terrestres (Tahiti), les propriétaires des terres visées, les autorités locales concernées, les acteurs locaux animant la vie sociale, les associations en charge de la protection de l'environnement, les enseignants des écoles et les membres actifs de la SOP (deux réunions par an). Les inventaires et études de marché qui auront été réalisés guideront les choix. Chaque GGP a la responsabilité de gérer ou d'encadrer certaines actions (piégeage des rongeurs, renouvellement du raticide sur le quai, affichages dans les lieux publics, sorties avec les écoles)

Enfin des campagnes de communication vis-à-vis des professionnels de la mer et des populations locales seront menées régulièrement, par le biais d'affichage dans les lieux publics, d'organisation de réunions publiques d'informations, de mise en place de site internet... Une sensibilisation spécifique des jeunes aura par ailleurs lieu grâce à l'organisation de sorties sur le terrain, d'ateliers ou de mini-conférences, à la mise en place de pépinières dans 4 écoles de Paea et Punaauia et à la diffusion de livre.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Etat d'avancement du projet en 2014 :

La convention de subvention a été signée le 29 février 2012 par la SOP et reçue le 14 mars 2012 par la Commission européenne. Un avenant a été signé par les deux parties pour un report de l'action de 2 mois (fin au 30/04/2014 au lieu du 28/02/2014)

Dépenses Engagées en 2014

Europe : 4 342 756 F CFP

Ministère de l'Environnement : 1 317 736 F CFP

Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) ont conduit à la dégradation des écosystèmes terrestres de Polynésie française. Ainsi sur 33 espèces d'oiseaux terrestres nicheurs, 28 sont endémiques de la Polynésie française ou orientale et parmi ces dernières, 20 sont menacées de disparition, soit 71 % d'entre elles. Il y a donc urgence à agir durablement pour transmettre cette richesse aux générations futures.

L'objectif général de l'action proposée était de développer un réseau de gestion durable de l'avifaune dans trois des quatre Zones d'Oiseaux Endémiques de la Polynésie française en en poursuivant ou en mettant en place des actions concrètes de sauvegarde des espèces d'oiseaux endémiques qui y vivent.

Ces actions de sauvegarde devaient impliquer les populations locales notamment via la création de Groupes de Gestion Participative (GGP) proposant également aux populations des actions secondaires de développement durable. Sur les deux sites possédant les deux espèces les plus menacées de Polynésie française : Tahiti avec le Monarque de Tahiti *Pomarea nigra* et *Fatu Hiva* avec celui de Fatu Hiva *Pomarea whitei*, les GGP ont abouti à la signature de déclarations d'intention pour la création d'Aires protégées sur le modèle du Takitumu Conservator Area (TCA) des îles Cook. Ces actions étaient divisées sous la forme de deux objectifs spécifiques.

Pour l'objectif spécifique n°1 'Mise en place d'une prévention durable de l'introduction d'une EEE dans une île indemne', trois îles cibles étaient prioritaires en Polynésie française : Rimatara (Australes, ZOE n°211, ZICO PF 19), **Ua Huka** (Marquises, ZOE n°212, ZICO PF 11), encore indemnes de Rat noir et **Tahuata** (Marquises, ZOE n°212, ZICO PF 15) qu'il faut protéger du Grand-duc d'Amérique. Ces trois espèces sont introduites en Polynésie Française et portent gravement atteinte à la biodiversité : elles sont déclarées nuisibles dans la réglementation locale.

Sur Ua Huka, l'action de sauvegarde inclut la protection des quais avec du raticide placé dans des stations de dératissage, l'inspection des marchandises et le piégeage régulier des rongeurs. Lors des 4 GGP qui ont été tenus, la nécessité et la mise en place d'une quarantaine pour certaines marchandises a été discutée et la totalité des 320 adultes interrogés via un porte-à-porte se sont déclarées favorables à cette quarantaine partielle déjà opérationnelle sur l'île. L'impact économique du rat noir pour Ua Huka a été mis en avant : sa présence causerait une perte moyenne de 14 millions FCP par an aux habitants rien que par les pertes en coprah induites alors que la biosécurité ne coûte que 500.000 FCP par an. Des outils de communication ont été élaborés (site web, presse, flyers). En octobre 2013, les 85 enfants des deux écoles primaires et du CJA de l'île ont été sensibilisés. La quatrième réunion du GGP s'est terminée par une répétition générale d'une alerte au rat noir qui a été effectuée avec une cellule de crise, composée de 6 volontaires, avec mise en application pratique du Plan d'action d'urgence en cas de détection du rat noir sur l'île.

Sur Rimatara, l'action de sauvegarde est la même que celle menée à Va Huka. Lors du deuxième GGP, 121 foyers représentant 381 adultes ont été consultés et 379 d'entre eux se sont déclarés favorables à la mise en place d'une quarantaine pour certaines marchandises afin de protéger l'île du Rat noir, tout comme le Conseil municipal à l'unanimité. Un hangar a été dévolu à cette fonction et la quarantaine partielle a déjà commencé. 108 élèves ont été sensibilisés sur cette île. Des outils de communication ont été élaborés spécifiquement pour cette île.

Les actions de protection et de contrôle permettent de dire que ces deux îles sont toujours exemptes de Rat noir. Deux associations vont prendre le relais des GGP et encadrer localement l'action de biosécurisation de l'île dans la durée (*Rimatara* créée en avril 2014 à Rimatara et *Vaiku'a i te manu o va huna* créée en mai 2014 à Va Huka). L'écotourisme basé sur les oiseaux a été développé sur ces deux îles, avec un début promoteur, permettant de fournir un revenu pour le programme de biosécurisation (86 visites à Rimatara et 35 à Va Huka au cours du projet)

Des rencontres ont été réalisées avec le Port autonome de Papeete, l'Aéroport de Tahiti, Air Tahiti et Air Archipel, l'Huilerie de Tahiti, les bateaux de commerce et le Service du Développement Rural pour renforcer protection de ces deux îles exemptes de Rat noir. Tous les décideurs 'sécurité' ont été rencontrés et des diffuseurs anti-rongeurs ont été remis ainsi que des flyers. Des formations ont également eu lieu pour le personnel des trois goélettes. Des stations d'empoisonnements ont été livrées aux 3 bateaux et 8 sont installées en soule où le poison est changé tous les mois par les marins. 20 stations ont également été installées dans les hangars des aéroports de Tahiti Faaa et de Hiva Oa car Air Tahiti et Air Archipel prennent désormais en compte les risques liés aux transports accidentels de rat par avion.

Sur Tahuata, l'inventaire du Martin Chasseur des Marquises ou *Pahi* et de son habitat favorable ont été réalisés. Le prestataire local a été formé à la détection du Grand-duc sur *Hiva Oa* et a effectué ensuite des recherches régulières sur *Tahuata*. Il a également reçu une formation en écotourisme et en apiculture (avec trois habitants de l'île) sur *Fatu Hiva*. Aucun Grand-duc d'Amérique n'a été détecté sur l'île au cours du projet. L'ensemble de la population de *Tahuata* est désormais sensibilisée au *Pahi* et au risque d'introduction du Grand-duc.

Une série de sorties scolaires a été organisée par le prestataire en 2013 dans les 4 villages de l'île pour un total de 70 enfants. Le *Pahi*, devrait devenir l'emblème de l'île selon les souhaits de Mir le Maire. Ce programme a réellement été pris en charge par la communauté de Tahuata. Devant cet engouement et les risques relativement faibles de disparition de l'espèce (comparativement aux monarques), la SOP a décidé de laisser au maximum fonctionner ce programme de manière autonome par les personnes locales. Le GGP constitué est en fait le Conseil municipal de l'île, composé de 15 membres dont le prestataire fait partie.

De manière transversale, une étude de marché écotouristique a été menée et le site internet de l'association entièrement reconstruit (www.manu.pf), avec un onglet 'sortie ornithologique en Polynésie'.

Pour l'action spécifique n°2 ' Mise en place d'un contrôle durable d'une ou plusieurs EEE dans une île infestée', deux îles cibles étaient prioritaires en Polynésie française : Tahiti (Société, ZOE n°213, ZICO PF 05) et Fatu Hiva (Marquises, ZOE n°212, ZICO PF 17)

Sur Tahiti les actions de sauvegarde ont été le renforcement des actions de dératissage avec remplacement du raticide une fois par mois, la mise en place d'un réseau de piègeurs bénévoles d'oiseaux introduits sur *Punaauia* et *Paea* ayant permis le piégeage de 2 598 martins tristes et 2 119 bulbus à ventre rouge pendant le projet sur ces deux communes. Le contrôle des oiseaux introduits sur les territoires des Monarques a été testé via l'empoisonnement, le piégeage (4 captures) et le tir (8 oiseaux touchés avec la carabine à air comprimé en 2012, 19 avec la carabine 22 LR en 2013). 16 chats ont été retirés de la vallée de *Maruapo* en 2013.

Ainsi les effectifs des Monarques de Tahiti sont remontés à 46 adultes fin 2013 contre 40 fin 2011. Le nombre de couple est passé de 12 à 16 et celui des couples reproducteurs de 8 à 11 et 22 jeunes ont survécu à l'envol contre 3,2 jeunes par an de 1998 à 2011. 2 enclos (à chèvre et à cochon) ont été terminés sur *Maruapo*, ainsi que l'aménagement des cascades permettant d'accéder à la zone haute de cette vallée. 15 chèvres ont été éliminées par tir.

Six GGP ont été tenus, pour un total de 137 participants. Les enfants des deux communes ont été impliqués via des conférences ou ateliers (1 964 enfants), des sorties ornithologiques (883 enfants), un concours de dessin (334 enfants), des ateliers d'origami (175 enfants) et 4 pépinières réalisées dans 4 écoles. Plus de 30 enseignants et 141 accompagnateurs se sont associés à ces actions.

Deux formations de développement durable (une en apiculture et une en botanique et techniques de pépinière) ont été suivies par 19 participants et 30 enseignants des écoles se sont déplacés à la pépinière de *Papara*. Plus d'une centaine de personnes (103 bénévoles et 68 jours de travail pour l'équipe de la SOP et les propriétaires des vallées) a participé à des chantiers de restauration de l'habitat et éliminé des plantes envahissantes dans les territoires des Monarques et aux alentours. 101 plants d'arbres et arbustes indigènes ont été plantés.

L'échange avec le TCA a permis à 3 propriétaires des vallées de Tahiti et au représentant de la commune de *Paea*, *futur* acquéreur de la vallée de *Papehue*, de partir sur Rarotonga en mai 2013 et l'accueil de 9 propriétaires du TCA en décembre 2012. Grâce à cet échange, une déclaration

d'intention pour la création d'une Aire protégée dans les vallées de *Maruapo*, *Papehue* et *Hopuetama'i* a été signée entre la SOP et les chefs de famille.

Sur Fatu Hiva, les actions de sauvegarde ont été l'extension des zones dératées, l'insertion d'un maillage de tapettes à rat dans les zones traitées de manière à diminuer la quantité de poison utilisée, l'élimination de 26 chats sauvages et la stérilisation de 25 chats domestiques au village pour réduire le risque de prédation des monarques. Une intensification du suivi des territoires occupés par les monarques a été réalisée. Les effectifs se maintiennent autour de 29 oiseaux adultes le nombre de couple est stable mais celui des couples produisant des jeunes est passé de 3 à 6 entre 2012 et 2013. 11 poussins ont été produits au cours du projet.

Afin de stopper de toute urgence un projet de route qui devait passer par 2 des 3 derniers territoires contenant des couples fertiles en 2012, un questionnaire a été mené dans la vallée d'Ornoa auprès de 66 foyers (représentants 274 personnes), 78 % étaient contre, 15 % sans opinion et des projets de développement durable ont été identifiés selon les souhaits des habitants.

102 enfants ont été sensibilisés (dont 23 ont fait un concours de dessins et 18 une sortie scolaire). 4 réunions de GGP totalisant 82 personnes ont eu lieu pendant la période du projet et 185 autres personnes ont été sensibilisées lors de réunions annexes au projet. 19 habitants ont suivi une formation en apiculture en octobre 2013 et le nombre de ruche a augmenté à Ornoa de 226 % depuis.

Ce sont finalement 5 propriétaires terriens qui ont participé à l'échange avec le TCA des îles Cook. Grâce à cet échange, une déclaration d'intention pour la création d'une Aire protégée dans les vallées de Ta'iu a été signée entre la SOP et les chefs de famille des propriétaires et de locataires de ces vallées.

Pour ces deux îles, 31 articles ont été diffusés dans la presse locale, 11 dans la presse internationale et 7 émissions de TV ont été tournées et diffusées sur le sujet dont celle 'Des Racines et des Aïles' diffusée le 26 février 2014 sur France 3 devant 3.2 millions de personnes en métropole.

Pour les différentes actions du projet, huit emplois (CDI et auto-entreprises) ont été créés avec une visibilité qui persiste jusqu'en 2015 pour six d'entre eux. La SOP a reçu le prix coup de cœur d'EDF en 2014 et le premier prix de BirdLife International en 2014 pour son travail sur le Monarque de Tahiti. Un projet de développement durable centré sur l'écotourisme est en préparation avec la Direction de l'Environnement de Polynésie française puisque sur le marché intérieur 72 % des personnes interrogées se sont déclarées prêtes à aller voir le Monarque de Tahiti et 25 % que l'écotourisme aviaire pourrait influencer leur choix de destination pour leurs vacances.

Réalisations en 2014 :

Il n'y a pas d'actions non réalisées, seules certaines actions n'ont pas eu le résultat escompté. D'autres activités ont dépassé, de loin, les prévisions du projet.

Le contrôle des chèvres par leur mise en enclos n'a pas réussi car la mise en enclos des cochons, effective seulement en 2015, s'est faite en pleine saison des pluies. Les chèvres ayant une nourriture abondante sur les hauteurs de la vallée et ayant déjà été rendus craintives par des tirs en octobre 2014 et des chiens sauvages n'ont pas été attirées par la nourriture déposée dans l'enclos. De plus, l'enferment des cochons a duré moins d'un mois car ils ont découvert un point de faiblesse dans un des côtés réaménagés par les propriétaires.

Les propriétaires ont donc décidé d'éliminer les chèvres sauvages sans la mise en enclos et préfèrent mettre dans l'enclos des chèvres déjà domestiquées qu'ils achèteront.

Le contrôle des busards par les pièges Bal Chatri n'a pas été réalisé car les tests n'ont pas été concluants : l'autre type de piège testé n'a permis de capturer qu'un busard en dehors des territoires de Monarque et n'a rien donné dans les vallées à Monarque.

Aucune sortie décoller n'a pu avoir lieu sur *Ua Huka*, principalement à cause des cocoteraies qui doivent être traversées à pied (les routes qui mènent aux oiseaux endémiques sur cette île sont très mauvaises) rendent toute sortie sur le terrain dangereuse. Néanmoins, l'abondance des oiseaux endémiques sur *Ua Huka (et Rimatarā)* permet à tous les enfants de connaître leurs oiseaux et de les voir régulièrement, ce qui n'est pas le cas sur *Tahiti, Fatu Hiva et Taharata*.

La formation en apiculture qui devait avoir lieu à Taharata (et être faite par un des habitants de Fatu Hiva) a été faite sur *Fatu Hiva* finalement, par le spécialiste en apiculture du bureau de la SOP après une demande d'autorisation effectuée par mail auprès de l'Union Européenne qui a été acceptée le 14/04/2013 via un mail de K. Zauberberger. Elle n'entraînait aucune modification de coût. Cette modification a permis d'effectuer une des actions de développement durable qui a été le plus appréciée et efficace.

Lors de l'échange avec le TCA, ce ne sont pas 2 mais 9 personnes des îles Cook qui ont tenu à participer à l'échange retour sur Tahiti et en prenant à leur charge leurs billets d'avion. Sans dépasser le budget attribué pour cette partie de l'échange, nous avons donc réparti l'utilisation des fonds différemment (alimentation et logement, sans billet d'avion).

A part ces cinq points, toutes les actions nous semblent s'être déroulées conformément aux prévisions du projet, signaux toutefois une certaine liberté dans la tenue des réunions de GGP qui n'ont pas pu être tenues aussi régulièrement que dans le projet initial mais l'équipe de la SOP 1 a dû démultiplier les actions de sensibilisation en porte à porte pour être sûr que le projet se déroule avec un impact

suffisant auprès des populations cibles et que les gens se déplacent à ces réunions; 2) a profité de nombreuses autres réunions annexes du projet pour sensibiliser les gens et 3) a tenu ces GGP à bon escient, quand il devenait nécessaire qu'une décision soit prise. Ces actions ont pris évidemment beaucoup plus de temps que prévu mais l'implication des personnes locales était indispensable. A la date de rédaction de cette fiche, le projet est terminé depuis plusieurs mois. Les améliorations sur le projet ont eu lieu tout au long de sa mise en œuvre pour impliquer davantage les propriétaires terriens, lutter efficacement contre les prédateurs ou obtenir l'accord des sociétés de transport pour respecter les règles de biosécurité.

Perspectives pour 2015 :

Demander à nouveau un financement BEST sur les mêmes thématiques